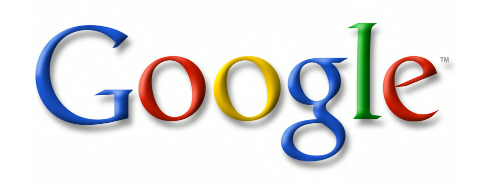
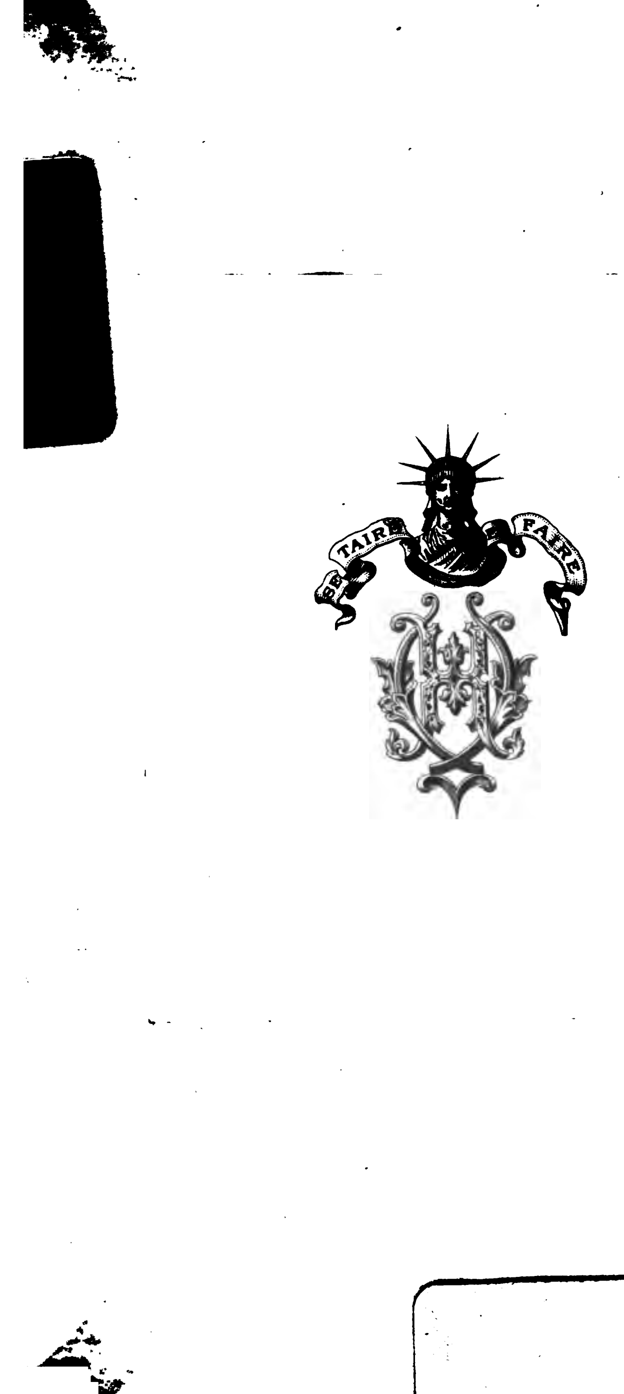

Google


SE TAIRE
FAIRE

HISTOIRE
DE LA
MONARCHIE DES GOTHS
EN ITALIE.

Se vend à Paris :

Chez
- BOSSANGE, MASSON et BESSON, libraires, rue de Tournon;
- TREUTELL et WURTZ, libraires, rue de Lille;
- LENORMANT, libraire, rue de Seine;
- ARTHUS-BERTRAND, libraire, rue Haute-Feuille;
- C. BARROIS, libraire, place du Carrousel;
- DELAUNAY, libraire, au Palais-Royal.

HISTOIRE

DE L'ÉTABLISSEMENT, DES PROGRÈS,

ET

DE LA DÉCADENCE

DE LA

MONARCHIE DES GOTHS

EN ITALIE;

OUVRAGE qui a obtenu un prix dans le concours proposé par la classe d'Histoire et de Littérature ancienne de l'Institut, l'an 1810.

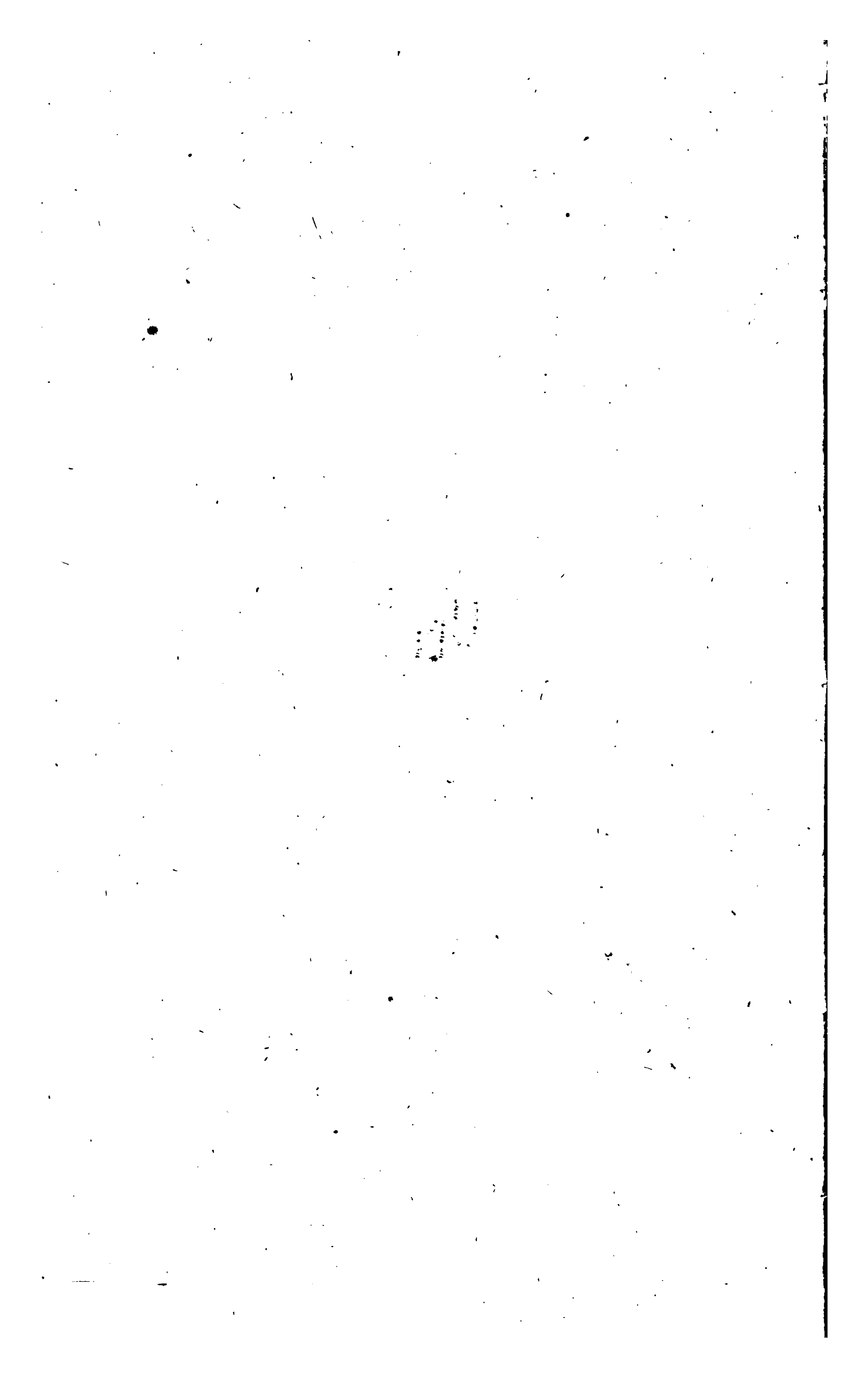
PAR J. NAUDET,

PROFESSEUR AU LYCÉE NAPOLÉON.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE D'ADRIEN ÉGRON.

M. DCCC. XI.



A mon Père.

Le témoignage de bienveillance, j'oserai même dire d'estime, que j'ai reçu de la deuxième classe de l'Institut, dans le concours de 1810, a de quoi flatter mon orgueil ; mais un autre motif rend ce succès plus précieux pour moi, c'est qu'il a contribué à votre bonheur.

Vous n'avez épargné aucun soin, aucun sacrifice, pour instruire et pour former ma jeunesse. Puisque cette culture n'a pas été infructueuse, le produit vous en appartient.

Recevez l'hommage de ce premier essai, comme un faible à compte sur la dette que votre bonté paternelle m'a fait contracter, et comme un gage de ma tendresse et de mon respect.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE L'ÉTABLISSEMENT,
DES PROGRÈS
ET
DE LA DÉCADENCE
DE LA
MONARCHIE DES GOTHS,
EN ITALIE.

INTRODUCTION.

> Je ferai voir quelque jour, dans un ouvrage particulier, que le plan de la monarchie des Ostrogoths était entièrement différent du plan de toutes celles qui furent fondées, dans ces temps-là, par les autres peuples barbares.
>
> MONTESQUIEU, *Esp. des Lois, liv.* 30, *ch.* 12.

C'EST une circonstance heureuse et remarquable, qu'en proposant le sujet du concours de 1810, la classe d'histoire et de littérature ancienne ait offert à l'émulation des savans

l'idée d'un ouvrage projeté par un grand homme : un tel sujet était digne du génie de Montesquieu.

Combien on doit regretter qu'il n'ait pas décrit la domination des Goths en Italie ! C'est une des époques les plus intéressantes de l'histoire du monde ; c'est la dernière catastrophe qui anéantit le nom romain, car l'Empire avait, pour ainsi dire, cessé d'être.

Avec quelle profondeur, avec quelle énergie, Montesquieu nous eût montré l'influence exercée par le génie d'un seul homme sur la destinée des peuples ; un barbare occupé de rétablir l'ordre partout ; un usurpateur relevant les lois des peuples subjugués, et faisant respecter son empire au dedans ainsi qu'au dehors ; un conquérant travaillant à faire refleurir la paix et les arts de la paix ; un Goth servi avec amour par les descendans des Paul-Emile et des Décius, et digne des vœux des Romains, si toutefois, pour des Romains, une ruine entière n'eût pas été préférable à

une douce servitude, à une sécurité honteuse!

Mais à sa mort, quel triste spectacle se déploie à nos regards! Tout se trouble, tout se confond. A trente années de repos succèdent trente ans de calamités. Les liens qui unissaient les vainqueurs aux vaincus, sont brisés. Les ennemis profitent du tumulte pour fondre sur leur proie; et Barbares, et Grecs, tous déchirent la malheureuse Italie; et la plupart des Romains regardent stupidement les combats dont ils doivent être le prix. Enfin cet éclat emprunté, dont l'Italie avait brillé quelque temps, s'éteint et meurt; le nom romain va s'ensevelir sous le despotisme d'autres Barbares du Nord.

Si l'on cherche la cause de ces désastres, je crois l'apercevoir dans le caractère du peuple conquérant, mais surtout dans les établissemens mêmes de Théodoric, et dans les distinctions posées entre les deux peuples qu'il assembla dans le même empire.

Cependant, avant d'entrer dans le récit

des événemens, et d'examiner ces diverses institutions, il me paraît nécessaire de reprendre les choses de plus haut, afin que l'on sache quelle était la condition des Goths et la situation de l'Italie, au moment de l'invasion.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Précis sur les Goths.

Les Goths, sortis des contrées les plus septentrionales de l'Europe (1), vinrent, toujours combattant, s'établir sur les bords de l'Euxin, dans la Scythie et le Pont. Ils se divisèrent en deux peuplades (*a*); ceux qui étaient les plus rapprochés de l'Orient prirent le nom d'Ostrogoths; on appela Visigoths ceux qui se répandirent vers l'Occident, aux environs de la Mœsie, dans la Dacie et même jusqu'aux Alpes (*b*) (2). Malgré cette distinction, ils ne formaient dans les premiers tems qu'un seul royaume.

(*a*) Jorn. de reb. Get., cap. 14.

(*b*) Isidor. Chron. æra, 294.

Mœurs, gouvernement, guerres, conquêtes, tout leur était commun (*a*). Ils avaient soumis les Marcomans, les Quades (3) et les Vandales, et se rendaient formidables aux Romains. Tantôt alliés (4), tantôt ennemis de l'Empire (5), ils arrachaient à la faiblesse des Césars des tributs considérables, ou ravageaient leurs provinces (*b*) (6).

An de J.C. 376. Il se fit une révolution soudaine dans l'état de ces Barbares (*c*). Des multitudes de Huns ayant traversé les Palus-Méotides, soumirent les peuplades qu'ils trouvèrent sur leur passage : les Ostrogoths subirent des premiers le joug du vainqueur, et ils ne s'en affranchirent dans la suite qu'après la mort d'Attila. Les Visigoths épouvantés abandonnèrent leurs alliés et leurs frères, et vinrent, comme dit Montesquieu, *demander à mains jointes* un asile à l'empereur Valens, offrant d'embrasser le christianisme. Ce prince céda à leurs prières, et voulant se faire un rempart de ce

(*a*) Jorn. de reb. Get.
(*b*) *Idem*, cap. 16.
(*c*) *Idem.*, *ibid.*

peuple sur la frontière du côté du Danube, il leur assigna des terres dans la Moesie et dans la Thrace. Comme il était arien, il envoya des prêtres de sa secte pour les instruire. C'est ainsi que l'arianisme devint la religion de ces Barbares; et dans la suite il se communiqua aussi aux Ostrogoths.

Ces nouveaux sujets de l'Empire ne connaissaient pas l'agriculture (7); on les frustra du blé qui leur étoit promis; ils furent en proie à la famine (*a*); on abusa de leur détresse pour leur faire souffrir d'horribles vexations (8). Cependant l'avarice des officiers de Valens leur avait laissé les armes à la main, malgré les conditions prescrites. Une trahison infâme (9) pousse à bout leur patience, et fait éclater la révolte. Ils dévastent la Moesie, la Thrace, et portent la guerre jusque sous les murs de Constantinople. Enfin l'empereur périt, après une défaite, dans une cabane où il s'était réfugié, et à laquelle les Visigoths mirent le feu sans savoir qu'il s'y trouvât. Depuis ce tems, ils ne cessèrent de désoler les Romains, mal-

(a) Jorn. de reb. Get., c. 16. — Isid. Chron. æra, 416.

gré les échecs qu'ils reçurent en diverses rencontres.

Sous des rois vaillans, (si toutefois l'on peut donner ce nom à des chefs de Barbares qui vivaient sans lois et sans principes certains de gouvernement) sous ces rois, dont l'impétuosité secondait l'ardeur inquiète de la nation, les Visigoths étendirent au loin leurs conquêtes (*a*). Alaric, Ataulphe, les conduisirent dans l'Italie, dans les Gaules et en Espagne. Mais jusques en 416, ils ne se fixèrent en aucun lieu. Du carnage et des ruines, voilà quel était le résultat de leurs exploits. Ce ne fut que sous Vallia, qu'ils commencèrent à former un royaume stable. Vallia se rendit maître de quelques provinces de l'Espagne, et les Romains (10) lui cédèrent l'Aquitaine avec plusieurs villes voisines (*b*). Ceux qui régnèrent après lui ne cessèrent d'affermir et d'augmenter ce nouvel empire, qui reçut son plus grand accroissement sous Euric. Ce prince, à la fois politique et guerrier, sut profiter de la faiblesse des monarques de Rome.

An de J.C. 412.

An de J.C. 466.

(*a*) Isid. Chron. — Jorn., cap. 31, 33.
(*b*) Isid. Chron., æra 454.

Les combats et les traités servaient tour à tour à son agrandissement (*a*). Il conquit Arles et Marseille; un traître lui livra Narbonne; l'empereur lui abandonna l'Auvergne. Ses états dans les Gaules s'étendaient depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à l'Océan, et depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire (*b*). En Espagne, il possédait une partie de la Galice, Mérida, Pampelune et Sarragosse. Il fut le premier qui donna des lois écrites aux Visigoths (*c*).

Cependant les Ostrogoths servaient toujours les Huns, non point comme sujets, mais comme vassaux. Leur dépendance consistait dans l'obligation de fournir des troupes aux vainqueurs; mais ils obéissaient à des rois de leur propre nation (*d*). Ils étaient restés long-tems inconnus et sans gloire au fond du Nord, lorsqu'ils parurent avec éclat dans la fameuse bataille des plaines de Châlons, qu'Attila, roi des Huns, An de J. C. 451.

(*a*) Jornand. de reb. Get. 45. — Leb. Hist. du Bas-Empire. — Isid. Chron Got.

(*b*) Jornand. de reb. Get, cap. 45, 47.

(*c*) Isid. Chron. æra, 504.

(*d*) Jorn. de reb. Get, cap. 14, 33.

livra aux Romains (*a*). Ils combattaient, sous les drapeaux de ce prince, contre les Visigoths alliés de l'empire d'Occident. Ainsi une guerre étrangère devenait pour ces deux peuples une guerre civile.

Après avoir asservi tous les Barbares depuis les Palus-Méotides jusques aux Gaules, après avoir fait trembler les empereurs d'Orient et d'Occident, Attila mourut; et les divisions de ses fils rompirent la chaîne qui resserrait en un seul corps tant de peuples divers (*b*). Ces peuples retombèrent tous sur l'empire d'Orient, et ils occupèrent différentes provinces. Les Ostrogoths, qui étaient alors gouvernés par trois frères du sang royal (11), Valemir, Théodemir et Videmir, reçurent en partage la Pannonie (*c*). A peine rendus à la liberté, la terreur de leurs armes leur valut des conquêtes. Ils portaient le titre d'alliés de l'Empire et jouissaient de l'avantage attaché à ce titre, c'est-à-dire, du tribut que l'empereur payait pour obtenir

---

(*a*) Jorn. de reb. Get., cap. 48.

(*b*) Cass. Chronic. — Jorn. de reb. Get., cap. 49.

(*c*) Jorn. de reb. Get., cap. 50, 52.

la paix. On voit combien ils étaient déjà formidables. Ayant été frustrés des dons annuels, ils ravagèrent aussitôt l'Illyrie, et l'on ne trouva d'autre moyen de les arrêter que de leur envoyer des présens considérables accompagnés de promesses flatteuses. On fit alors avec eux un nouveau traité d'alliance; et Théodoric, fils de Théodemir, un des trois princes qui les gouvernaient, fut envoyé, comme ôtage, à Constantinople.

Ces Barbares ne savaient pas cultiver la terre (*voy. note* 7.): les tributs de l'empereur étaient insuffisans pour leur subsistance; ils faisaient une guerre continuelle aux peuples limitrophes et vivaient de butin (*a*). Mais les pays une fois épuisés ne pouvaient plus suffire aux rapines. Alors, pressés par la disette et se trouvant gênés dans leurs limites; ils avaient besoin de se déborder dans d'autres contrées. Ils se divisèrent en deux armées, ou plutôt en deux peuplades: car, femmes, enfans, vieillards, tous allaient partager les périls (*b*) et les fruits

---

(*a*) Jorn de reb. Get., cap. 53, 54.

(*b*) Cocchl. Vit. Th., cap. 4. — Jorn. de reb. Get., cap. 56.

de l'expédition. Videmir en conduisit une partie contre l'Italie; mais Glycerius, empereur d'Occident, conjura l'orage en offrant au barbare des présens magnifiques, et lui persuadant de tourner ses pas vers la Gaule, où il trouverait les Visigoths ses alliés naturels, et par conséquent des conquêtes plus faciles.

Théodemir, qui avait retiré son fils Théodoric des mains de l'empereur d'Orient, partit avec lui à la tête de l'autre armée (*a*). Il traversa en vainqueur la Dacie, la Thessalie, la Macédoine, enleva d'immenses richesses, et arracha plusieurs villes à la domination des Orientaux. Ce roi mourut au milieu de ses triomphes, et laissa à son fils, qui depuis régna dans l'Italie, une multitude victorieuse à diriger, et sa gloire à soutenir.

A peine Théodemir avait-il expiré, que l'empereur Zénon envoya féliciter le jeune prince sur son avénement; et l'ayant engagé à venir à Constantinople, il le nomma consul ordinaire, l'adopta pour fils d'armes (12), lui décerna les honneurs du triomphe,

---

(*a*) Cocchl. Vit. Th., cap. 4. — Jorn. de reb. Get., cap. 56.

et lui fit élever une statue équestre dans le vestibule de son palais (*a*). Des auteurs ont dit que toute la majesté de l'empire romain avait passé en Orient. Quelle majesté! Un empereur obligé d'amuser par des flatteries un jeune chef de Barbares pour l'empêcher de piller ses provinces!

(*a*) Jorn., cap. 57. — Cocchl. Vit. Theod., cap. 3.

CHAPITRE II.

Précis sur l'Empire d'Occident.

LA division de l'Empire; la translation du siége impérial et de la plus grande partie des citoyens à Constantinople; l'imprudence qu'on eut de dégarnir les frontières des troupes qui contenaient les Barbares; l'incorporation des soldats étrangers aux troupes nationales; l'oubli de la discipline militaire; la coutume dangereuse de payer aux Barbares des tributs annuels sous le nom de présens (13); l'accroissement excessif des impôts, qui n'étant plus proportionnés avec les fortunes et les ressources, ruinèrent le peuple et par conséquent l'état; telles furent, selon Montesquieu (*a*), les causes principales de la décadence des Romains, surtout en Occident. Tous ces coups ébranlèrent fortement leur puissance depuis

(*a*) Grand. et décad. des Rom., ch. 16 *et suiv.*

Constantin jusqu'aux règnes d'Arcadius et d'Honorius : mais à partir de cette époque, l'Empire ne déclina plus par degrés, sa chute fut précipitée. Abattu et démembré par les Barbares, tourmenté par les hommes puissans, ensanglanté par les guerres intestines, il végéta encore quatre-vingts ans, jusqu'à ce que le vain simulacre qui en restait, fut détruit.

On serait tenté d'attribuer une partie de ces malheurs à la fortune. Elle semblait avoir mis en réserve, dans les profondes retraites du Nord, ces multitudes innombrables de Barbares pour les pousser tous en même temps contre les Romains. Mais ce peuple n'eut pas d'ennemis plus pernicieux que ses princes. Tous ses malheurs découlent de la même source : et quelle est-elle ? la faiblesse des empereurs. C'est le vice le plus funeste dans la personne des gouvernans, parce qu'il fait dominer les passions et les vices de ceux qui les entourent.

Arcadius en Orient, et Honorius en Occident (*a*) furent toujours sur le trône les instrumens de tous les caprices de quelques An 395.

(*a*) Philostorg., liv. 11, c. 3. — Proc. Bell. Pers., lib. 1, c. 2. — *Id.* Bell. Vand., lib. 1, cap. 2.

ambitieux qui les faisaient mouvoir à leur gré. Jusqu'alors les deux empires s'étaient prêté mutuellement un appui salutaire; la jalousie des ministres les sépara, et les rendit ennemis (14).

Combien on doit plaindre les peuples qui étaient assujétis à ces maîtres insensés! Dans un temps où l'Empire se voyait menacé par les Barbares, où il n'aurait fallu songer qu'à raffermir la fidélité et le courage des sujets, l'intolérance d'Honorius aliénait les esprits (*a*). Les hérétiques, les payens étaient poursuivis avec acharnement, leurs temples brûlés ou livrés aux Chrétiens; eux-mêmes dépouillés de toutes les charges; et ceux qui voulaient combattre ouvertement les dogmes de la foi, envoyés au supplice. La persécution est condamnable en tout tems, mais alors!... (15). Il y avait aussi, en faveur du clergé, des lois (*b*) qui pouvaient autoriser de grands

---

(*a*) Cod. Th., lib. 15, t. 1, leg. 36. — Salv. Degub. ben., liv. 6. — Cod. Th., lib. 16, tit. 5, leg. 25 *et seq.*

(*b*) Cod. Th., lib. 2, tit. 4, leg. 7. — Lib. 9, tit. 40, leg. 16. — Tit. 45, leg. 3. — Lib. 11, tit. 16, l. 21, 22. — Lib. 16, tit. 2, leg. 29, 30, 31, 34, 35, 38. — T. 7, lib. 1. — Tit. 11, lib. 1. Leb. Hist. du Bas-Empire.

abus. Sans parler du droit d'asile dans les églises, cette institution si belle et si utile dans l'origine, mais que les excès avaient corrompue, des édits accordaient aux évêques le droit de se porter pour juges, même dans les affaires séculières, et d'obliger l'officier civil à poursuivre l'exécution de leur sentence. Les clercs ne pouvaient être accusés que devant les évêques, et si l'on n'obtenait gain de cause, on était noté d'infamie. Enfin il y eut des clercs, indignes du corps vénérable dont ils étaient membres, qui osaient enlever les coupables des mains des magistrats.

On se convaincra encore mieux de l'imbécillité d'Honorius, si l'on fait attention que les plus révoltantes injustices s'exerçaient principalement en Afrique, où régnait plus que partout ailleurs l'idolâtrie (*a*), et que les Romains n'avaient presque point d'autre subsistance que les moissons d'Afrique.

Déjà trois siècles auparavant, Tacite (*b*)

(*a*) Cod. Th., lib. 16, tit. 10, leg. 17, 18. — Salv. de Gub. Dei, lib. 8. — Fleury, Hist. eccles., liv. 20, cap. 42. — Liv. 29, cap. 23.

(*b*) Ann., lib. 14.

se plaignait qu'en allant chercher des vivres si loin, on eût exposé l'existence du peuple Romain aux accidens, on aurait pu ajouter alors, et aux caprices des comtes.

Ces gouverneurs des provinces avaient en main les forces militaires. Ils affectaient une sorte d'indépendance, et pour peu qu'ils fussent mécontens, ils levaient l'étendard de la révolte. C'étaient de nouveaux ennemis qu'il fallait réduire par la force des armes. Sous un gouvernement faible, on n'était jamais assuré de la possession et du secours des provinces. Le comte d'Afrique était le plus redoutable, parce qu'il pouvait à son gré réduire la ville de Rome à la famine (*a*), en retenant la flotte qui devait transporter les vivres. C'est ce qui arriva deux fois dans l'espace de quatre ans. Gildon, qui gouvernait l'Afrique, se déclara ennemi de l'Empire (*b*). Il fallut lever une armée pour dompter le rebelle et emporter les convois. Mais quelle armée! Les *possesseurs*, c'est-à-dire, ceux qui avaient

(*a*) Claud. de Bell. Gild.

(*b*) Zozym., lib. 5. — Claud. de laud. Stilic. — *Id.* de Bell. Gild.

les terres, étaient tenus de fournir un certain nombre de soldats, selon l'étendue de leurs domaines; c'étaient presque toujours des esclaves: au lieu d'hommes, on pouvait donner quelques onces d'or, et cet impôt servait à soudoyer des corps de troupes étrangères. Voilà où en était réduit l'empire Romain, il n'avait plus d'autres défenseurs que des esclaves ou des barbares mercenaires (*a*).

L'inimitié entre les deux empires s'envenimait de jour en jour (16). Le roi des Visigoths, Alaric, tirant avantage de cette désunion, pénétra dans l'Italie. Combien, en cette occasion, la lâcheté d'Honorius excite le mépris et l'indignation (*b*)! Il ne voit pour lui d'autre soin, d'autre parti à prendre que la fuite. Mais Stilicon (17) le rassure, l'arrête; il détourne le danger; et lorsque, par ses artifices et sa valeur, il a forcé l'ennemi à se retirer, l'empereur abandonne Milan, où il habitait, et va fixer sa résidence à

An 403.

(*a*) Cod. Th., lib. 7, tit. 13, leg. 12, 13, 14.

(*b*) Jorn. de reb. Get., cap. 29. — Cassiod. Chron. — Claud. Bell. Get. — Zozym, liv. 5. — Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 27, §. 28.

Ravenne, parceque cette ville étant baignée par la mer Adriatique, la fuite dans un péril pressant devenait plus facile. Que pouvait-on attendre d'un prince qui choisissait ainsi le siége de l'Empire?

An 405, 412. Nous sommes arrivés à une des époques les plus désastreuses. L'Empire délabré croule de toutes parts (*a*). En Afrique les Maziques et les Austuriens; dans la Gaule et dans l'Espagne, les Alains, les Suèves, les Vandales, les Bourguignons et le tyran Constantin; enfin dans l'Italie, dans Rome même, les Goths, conduits par Alaric, renversent et détruisent tout. Honorius, caché dans Ravenne, et toujours prêt à fuir, écoutait de loin ce fracas et tremblait.

Peut-être c'en était fait dès ce moment de l'Empire romain, peut-être il subissait le joug des Barbares, si Alaric avait su être fondateur de même que conquérant. Mais il connaissait le caractère turbulent et indompté de sa nation; les Goths ne respiraient que la guerre et le pillage; il lui pa-

(*a*) Philost., lib. 11, cap. 3, 8. — Zozim., lib. 5, 6. — Sigon. Imp. Occ., lib. 10. — Proc. Hist. Vand., lib. 1, cap. 2. — Jorn. de reb. Get., cap. 30.

raissait trop difficile de les fixer dans quelque séjour, encore plus de les soumettre aux lois, et de leur imposer la tranquillité de la vie civile. Ce fut, je crois, la plus forte considération qui retint ce terrible vainqueur: car je ne pense pas que la crainte des Romains eût été un obstacle à son ambition. Celui qui éleva quelque tems un fantôme d'empereur, dont il se jouait à son gré, aurait bien pu mettre sur sa tête la couronne, comme il la jeta un moment sur celle d'Attale (a).

Un concours de circonstances heureuses donna quelque relâche à Honorius. La destruction de la flotte et d'une partie de l'armée des Visigoths, au moment où ils allaient envahir l'Afrique, la mort d'Alaric, les exploits de Constance, seul homme digne alors du nom romain, retinrent l'Empire sur le penchant de sa ruine (b). Ataulphe, successeur d'Alaric, fit la paix et accepta une contrée en Espagne (c). Le tyran Constan-

(a) Zozym., lib. 6.

(b) Jorn., cap. 30, 31. — Leb. 29, art. 16 *et suiv.*

(c) *Idem*, lib. 29, *art.* 4.

tin fut défait et tué avec son fils (*a*). Ensuite, sous Vallia qui prit la place d'Ataulphe assassiné, ces mêmes Goths, naguère le fléau de l'Empire, en devinrent les alliés et les défenseurs (*b*).

Quoi qu'il en soit, les plaies de l'Italie ne se guérirent plus. Les villes étaient réduites en cendres, les campagnes dévastées. Les comtes des provinces qui n'étaient pas encore tombées au pouvoir des Barbares, n'en voyaient ni vivres, ni tributs. Le fer, le feu et la famine s'étaient réunis pour désoler l'Italie (*c*). Mais comme si ce n'était pas assez de tant de calamités, l'avarice de quelques particuliers aggravait encore le mal, et leurs richesses énormes insultaient à la misère publique (*d*). Tous ceux qui ne possédaient qu'une fortune médiocre et qui étaient sans crédit, voyaient leurs petits patrimoines absorbés par les exactions. Ces malheureux croyant éviter la rapacité des

(*a*) Oros., lib. 7, cap. 42.

(*b*) Jorn. de reb. Get., cap. 32, 33. — Isid. Chron.

(*c*) Philost., liv. 12, chap. 6. — Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 30, art. 10.

(*d*) Salv. de Gub., lib. 6.

collecteurs, allaient se briser à un autre écueil. Ils mettaient leur héritage sous la sauve-garde des grands, que les lois avaient autorisés à se faire les protecteurs des opprimés. Les cités avaient leurs défenseurs, les citoyens leurs patrons. Mais ce n'étaient que des tyrans décorés de noms respectables. Ils s'appropriaient les biens de quiconque venait implorer leur appui. Les propriétaires devenaient, pour ainsi dire, leurs serfs, et labouraient pour d'autres le champ qui leur avait appartenu. Et c'était là le seul moyen de conserver leur existence! De sorte que le peuple, en Italie, pressé d'un côté par le fer des Barbares, de l'autre par la cupidité des hommes puissans, trouvant partout la servitude et l'indigence, fuyait le sol natal, se dispersait dans les provinces éloignées, et même trouvait plus d'humanité chez les Barbares que chez ses concitoyens. Voilà comme les villes se changeaient en déserts et comme l'Italie fut ruinée. Le despotisme public et particulier étouffa tous les sentimens d'honneur en même tems que l'amour de la patrie. Comment ces infortunés auraient-ils pu aimer la patrie? elle n'existait plus pour eux. Ainsi on ne trouvait plus

de citoyens, et par conséquent plus de soldats.

An 423. Enfin Honorius termina son triste règne (18).

Mais l'Occident changea de prince, sans que le gouvernement changeât. Ce fut toujours le même esprit, qui produisit les mêmes effets. Placidie tenait les rênes de l'Empire pour son fils Valentinien, et se laissait aller tour-à-tour aux instigations de deux factieux, dont la rivalité était une nouvelle source de calamités publiques.

Tandis que les Suèves, les Francs et les Visigoths, sans rencontrer aucun obstacle, détruisent la puissance romaine en Espagne, ainsi qu'au nord et au midi de la Gaule (*a*), le comte Boniface, pour se venger des perfides complots d'Aétius, qui lui avait enlevé la faveur de Placidie, ouvre l'Afrique (*b*) aux Vandales. Ce fut un des coups les plus terribles portés à l'Italie (19). La vie du peuple romain était livrée aux Barbares. Aussi voit-on, dès ce moment, des famines

(*a*) Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 31.

(*b*) Proc. Vand., lib. 1, cap. 3. — Jorn., cap. 33.

plus fréquentes; et elles devinrent si cruelles, qu'après avoir épuisé toutes leurs ressources, les malheureux vendaient leurs enfans aux Barbares pour avoir du pain (*a*). Ce ne fut pas encore là le seul résultat de la perte de l'Afrique : la possession d'un grand nombre de villes maritimes donna à Genséric l'idée et les moyens de construire des flottes qui le rendirent maître de la mer Méditerranée, et avec le secours desquelles il fit, dans la suite, des maux affreux à l'Italie (*b*).

Tandis que la majesté impériale était dégradée, la puissance du clergé ne cessait point de s'augmenter, et l'on multipliait les lois inhumaines contre les payens, les Juifs et les hérétiques (*c*). On étendait la persécution jusque sur les monumens des arts; les temples des Dieux étaient détruits, les statues mutilées, les tombeaux violés et renversés. Tout périssait chez les Romains.

(*a*) Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 32, art. 66.
(*b*) Proc. Hist. Vand., lib. 1, cap. 3, 5. Lib. 2, c. 9. — Leb Hist. du Bas-Empire, liv. 32, c. 12, 33; 59.
(*c*) Salv. de Gub. Dei, lib. 6. — Leb. Bas-Emp., liv. 32, cap. 12, 49.

Leur esprit s'abrutissait, en même tems que l'honneur s'éteignait dans les âmes.

Lorsque Valentinien fut en âge de régner, il suivit l'exemple de son prédécesseur; il donnait les mains à l'affermissement de la domination des ecclésiastiques et des ministres. Il se retirait de l'empire (20) pour leur laisser plus de liberté.

Le nom romain allait toujours s'avilissant. Attila, ligué avec Genséric, méditait la destruction de l'empire d'Occident (*a*). Valentinien eut recours au roi des Visigoths dont les forces présentaient un aspect formidable. Il était beau de voir les ambassadeurs romains attendre en suppliant la réponse d'un roi barbare, dont les états avaient été dans le principe un don de la libéralité des empereurs.

A la tête d'une armée composée de Barbares, car on ne comptait plus de Romains dans les armées romaines, Aétius fut vainqueur d'Attila, et raffermit le trône chancelant de Valentinien. Mais ce prince fut assassiné peu de temps après (*b*) (21).

(*a*) Proc. Vand., lib. 1. — Jorn., cap. 36.

(*b*) Jorn., cap. 38, 40. — Leb. Bas-Emp., liv. 33, chap. 56.

Depuis sa mort (*a*), le tumulte et la confusion croissent de moment en moment. Les empereurs sont précipités les uns sur les autres et entraînent tout le reste dans leur chute. Au dedans, ce ne sont plus que des déchiremens continuels; au dehors, les Barbares arrachent aux Romains le reste des Gaules et de l'Espagne; ils resserrent l'Empire dans les bornes étroites de l'Italie et de la Dalmatie, l'assiégent de toutes parts et le tiennent pour ainsi dire captif. Enfin, on en vint dans peu de temps à ce point de détresse, qu'il n'était plus question de savoir si l'on serait assujéti à des Barbares; mais à quels Barbares? An 450.

Un Suève, Ricimer, avait, par sa valeur, ses cabales et ses richesses, usurpé un pouvoir arbitraire et tyrannique (*b*). Néanmoins, il n'osait pas prendre lui-même la couronne; il trouvait plus sûr de faire des empereurs pour régner sous leur nom. Pendant dix-huit ans il gou-

(*a*) Sigon. Occ. Imp., lib. 14. — Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 33, 34, 35.

(*b*) Jorn. de reb. Get., cap. 45. — Ennod. Epiph. Vit.

verna par la terreur, pendant dix-huit ans, il bouleversa tout l'Occident : plaçant sur le trône des automates revêtus de la pourpre, et les brisant, dès que leur faiblesse cessait de se prêter au mouvement qu'il voulait leur donner (22).

Genséric, roi des Vandales, fut, après Attila, le plus grand fléau des Romains; redoutable par ses forces maritimes; plus redoutable encore par ses conseils (a). A l'aide de ses flottes, il faisait voler de tous côtés sur les mers des armées terribles, et il fondait sur ses ennemis, aussi rapide, aussi imprévu, aussi meurtrier que la foudre. Il mit Rome au pillage après la mort de Valentinien, et depuis ce temps il ne cessa d'infester l'Italie et se rendit maître de la Sicile. Ses armes faisaient trembler les Orientaux eux-mêmes; et par crainte du ressentiment de Genséric, ils n'accordèrent point de vaisseaux à ceux d'Occident qui les suppliaient de leur en prêter. Cette désunion fut très-préjudiciable aux affaires d'Occident.

(a) Leb. Bas-Empire, liv. 33, c. 49. -- Proc. Bell. Vand., lib. 1, 2.

Cet empire ne pouvait plus subsister. Les Barbares conspiraient tous pour sa destruction, tandis que les princes d'Orient les regardaient faire avec une tranquillité stupide (*a*) (23).

Depuis les irruptions des Barbares, ce qui avoit soutenu l'Empire, c'étoit une certaine suite et une certaine intelligence dans les opérations politiques; c'était l'adresse qu'on avoit eue de combattre et de détruire les uns par les autres tous ces peuples dont les mouvemens n'étaient déterminés que par l'instinct de la guerre et du pillage. Mais une fois que rassásiés de rapines, ils se furent arrêtés dans une demeure choisie; une fois qu'ils eurent un gouvernement, des intérêts politiques, les arts des Romains étant passés chez eux, l'équilibre fut rompu. Cette révolution dans l'état des Barbares avait été doublement funeste. Comme depuis long-temps ils formaient seuls les armées romaines, quand ils commencèrent à se liguer contre ceux qui les avaient mis aux prises les uns contre

(*a*) Proc. Hist. Vand., lib. 1, cap. 6.

les autres, Rome se trouva tout d'un coup dénuée de troupes, et autant elle fut affaiblie, autant ces Barbares accrurent leurs forces.

Les empereurs d'Orient ne songeaient qu'à profiter de l'anarchie qui régnait en Occident, pour y jeter les fondemens de leur domination : non pas qu'ils eussent le courage de s'emparer de l'Italie pour la conserver à l'Empire, mais leur ambition se contentait d'affecter une souveraineté inutile. Ils s'arrogèrent le droit de nommer plusieurs princes, auxquels ils ne donnoient que le titre de César, ce qui établissait une sorte d'infériorité et de dépendance; ce qui rappelait l'ancienne forme de gouvernement. Ils envoyèrent ainsi, tour-à-tour, Anthénius, Glycère, Olybrius, Népos; mais tous ces misérables princes se montraient sur le trône, seulement pour être l'objet du mépris, pour donner lieu à des guerres civiles dont ils étaient le prétexte et les victimes, et soudain ils disparaissaient.

Enfin (*a*) une armée d'Hérules et d'au-

(*a*) Proc. Hist. Got., lib. 1, cap. 1. — Sig. Occid. Imp., lib. 15.*m*

tres Barbares, soudoyés par les Romains, s'étant révoltée, Odoacre se mit à leur tête et détruisit l'empire d'Occident. Il donna à ses soldats le tiers des terres de l'Italie; mais ses nouveaux sujets conservèrent leurs lois, leur administration; la religion même ne reçut aucune atteinte. Barbare et Arien, il usa de tolérance à la honte de tant d'empereurs catholiques.

Lorsque l'Italie eut passé sous une autre influence, la tranquillité ne fut pas long-temps saus renaître. Odoacre travaillait à réparer les maux que les empereurs avaient causés. La cession de plusieurs villes de la Gaule qu'on ne pouvait plus retenir assura la paix avec les Visigoths. Il recouvra, par un traité et moyennant une redevance annuelle, la Sicile que possédoit Genséric.

La cour d'Orient était celle qui excitait le plus ses craintes. Zénon régnait alors. Odoacre ne négligea rien pour se le concilier. Il lui renvoya les ornemens impériaux, lui fit hommage de ses états, et ne lui demanda que le simple titre de patrice et la permission de gouverner en sa place.

Mais des rigueurs, suite trop ordinaire

de la cônquête, détruisaient l'effet de tous ses soins. Son trône menaçait ruine (*a*).

Afin d'étouffer les séditions par la terreur, il avait dépouillé le sénat de son autorité, aboli le consulat, ajouté de nouveaux tributs. Les Romains s'indignaient et souffraient. De plus l'incertain Zénon qui lui avait accordé le titre de patrice dans une lettre particulière, déclarait hautement qu'il ne le reconnaissait pas pour roi légitime (*b*). L'incendie qui avait paru s'éteindre pendant quelque temps, couvait toujours, recevait de nouveaux alimens, et allait éclater avec plus de violence pour tout embraser.

Telle était la situation de l'Italie (*c*), lorsque les cris des Ostrogoths qui rugissaient comme des lions autour des barrières où ils étaient enfermés, tirèrent Théodoric de la cour d'Orient, et l'appelèrent aux armes. Contenus dans un coin de l'Illyrie

---

(*a*) Sig. Occ. Imp., lib. 15, 16.

(*b*) Sigon. Occ. Imp., lib. 15. — Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 35.

(*c*) Proc., Hist. Got, lib. 1, cap. 1. — Cocchl., Vit. Theod., cap. 3, 4

par suite de l'alliance que leur roi avait faite avec l'Empire, ils ne pouvaient plus, selon leur génie, vivre du fruit de la guerre. Le besoin allumait en eux l'ardeur des combats : ils demandaient la guerre et une proie ; Théodoric se mit à leur tête et leur montra l'Italie.

Mais ce prince avait d'autres vues que ses soldats ; le desir aveugle du pillage les conduisait ; il méditait de fonder un empire (*a*). Son entreprise avait besoin d'être décorée d'un titre spécieux ; le nom impose à la multitude : il voulut se présenter sous un aspect auguste, et s'annoncer en roi. Ses instances, ses menaces, le siége mis devant Constantinople, arrachèrent à Zénon un édit qui déclarait Théodoric souverain légitime d'Italie. Zénon voyait d'ailleurs, dans cette expédition, un moyen de se délivrer d'alliés onéreux, tels que les Ostrogoths, croyant qu'ils périraient dans les Alpes ; et, en cas de succès, il comptait recueillir tout le fruit de l'expédition, et ne laisser que les travaux à Théodoric.

(*a*) Cocchl., Vit. Thed., cap. 4. — Leb., Hist. du Bas-Empire.

Il est à remarquer que ce sont deux Barbares, l'un usurpateur et l'autre conquérant, qui par leur exemple confirment cette espèce de suzeraineté que les empereurs revendiquaient sur l'Italie. Nous avons vu Odoacre faire hommage à Zénon et lui demander l'investiture. Maintenant Théodoric reçoit l'Italie comme un don de la libéralité de l'empereur, et, pour ainsi dire, comme un fief relevant de l'Empire. C'était un titre chimérique tant que les princes qui régneraient en Italie seraient en état de faire tête à l'Orient; mais, dans la suite, lorsque les Goths s'affaibliront, ce titre, soutenu par Bélisaire et Narsès, deviendra un droit incontestable.

Théodoric ayant été revêtu par Zénon d'un voile sacré, comme gage de sa nouvelle dignité, partit soudain avec ses Goths pour la conquête (*a*). Je n'entrerai point dans le détail de ses exploits; ce récit ne servirait qu'à faire connaître le courage d'un prince qui ne pouvait en manquer, étant chef d'une nation guerrière par ca-

(*a*) Cocchl. Vit. Theod., cap. 4. — Sabellicus. — Cassiod. Chronic. — Sigon. Occ. Imp., lib. 16.

ractère et par nécessité. Qu'il me suffise de dire qu'il remporta quatre victoires complètes et décisives sur Odoacre. Celui-ci, n'ayant pu trouver un asile dans Rome, qui repoussait un roi désavoué par la cour d'Orient, alla se réfugier à Ravenne. Il y fut poursuivi par le vainqueur, et soutint un siége de trois ans. Enfin, Hérules et Goths, tous étant fatigués des longueurs et des maux de la guerre, la paix fut conclue entre les deux rivaux. Ils convinrent, ils jurèrent de partager paisiblement tous les attributs de l'autorité royale. Peu de temps après, Théodoric, sous prétexte de se venger d'une trahison, assassina, dans un festin, Odoacre avec son fils, et les principaux seigneurs des Hérules. Ce crime politique le rendit maître unique et absolu de l'Italie.

SECONDE PARTIE.

RÈGNE DE THÉODORIC.

CHAPITRE PREMIER.

Caractère (24) de Théodoric. — Idée du plan de gouvernement qu'il se traça.

Un autre empire s'offre à nos regards. Avant de nous engager dans ces routes nouvelles, examinons, pénétrons les intentions cachées, l'esprit du fondateur. Notre marche en sera plus sûre. Si le politique veut nous éblouir par ses artifices, nous lui aurons dérobé son secret. Rien ne nous étonnera plus, rien ne nous fera plus illusion.

Né chez les Barbares, Théodoric n'eut de barbare que le nom et l'origine. Son génie avait devancé sa nation de plusieurs siècles. Son éducation première lui avait donné la force qui fait les conquérans (25); on séjour à Byzance avait développé en

lui tous les talens qui font le politique consommé.

Fier et rusé, ambitieux et souple, occupé de lui seul, et toutefois affectant un dévouement sans bornes pour le peuple, son grand art fut de connaître les hommes et de les tromper, de s'accommoder à leurs préjugés, à leurs faiblesses, pour s'en prévaloir. Caressant l'ennemi qu'il redoutait, écrasant celui qu'il pouvait opprimer sans crainte; sachant éblouir par son faste, ou charmer par sa modestie; se faire craindre par une sévère justice, ou se faire chérir par la clémence; se conciliant l'amour de tous, tandis qu'il élevait tout ce qui pouvait contribuer à sa puissance ou à sa gloire : ses pensées, ses actions eurent pour unique but son propre intérêt; je dirai plus : il immola le peuple à son intérêt.... Mais n'anticipons point sur les temps. Il faut qu'on voie les faits avant de prononcer.

Des écrivains, séduits par la réthorique de Cassiodore, et par les maximes de douceur et de générosité dont ses lettres sont remplies, se sont écriés, d'une commune voix, que jamais les Romains n'ont eu

de meilleur roi, et plus jaloux de leur bonheur. Mais si l'on jugeait du cœur de l'homme par des écrits, par des actes même d'ostentation, on s'exposerait à d'étranges erreurs.

Des meurtres commis d'un esprit tranquille, au commencement, dans le cours et à la fin de son règne, montrent assez que le sang lui coûtait peu à répandre, lorsqu'il croyait sceller par là sa puissance (26).

Auguste avait fait succéder la paix aux guerres civiles, la sécurité aux proscriptions, parce que la paix et la sécurité des peuples affermissaient son autorité. Théodoric pensa et agit comme Auguste.

Dans le livre de l'*Esprit des Lois* (a), il est question des conquêtes d'Alexandre et de sa conduite après ses victoires. Ecoutons Montesquieu parlant d'Alexandre.

« Il résista à ceux qui voulaient qu'il » traitât les Grecs comme maîtres, et les » Perses comme esclaves : il ne songea qu'à » unir les deux nations.... Il prit les mœurs

(a) Liv. 10, chap. 14.

» des Perses, pour ne pas désoler les Perses » en leur faisant prendre les mœurs des » Grecs..... Il ne laissa pas seulement aux » peuples vaincus leurs mœurs, il leur » laissa encore leurs lois civiles, et sou- » vent même les gouverneurs qu'il avait » trouvés. Il mettait les Macédoniens à la » tête des troupes, et les gens du pays à » la tête du gouvernement.... Il respecta les » traditions anciennes et tous les monu- » mens de la gloire ou de la vanité des » peuples. Les rois de Perse avaient détruit » les temples des Grecs, des Babyloniens » et des Egyptiens : il les rétablit, etc., etc.»

Qu'on change le nom d'Alexandre en celui de Théodoric; qu'on se représente, au lieu des Macédoniens, les Ostrogoths, au lieu des Perses, les Romains, et l'on aura une image assez exacte de la création du nouveau royaume d'Italie. Le prince barbare conçut et exécuta le même dessein que le prince grec, avec quelques différences néanmoins amenées par la diversité de caractère et de situation de l'un et de l'autre conquérans. Le héros macédonien, dans un vaste empire, et appuyé de très-grandes forces, agit avec plus de franchise

et de magnanimité. L'autre, resserré dans des bornes plus étroites, environné de plus d'écueils, montra plus de politique et de finesse.

Théodoric discerna d'abord les causes de la ruine de ses prédécesseurs : au-dedans, l'indépendance et la tyrannie des ecclésiastiques et des grands, qui avaient tout bouleversé par l'anarchie ; au-dehors, l'avidité des Barbares, qui, de concert, avaient déchiré l'Empire pour s'en partager les lambeaux. Il voulut, dès-lors, que son royaume devînt respectable aux étrangers, et que, dans l'intérieur, il n'y eût pas d'autre puissance que la sienne.

Mais il n'arriva à son but que pas à pas, et même par des détours. Il dérobait son plan pour en assurer le succès.

CHAPITRE II.

Quelles précautions prend Théodoric pour s'assurer des Romains.

TANT que la violence lui peut être utile, il se comporte en vainqueur ; quand la douceur peut confirmer l'ouvrage de la violence, il est roi.

C'est au sujet de la religion que les Romains étaient le plus sensibles et le plus irritables. Chef d'Ariens, arien lui-même, il devait les alarmer. Aussi s'empressa-t-il, dans le commencement, de les rassurer par son respect pour le culte dominant, par ses égards pour les ministres de ce culte (*a*). Ses témoignages de confiance, ses soins, sa déférence même, gagnèrent ceux qui devaient être ses principaux ennemis ;

(*a*) Vita Theod., Cocchl., cap. 9. — Sigon. Imp. Occ., lib. 16. — Ennod. Paneg. Theod. — *Id.* Vita Epiph.

il sut mettre les évêques dans ses intérêts. Epiphane de Pavie, Laurent de Milan, et plusieurs autres pasteurs en vénération, lui furent tout dévoués.

Les lois étaient liées à la religion par une espèce de consanguinité; elles étaient l'ouvrage des princes chrétiens. L'orgueil national fortifiant les idées de religion, les lois des Romains devenaient pour eux un objet également cher et sacré.

Le code de la jurisprudence romaine est reçu comme un dépôt précieux par Théodoric; il s'en déclare lui-même le premier gardien, le premier protecteur, le premier ministre (*a*).

Aucun changement, aucune innovation injurieuse dans la forme du gouvernement: le sénat est conservé (*b*); que dis-je? il est environné d'honneurs (*c*). Tandisque Théodoric sait le tenir dans la dépendance et dans l'inaction, il affecte de lui rendre des

(*a*) Edict. Theod. Epilegom. — Sigon. Imp. Occ., lib. 16. — Cass., lib. 1, ep. 1.; lib. 7, ep. 25, *et plurimis passim locis*.

(*b*) Sig. Occ. Imp., lib. 16.

(*c*) Cass., lib. 6, ep. 6.

respects, des hommages. A l'entendre, ce corps jouit d'une entière liberté; c'est une auguste assemblée dont la splendeur éclipse tout le reste (*a*). Toutes les magistratures et les dignités civiles (*b*) sont maintenues telles qu'elles avaient existé sous les empereurs; et, quelle faveur insigne! les Romains seuls en sont décorés (*c*)!

Mais dans les mains de ce prince résidait toute la force agissante du royaume. Lui-même nous indique ouvertement son système, lorsqu'il trace aux consuls, à ces successeurs des Scipion et des Fabius, les limites de leurs fonctions: *Pour lui tous les travaux, pour eux tous les plaisirs (d).*

Ingénieux à faire servir les préjugés des vaincus à ses desseins, il profita d'une institution, née dans la monarchie, qui servait à entretenir l'indolence et la vanité, au lieu d'être le prix d'une noble émulation (*e*). Des titres fastueux, sans nulle

(*a*) Cassiod., lib. 6, ep. 1, 4, 14. — Vita Theod. Cocchl., cap. 8.

(*b*) Cass., lib. 6, ep. 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9.

(*c*) Sigon. de reb. Occid., lib. 16.

(*d*) Cass., lib. 6, ep. 1.

(*e*) Cass., lib. 6, ep. 10, 11, 12; lib. 7, ep. 37, 38.

autorité, satisfaisaient l'orgueil et reposaient l'ambition (27). L'abus même de ces marques de distinction entrait merveilleusement dans ses vues; il les répandit avec profusion sur les Romains. Quelques particuliers fiers de leurs énormes richesses, et une multitude de cliens ou d'esclaves, voilà quel était le peuple romain. Théodoric sentait que la foule suivrait l'impulsion donnée par les grands. Ceux-ci formaient, pour ainsi dire, la tête de l'Empire, et réglaient les mouvemens de ce corps énervé. S'emparer des esprits des grands, c'était se rendre maître de tout le reste; et pour cela, il suffisait de les rassasier de titres sans fonctions, de dignités sans pouvoir.

Ses armes avaient conquis le royaume, ses attentions, ses flatteries, conquéraient les cœurs; et l'attachement était d'autant plus prompt et plus fort, que les rigueurs encore toutes récentes d'Odoacre produisaient un contraste frappant. Celui-ci avait abattu les Romains, Théodoric semblait les relever (*a*).

(*a*) *Voy.* le chap. 2 de la première partie, à la fin.

Il ne négligeait pas, non plus, la cour d'Orient. Dès ses premières victoires, il y avait envoyé un ambassadeur (*a*), et, après cinq ans de négociations, il obtint d'Anastase les ornemens impériaux qu'Odoacre avait renvoyés, et la confirmation du titre de roi d'Italie (28). Alors il se fit déclarer *juste souverain par le consentement et la volonté du sénat (b)*. On juge bien que ce n'étaient là que de simples formalités. Quoique l'empereur eût le vain orgueil de recommander l'Italie et le sénat à Théodoric, et de prendre avec lui un ton de souverain (*c*), le prince goth sentait toute la légèreté de ses prétentions, même en le ménageant. Quant au sénat, avili par les empereurs, avili par leurs ministres, pâlissant alors à la voix d'un vainqueur, ou séduit par de pompeuses adulations, il répétait complaisamment le voeu qui lui était dicté. Ces actes étaient donc illusoires; mais l'illusion était utile au nouveau roi :

(*a*) Sigon. Occ. Imp., lib. 16. — Lebeau, Hist. du Bas-Empire, liv. 37, art. 21.

(*b*) Sigon., lib. 16.

(*c*) Cass., lib. 1, ep. 1.

elle consacrait sa puissance; elle ôtait toute idée de révolte.

Alors il quitta l'habit de sa nation, et prit le vêtement des Romains, avec la pourpre et tous les ornemens de la dignité impériale (a). Son palais, sa garde, furent semblables au palais et à la garde des empereurs (b).

Jusqu'à présent, peut on distinguer quel est le vainqueur? est-ce le Romain? est-ce le Goth? Les institutions, les lois des Romains sont respectées; Théodoric se plie à leurs usages, à leurs opinions; il change même son extérieur. C'en est assez. L'orgueil des Romains est satisfait, et Théodoric est leur maître.

Libéralité, justice, sévérité, clémence, tout contribuait à fortifier son règne.

Tandis qu'Odoacre et lui se disputaient leur proie avec acharnement, Gondebaud (c), roi de Bourgogne, avait profité de leurs débats, et, sous prétexte de porter du secours à Odoacre, il s'était jeté sur la

(a) Sigon., lib. 16. — Cass., lib. 1, ep. 2.
(b) Cass., lib. 5, ep. 7; lib. 1, ep. 10.
(c) Sigon., lib. 16. — Cocchl. Vita Theod.

Ligurie, l'avait dévastée, et était rentré dans ses états, traînant à sa suite une multitude de captifs. Depuis ce temps, la province était dépeuplée et presque ruinée. Dès que Théodoric se vit tranquille possesseur, son premier soin (*a*) fut d'envoyer des vivres aux habitans, et de remettre (*b*) de grosses sommes d'argent entre les mains d'Epiphane, évêque de Pavie, qu'il chargea d'aller chez les Bourguignons rassembler tous ceux qui gémissaient dans l'esclavage, et de payer leur rançon. Il rendit ainsi aux campagnes leurs cultivateurs.

Cette action le faisait chérir comme libérateur des peuples ; une autre le fit révérer comme un prince juste et clément.

Tandis que les Romains, encore étourdis du bruit de ses victoires, ne pouvaient ni réfléchir, ni se plaindre, il jugea qu'il fallait intimider ses ennemis par des coups d'autorité, voulant épuiser d'abord sa sévérité, afin de ne plus avoir à leur montrer ensuite que sa douceur. Il avait lancé un interdit sur les tribunaux des villes qui ne

---

(*a*) Cass., lib. 2, ep. 20.
(*b*) Ennodius, Panegyr. Theod.

s'étaient point rangées de son parti, dans le commencement (*a*). C'était un sujet de douleur universelle. Alors un saint évêque vint le supplier de pardonner à ses sujets. Il ne résista pas long-temps; s'il voulait les retenir dans le devoir, il craignait de les désespérer. Le peuple, qui ne se souvenait que des derniers traitemens, oubliait la punition, pour admirer la facilité de Théodoric à pardonner.

C'est une observation de Montesquieu (*b*), que les Romains furent de tous les peuples de la terre, celui que les spectacles, c'est-à-dire, la vue de quelque objet extraordinaire, affectèrent le plus vivement. Alors surtout c'était la seule chose qui pût les toucher, parce que l'esprit et le cœur étant presque morts en eux, ils n'étaient animés que par les sens. Mais, comme ils avaient eux-mêmes totalement changé, les spectacles changèrent aussi, et furent modifiés selon le caractère des spectateurs. Autrefois il n'y avait qu'un objet terrible qui pût ébranler ces fiers citoyens; il n'en résultait

---

(*a*) Sigon. Imp. Occ., lib. 16. — Enn. Paneg. Th.
(*b*) Esp. des Lois, liv. 11, chap. 15.

aussi que de grands effets : la vue du corps de Lucrèce, Virginie immolée à la pudeur, le débiteur qui parut sur la place couvert de plaies, enfin la robe sanglante de César, avaient causé des commotions violentes dans toute la république. Mais actuellement les Romains n'auraient pas eu la force de supporter de tels spectacles, ou d'y être sensibles ; ils n'avaient besoin que de représentations brillantes où leur vanité fût amusée.

Théodoric obéit au préjugé qui attribuait à Rome le premier rang parmi toutes les villes de son empire, et qui entretenait ce vieux respect qu'on rendait encore à l'ancienne capitale du monde. Après avoir employé plusieurs années à créer, à élever, à consolider sa puissance, il voulut y mettre le sceau par une démarche frivole en apparence, et néanmoins très-efficace : il fit
An 500. un voyage à Rome (*a*).

Il y eut un temps où les Chrétiens croyaient manquer au devoir le plus essentiel de la piété, s'ils n'allaient en pèlerinage

(*a*) Cassiod. Chronic.

dans la Terre-Sainte : il semblait, de même, qu'une espèce de religion imposât à Théodoric la nécessité de se montrer à Rome, et qu'en présence de Rome seulement, il dût achever de consacrer sa dignité.

On jugera de l'importance qu'il attachait à ce voyage, par tout l'appareil qui le précède et qui l'accompagne (*a*). Sa venue est annoncée long-temps d'avance, est long-temps attendue. Enfin il paraît. Tous les grands de sa cour et du royaume environnent son char; la moitié de l'Italie vient grossir son cortége. A son approche, le sénat et tous les premiers de Rome s'empressent de lui rendre hommage, et il s'avance au milieu d'une pompe triomphale. Le peuple croit être retourné au temps de ses premiers empereurs. C'est là cette splendeur qui signalait leur entrée solennelle ! Ce sont là ces cérémonies, ces fêtes dont les Romains ont été privés si long-temps !

Suivons Théodoric dans toutes ses démarches, parce qu'il n'y en a pas une dans

---

(*a*) Sigon., lib. 16. — Chron. Cassiod. — Ste.-Marth. Vie de Cass., liv. 1, ch. 3.

cette circonstance qui soit indifférente. Il est venu, pour ainsi dire, faire une profession de foi à la face des peuples. A chaque action, son esprit se déclare.

Quel lieu le reçoit le premier? c'est l'église de St.-Pierre (*a*). Quoique arien, ou plutôt parce qu'il est arien, il se hâte de complaire au peuple et de lui donner un gage de sa tolérance.

Ensuite il se rend au sénat (*b*). Avec quelle affabilité, quelle douceur, il accueille l'hommage ainsi que les protéstations de zèle et d'obéissance de ses sujets! A son tour, il promet de maintenir les priviléges, la dignité, la gloire du sénat, sachant ainsi les enivrer de l'encens qu'il leur renvoie.

C'est enfin le peuple (*c*) qui contemple son souverain et qui entend sa voix. Théodoric se présente dans le Cirque, et là, s'adressant à la multitude qui se presse de tous côtés autour de lui, il fait vœu d'être

---

(*a*) Lebeau, Hist. du Bas-Empire, liv. 37, art. 22.

(*b*) Cassiod. Chron. — Sigon., lib. 16.

(*c*) Sigon. Imp. Occ., lib. 16. — Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 37, art. 22.

le réparateur des maux de l'Italie, d'observer les lois et les réglemens des empereurs. Cet engagement solennel, gravé par son ordre sur une table d'airain, est exposé aux yeux de tous.

Mais le faible des Romains lui était trop connu pour qu'il ne s'en prévalût pas, afin de les mieux enchaîner. Il savait que ce peuple ne demandait que *du pain et des spectacles :* le blé est répandu en abondance au nom de Théodoric ; une distribution annuelle de 200,000 mesures est fondée en faveur des citoyens pauvres (*a*). Les jours suivans, sa présence (*b*) anime les jeux célébrés dans le Cirque avec magnificence, et il donne de grandes sommes pour les spectacles (*c*). Comment résister à ces soins bienveillans ? Comment se défendre de l'enthousiasme qu'inspirent ses vertus ? Dès ce moment, Théodoric est un roi légitime, Théodoric est un grand roi.

Cette joie du peuple de Rome nous rap-

(*a*) Cassiod. Chronic. — Leb. Hist. du Bas-Emp., liv. 37, art. 22.

(*b*) Sigon. Occ. Imp., lib. 16.

(*c*) Cass., lib. 1, ep. 33.

pellé un mot de Tacite (*a*) au sujet des Bretons, qui voyaient avec plaisir qu'on introduisît chez eux le luxe et les délices des Romains : « Des hommes inexpérimen- » tés appelaient civilisation ce qui faisait » une partie de la servitude ».

Pendant le séjour de Théodoric à Rome, tous les édifices, tous les monumens que cette ville contenait, attirèrent ses regards (*b*). Il semblait ne pouvoir rassasier sa curiosité. Ses discours exprimaient toujours l'admiration, et charmaient l'orgueil des Romains. Il ordonna (*c*) que les provinces fournissent des matériaux de toute espèce, afin de pourvoir à l'entretien de ces précieux ouvrages. Il assigna, pour les autres dépenses, des sommes considérables à prendre sur son trésor royal. Le sénat, dans les transports de sa reconnaissance, lui érigea une statue d'or (*d*).

Comme il marche toujours à son but,

(*a*) Agric. Vit., cap. 21.

(*b*) Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 87, art. 22.

(*c*) Cassiod. Chron. – *Id.*, lib. 1, ep. 25, 28; lib. 2, ep. 7; lib. 3, ep. 48.

(*d*) Isidor. Chronic. G. æra 549.

et par le chemin qu'il s'est tracé ! Quelle adresse à faire passer dans l'âme des Romains, et des Romains au reste de la nation, une pleine sécurité ! Comme, sans leur rien donner, il semble tout leur accorder ! Il n'a point de préjugé, il n'a point de passion. Il honore une religion qu'il déteste, il flatte un sénat qu'il méprise, il caresse un peuple qu'il asservit.

CHAPITRE III.

Conduite de Théodoric dans tout ce qui concerne la religion.

A la décadence de l'Empire, lorsque les princes manquèrent aux peuples, lorsque les peuples dans leurs afflictions levant leurs regards inquiets vers le trône, n'y virent plus qu'un fantôme; abandonnés, désespérés, ils cherchaient où porter leur affection, leur respect, leur crainte. Les pasteurs leur tendirent les bras, ils s'y jetèrent. Depuis ce temps le courage, les bienfaits, quelquefois même l'artifice propagèrent la puissance des ministres de la religion. Les temps de troubles avaient favorisé leurs desseins. Ils se rendaient presque les arbitres des peuples : tellement qu'on les vit gouverner des provinces au milieu des fréquens changemens d'empereurs, et les remettre ensuite au vainqueur qu'ils reconnaissaient pour souverain (*a*).

(*a*) Lebeau, Hist. du Bas-Empire, liv. 35, art. 45.

Théodoric s'étudia dans le commencement à gagner les chefs de l'Église, et à se faire pardonner le crime d'hérésie. Mais quand ils lui eurent donné le temps et la faculté de montrer aux peuples leur prince, ce fut alors qu'il se rendit maître du clergé, aussi bien que du reste de la nation. Une fois que le trône est rempli, tous les esprits se tournent de ce côté, et les autres puissances tombent devant celle du monarque. Cependant, comme Théodoric avait le sentiment de sa force, il n'en abusa pas. Un prince faible qui, par un événement imprévu, aurait reconquis le pouvoir sur le clergé, en aurait mal usé, comme d'un bien qu'il n'aurait pas su acquérir par lui-même et qu'il n'aurait pas été sûr de conserver. Théodoric profita sagement de ses avantages. Quoique l'arianisme entretînt dans son cœur la haine des Catholiques, il ne voulut point les tyranniser; il les soumit, et ne les opprima point.

Ses édits avaient déclaré que les lois romaines régleraient son royaume; il conserva aux clercs les prérogatives que ces lois leur accordaient, mais avec les modifications que demandaient le bon ordre et la justice.

Les fêtes religieuses furent célébrées avec exactitude; et, pendant ces jours consacrés aux pratiques saintes, on cessa toutes les poursuites juridiques (*a*).

L'immunité des biens de l'Eglise fut maintenue. Mais il ne souffrit pas que cette immunité s'étendît aux concessions faites par les citoyens (*b*). Cette franchise dont jouissaient les propriétés ecclésiastiques avait dégénéré trop souvent en abus. Par une donation simulée, on frustrait l'état des deniers qui lui étaient dus.

Les priviléges qui pouvaient être préjudiciables à l'autorité royale, Théodoric les abolit, non sans tâcher toutefois d'apporter quelque adoucissement à cette mesure. Les clercs furent soumis à la juridiction séculière (*c*); cependant il renvoyait quelquefois aux évêques l'examen et le jugement des délits commis par les gens d'Eglise (*d*). Mais il était en même

(*a*) Ed. Th., art. 154.
(*b*) Cassiod., lib. 1, ep. 26.
(*c*) Sigon. Occ. Imp., lib. 16. — Cass. Var., lib. 9. — Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 37.
(*d*) Cass., lib. 1, ep. 9; lib. 3, ep. 14.

temps le juge souverain des évêques (*a*). Les iniquités de plusieurs d'entre eux, qui déshonoraient leur saint caractère, n'échappaient point à son œil vigilant. Il écoutait les plaintes de celui qu'ils avaient lésé, prêt à les faire comparaître devant son conseil royal; à cette menace, les coupables rentraient dans le devoir.

Il donna une nouvelle preuve de sa tolérance et de son équité, par la protection qu'il accorda aux Juifs pour réprimer les violences de la populace acharnée contre eux (*b*). Ces hommes, que l'on désespérait par des injures continuelles, pouvaient être utiles à l'état. Théodoric pensa qu'il était de sa sagesse de ne point souffrir les emportemens d'une multitude furieuse, et de ne point se priver de sujets actifs et industrieux, dans un temps où des malheurs à réparer rendaient leurs secours nécessaires. Il fit revivre en leur faveur les dispositions des anciennes lois, il les garantit des persécutions, il leur permit de réparer leurs synagogues; enfin ils purent respirer (*c*).

(*a*) Cass., lib. 2, ep. 18; lib. 3, ep. 7, 37.
(*b*) Cass., lib. 5, ep. 37.
(*c*) Ed. Th., art. 143. — Cass., lib. 4, ep. 33.

Au milieu de ces nobles institutions, on regrette de voir cette loi cruelle qui condamne au dernier supplice les payens et les sorciers (*a*). Comment, lorsqu'il a annoncé tant de modération et de douceur dans tout ce qui regarde la religion, dément-il son caractère par cet arrêt barbare? Je cherche le motif d'une telle contradiction. Est-ce le fanatisme? Mais son génie l'élevait au-dessus de cette faiblesse. Est-ce horreur pour l'idolâtrie? mais il ne s'inquiétait que des révoltes contre lui, et non des révoltes contre Dieu. J'ai dit tout-à-l'heure qu'il avait démenti son caractère par cet arrêt; je me rétracte. J'y crois voir au contraire une suite de ses principes. Il était accoutumé à tout immoler à ses intérêts; les payens avaient été proscrits par les empereurs; les Payens avaient toujours excité contre eux le zèle et même l'animosité des Chrétiens; ils étaient alors en petit nombre, et point à craindre : révoquer les édits de proscription, c'était se rendre odieux aux Catholiques prompts à s'effa-

---

(*a*) Ed. Th., art. 108.

roucher de tout ce qu'ils croyaient un attentat contre la religion; confirmer les édits, c'était un moyen d'effacer en quelque sorte la tache d'hérésie. Ainsi je crois qu'il livra ces malheureux à leurs ennemis pour mieux s'assurer ensuite de ces derniers.

Le paganisme s'était réfugié, pour ainsi dire, en Afrique; les peuples y étaient presque tous Payens. Si l'Afrique eut été encore unie à l'Empire, on ne trouverait pas cet article dans l'édit de Théodoric.

Tant qu'il ne se crut pas fermement établi, sa conduite dans les affaires de religion fut toujours celle d'un homme, qui placé sous l'œil d'un ennemi, et craignant ses calomnies comme ses intrigues, est contraint de s'observer sans cesse pour ne pas laisser de prise à la malignité, et même tâche de lui donner le change quelquefois par des actes d'ostentation. Il n'ignorait pas qu'Anastase, malgré la paix qui semblait unir les deux états, ne cherchait que les moyens de lui susciter des embarras, des dangers. Il se présenta une circonstance favorable aux desseins de l'ennemi, mais la circonspection de Théodoric la rendit inutile.

Festus avait été envoyé à la cour d'O-

rient (*a*) pour déterminer l'empereur à reconnaître la légitimité du roi d'Italie. Dans le cours des négociations, il s'était engagé secrètement à faire adopter par le pape, l'Hénotique de Zénon (29). Mais à son retour le Saint-Siége se trouvait vacant par la mort d'Anastase II. Le clergé s'assemble.
Ans 498 et 499. Festus achète un grand nombre de suffrages pour le prêtre Laurent qui était tout devoué à ses projets. Il le fait élire par sa faction. D'un autre côté, on nomme Symmaque souverain pontife (*b*). De là une anarchie tumultueuse, une guerre intestine dans le sein de l'église romaine. Festus, d'un caractère turbulent, audacieux, opiniâtre, savait se faire un appui du crédit que lui donnaient sa fortune, sa naissance, son rang de patricien, et ses talens; habile surtout à remuer les esprits par ses largesses, par ses instigations, par ses menées insidieuses.

Ces troubles avaient éclaté quelque temps avant que Théodoric vînt à Rome (*c*); l'af-

(*a*) Sigon., lib. 16.

(*b*) Cocch. Vita Theod., cap. 9. — Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 37, art. 30.

(*c*) Sig. Occ. Imp., lib. 16.

faire avait été soumise à son arbitrage, et il avait prononcé en faveur de Symmaque. Mais le rival de ce dernier ne se tint pas pour vaincu. Cependant, l'arrivée du roi avait mis trève aux dissensions et avait paru calmer les esprits. Aussitôt après son départ, l'incendie se rallume, les combats recommencent avec plus d'acharnement. Le sang des prêtres coule dans Rome. An 501.

Quel parti prendre dans cette conjoncture difficile? La contagion est à craindre; la sédition pourrait gagner le peuple, et Théodoric redoute plus que toute autre chose ce qui pourrait tirer le peuple de l'inaction. Décidera-t-il entre les deux partis et soutiendra-t-il son jugement par la force? Mais, ennemi de l'église romaine, s'il va s'immiscer dans ces débats, la malveillance ne manquera pas de crier à la tyrannie, et Anastase est là tout prêt à profiter des moindres mécontentemens : il sut éviter ces écueils.

Artémidore (*a*), Grec de naissance, s'était attaché à Théodoric, pendant le séjour de

(*a*) Leb. Hist. du Bas-Emp., liv. 37.

ce prince à Constantinople, et ne l'avait pas quitté depuis. Théodoric ne doutait pas de sa fidélité, et connaissait la douceur en même temps que la fermeté de son caractère. Il le crée préfet de Rome (*a*), et lui confère une entière puissance pour maintenir l'ordre parmi les citoyens. En même temps, il adresse une lettre au sénat (*b*), où il montre sa sollicitude pour le bonheur des Romains, et annonce sa volonté constante de réprimer les perturbateurs du repos public. Quant à l'affaire qui divise le clergé, il ne veut pas en prendre sur lui la décision. Un grand nombre d'évêques des plus considérables sont appelés auprès de lui, et il leur demande de déclarer quel est le pape légitime (*c*).

On pourrait remarquer ici les progrès de l'autorité des papes (*d*). Les évêques apportent des obstacles aux commandemens du roi, de Théodoric! « C'est le pape seul,

---

(*a*) Cassiod., lib. 1, ep. 42.

(*b*) *Id.*, lib. 1, ep. 43, 44.

(*c*) Sigon. Occ. Imp., lib. 16. — Cocchl. Vit. Th., cap. 9.

(*d*) Sigon. Occid. Imp., lib. 16.

» disent-ils, qui a le droit de les convo-
» quer; les conciles lui ont accordé la su-
» prématie; il n'est pas soumis à la censure
» de ses inférieurs ». Théodoric se contenta de leur montrer une lettre de Symmaque qui approuvait cette convocation.

Le concile est assemblé (a); on reconnaît la prudente équité du monarque. Afin que la décision reçoive un plus grand poids de l'impartialité qui présidera au jugement, il veut que Symmaque dépouille sa dignité, et réponde comme simple particulier à ses accusateurs. Ceux-ci, près d'être confondus, ont recours à la violence; on porte encore des plaintes à Théodoric. Enfin, toutes ces querelles l'importunent, et sa réponse laisse entrevoir le fond de son âme, je veux dire, sa répugnance pour les Catholiques, et sa prudence vigoureuse.
« C'est aux évêques à voir ce qu'ils doivent
» résoudre dans un démêlé de cette impor-
» tance; pour lui, il se borne à respecter
» les affaires de l'Église; pourvu toutefois
» qu'ils avisent aux moyens de rendre le

(a) Sigon. Occid. Imp., lib. 16. — Cocch. Vit. Th., cap. 9.

» repos à Rome et à tous les Chrétiens. » L'ordre était précis. Les évêques se réunissent de nouveau. Symmaque, absous de toutes les calomnies intentées contre lui, est rétabli dans la chaire de St.-Pierre.

A peine Symmaque a-t-il recouvré ses droits, que le premier usage qu'il en fait est d'assembler un concile, où d'un consentement unanime, on déclare nulle la loi d'Odoacre, qui défendait d'exalter aucun pape sans l'approbation du prince (*a*). Théodoric ne demandait que la paix ; il laissait le clergé romain s'applaudir de cette inutile victoire, de cette vaine usurpation qui ne portait aucune atteinte à sa puissance réelle. Ce prince avait trop de prudence pour élever un combat entre le sacerdoce et l'empire, et pour donner l'alarme par un coup d'éclat. Au contraire, l'orgueil satisfait du clergé, et cette facilité que Théodoric faisait paraître alors, entraient parfaitement dans son système, et nous avons vu, d'ailleurs, que l'état des choses demandait qu'il en usât ainsi. Un temps viendra où Théodoric prendra un autre ton avec le pontife de

---

(*a*) Sigon, lib. 16.

Rome. En général, comme il sut toujours accommoder ses passions aux circonstances, sa manière d'agir avec le clergé sera pour nous la mesure de sa sécurité, et de l'affermissement de sa puissance.

Cependant, la sédition n'était pas tellement étouffée (*a*), qu'elle ne se ranimât encore. Laurent, aidé de Festus, ne cessa point de s'agiter pour troubler son vainqueur; le calme ne fut rendu à l'église que cinq ans après, en 508 (*b*), par la mort du rebelle. Cassiodore retarde de six ans l'époque de la pacification, et la reporte à son consulat, en 514 (*c*). Mais il y a apparence que, dans cet intervalle, le schisme ne se manifestait plus que par l'opposition des sentimens et non pas par de sanglantes rixes comme auparavant. Alors, Théodoric le souffrait : peut-être même, par haine pour les Catholiques, n'était-il pas fâché de les voir se consumer en querelles intestines (30). Elles assuraient sa tranquillité, en occupant les ennemis de sa secte.

(*a*) Sigon. Occid. Imp., lib. 16.
(*b*) *Idem.*, *ibid.*
(*c*) Cassiod. Chronic.

Malgré son aversion secrète, la politique toujours écoutée par ce prince, lui conseillait d'affecter un grand zèle pour les ministres de la religion. Trasamond, roi des Vandales, ayant relégué dans l'île de Sardaigne, plusieurs évêques, Théodoric leur envoya d'abondantes aumônes pour soulager leur misère (*a*). Je crois que la persécution du roi des Vandales ne fut pas un des moindres motifs qui l'engagèrent à secourir ces évêques. Nous aurons sujet plus d'une fois d'observer qu'il n'a négligé aucune occasion de mettre, aux yeux des Romains, sa conduite en opposition avec celle des autres rois barbares, surtout dans ce qui intéressait le plus les Romains.

Il paraissait même favoriser ouvertement tout ce qui devait amener l'état le plus florissant et le plus glorieux de l'église romaine.

Depuis les troubles que Zénon avait excités pour les dogmes de la foi, l'église
An 518. d'Orient était séparée de communion de

(*a*) Cass., lib. 1, ep. 8. — Sigon., lib. 16. — Cocch. Vit. Theod., cap. 9.

celle d'Occident. Tant qu'Anastase régna, il soutint avec opiniâtreté les prétentions de son prédécesseur; mais dans la suite, sa mort ramena le calme, et procura la réunion des Grecs et des Latins. L'empereur Justin, animé du désir de la paix, écrivit au pape Hormisdas des lettres flatteuses, et tâcha de le disposer favorablement pour ses desseins (*a*). Ce pontife ayant répondu aux ouvertures qui lui étaient faites, Justin s'empressa de lui envoyer des ambassadeurs (*b*). Dans toutes les négociations, les ministres de l'empereur, et l'empereur lui-même, témoignaient beaucoup de déférence pour le chef de l'Église.

Théodoric se prêtait avec complaisance à toute cette affaire, malgré l'éclat et la grandeur que le pape semblait en recevoir (*c*). Ce n'est pas à dire qu'il fermât entièrement les yeux, il surveillait toutes

(*a*) Sigon. Imp. Occid., lib. 16. — Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 40.

(*b*) Sigon., lib. 16.

(*c*) Sigon., *ibid.* — Cocchl. Vit. Theod., cap. 9. — Lebeau, Hist. du Bas-Emp., liv. 40, art. 6 *et suiv.*

les opérations, et c'était d'après son approbation ou ses conseils, que les légats allaient à la cour d'Orient traiter pour l'accroissement de la domination spirituelle du pape.

Théodoric n'était pas fâché que cette voie de communication s'ouvrît entre les deux états. C'était un nouveau moyen de s'assurer une supériorité secrète. Hormisdas, comme tous ses prédécesseurs, se montrait jaloux de maintenir les droits et l'excellence de la chaire de Saint-Pierre. Mais tandis que le pape agissait en souverain avec l'empereur, et qu'il lui dictait ses volontés, Théodoric tenait le pape sous sa main, et il était resté le maître des élections, malgré l'édit de Symmaque (*a*). Ainsi il pouvait trouver quelque jour dans l'évêque de Rome un instrument de ses desseins; ainsi un autre usant pour lui de l'énorme ascendant que l'autorité ecclésiastique avait acquis sur la faiblesse des princes, il espérait exercer, en se cachant, une grande influence sur les affaires d'Orient (31). De plus, comme le ministère

(*a*) Cass., lib. 8, ep. 15. — Sigon. Occid. Imp., lib. 16.

ecclésiastique multipliait ses attributions à l'infini, on attirait une partie de l'empire d'Orient dans le royaume d'Italie, où était le siége de cette administration.

Voilà les avantages qu'il considérait dans l'avenir. Il en voyait aussi un présent; c'était d'accroître sa puissance, fondée sur le respect des Romains.

On fera encore une remarque, c'est qu'il prodigua plus ou moins les témoignages d'affection, et même de respect aux évêques, selon que par leur situation ils se trouvaient à portée de lui être utiles. Témoin l'hommage, qu'après la conquête de la Gaule, il rendit à la piété de Césaire, évêque d'Arles, qui avait beaucoup de crédit dans la province (*a*). Je ne rapporte ici ce trait que pour donner une idée de l'apprêt et de l'artifice que Théodoric mettait dans presque toutes ses actions, afin d'éblouir le vulgaire.

Césaire est noirci auprès du prince par des calomniateurs. Théodoric pouvait éclaircir l'affaire par ses officiers; il veut interroger

---

(*a*) Sigon., lib. 16.

lui-même l'évêque ; il le fait venir ; dès qu'il l'aperçoit, feignant une émotion surnaturelle, il se lève pour le recevoir ; il s'entretient long-temps avec lui, et le renvoie comblé d'honneurs et de présens.

Quelle haute opinion Césaire devait rapporter de Théodoric ! Quel plus ardent et plus puissant panégyriste celui-ci pouvait-il avoir dans les Gaules, alors nouvellement conquises ? et combien cette inspiration presque divine le rendait respectable aux Romains !

CHAPITRE IV.

Système de législation. — Etat des personnes.

Théodoric était fier d'avoir succédé au trône des Césars. Quoique le peuple Romain eut perdu sa dignité, cependant il en était de cet empire, comme de ces grands et antiques monumens dont on prise même les ruines. Le roi des Ostrogoths prétendait placer son nom auprès de celui des Trajan et des Marc-Aurèle; il craignait surtout d'être confondu avec les Barbares, et il voulut que son règne parût être celui d'un véritable prince, et non d'un usurpateur violent. On reconnaît à cette résolution la supériorité de ses lumières. Tandis que les chefs des Francs et des Vandales ne songeaient qu'à dépouiller les vaincus, Théodoric était occupé du soin de sa renommée. Mais cette hauteur de pensée ne doit point l'absoudre du reproche d'é-

goïsme (*a*), reproche qui va se vérifier de plus en plus. Je le répète, il fit tout pour sa propre grandeur, et rien pour les Romains.

Lorsqu'il entreprit la conquête de l'Italie, les Goths, comme les autres peuples barbares, suivaient pour toute règle leurs usages, leurs traditions. Chez eux la jurisprudence était encore incertaine autant que leur séjour. Tous ces Barbares du Nord qui se sont assis sur les débris de l'empire Romain, Francs, Bourguignons, Goths, Vandales, n'ont commencé d'être régis par des lois écrites et constantes, que quand ils ont cessé d'être vagabonds, et qu'ils ont possédé un pays, un royaume. Théodoric ne rédigea pas en un code particulier les coutumes de sa nation, à l'instar d'Euric, de Gondebaud, et des autres conquérans; il fit de la loi Romaine une loi territoriale dans ses états, c'est-à-dire, que tous les peuples qui y habitaient, et vainqueurs et vaincus, se trouvèrent confondus sous l'empire du même

(*a*) *Voy*. 2e. partie, chap. 1er.

code (*a*). Il avait en vue de les attacher les uns aux autres par des liens plus étroits, et en établissant l'unité de législation, d'obtenir l'unité de peuple. Ce dessein était sage : mais comment en a-t-il suivi l'exécution ?

Deux peuples se trouvaient réunis sous sa puissance, différens d'inclinations, de discipline. L'un, vieilli par le luxe et la mollesse, conservait, quoique dans la corruption, les débris des arts et des sciences ; l'autre, encore âpre et farouche, était livré tout entier à l'exercice des armes. Or, comme nation conquérante, et comme nation du maître de l'État, les Goths avaient sur les Romains une prééminence, sinon accordée par les lois, du moins amenée par l'ordre naturel des choses. La profession dominante devait être celle des armes. L'ambition, qui est la passion de tous les hommes et de tous les temps, aurait pu réveiller le courage dans l'âme des Ro-

---

(*a*) Proleg. et Epileg. Ed. Th. — Cass., lib. 1, ep. 16 ; lib. 3, ep. 13. — Jorn. de reb. Get. — Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 1. — Sigon. Occ. Imp., lib 16.

mains. En voyant tous les honneurs et toutes les richesses affluer chez le peuple guerrier, ils se seraient tournés sans doute vers la seule voie qui pût conduire à l'égalité, c'est-à-dire, vers la profession des armes. Théodoric pensa qu'il avait besoin de leur faiblesse pour les mieux tenir en tutelle; d'ailleurs avide de tous les genres de gloire, il voulait que son règne fût illustré par la doctrine, et les Romains en étaient les dépositaires. La sûreté de son empire, l'intérêt de sa gloire (*a*), le déterminèrent à tracer une ligne de démarcation entre les deux peuples. L'usage des armes fut entièrement interdit aux Romains, tandis qu'il fut un devoir indispensable pour les Goths (*b*). Quelques-uns ont décoré cette institution du titre d'acte pieux, parce que Théodoric prévenait ainsi les meurtres et les assassinats deve-

(*a*) On sera à même, par la suite, de juger s'il entendit bien la sûreté de l'Empire et l'intérêt de sa gloire.

(*b*) Sigon. Imp. Occ., lib. 16. — Cocchl. Vit. Th., cap 6. — Cassiod., lib. 3, ep. 38; lib. 7, ep. 3, 4; lib. 8, ep. 3. — Ennod. Panegyr., *in fine*.

nus très-fréquens depuis les guerres intestines; d'autres ont regardé la défense faite aux Romains comme tyrannique. La piété a pu servir de prétexte : quant au motif, qu'on en juge.

Théodoric, en dirigeant à son gré l'éducation des deux peuples, assura l'accomplissement de ses desseins.

L'éducation a une influence si grande et si bien reconnue sur le génie des hommes, que toutes les fois que des usurpateurs ou des tyrans ont voulu énerver un peuple libre et le ployer au joug, ils ont commencé par corrompre les lois sur l'instruction de la jeunesse, c'est-à-dire, par couper l'arbre dans sa racine.

S'il y a, dans un État, deux genres différens d'éducation spécialement affectés à deux différentes classes de citoyens, il est nécessaire qu'il se forme deux espèces d'hommes toutes dissemblables; et la diversité d'esprit et de facultés augmente en raison de la contrariété qui se trouve entre l'une et l'autre manière d'élever la jeunesse.

Dans le royaume de Théodoric, cette

diversité fut extrême. D'un côté, les Romains n'avaient d'autre moyen de se mettre en état de mériter les faveurs du prince, que de se distinguer par les talens littéraires ou oratoires; sans cesse il les exhorte à cultiver eux-mêmes les sciences et les arts, et surtout à polir, à orner l'esprit de leurs enfans par toutes sortes de connaissances (*a*). Il a soin d'entretenir des académies où on leur enseigne la grammaire, la rhétorique, la jurisprudence, et tout ce qui peut servir à l'ornement de l'esprit (*b*) : des charges civiles étaient la récompense des travaux. D'un autre côté, l'entrée des écoles était fermée aux Goths (*c*) (32). Dès leurs premières années, ils étaient enflammés d'une émulation belliqueuse dans des gymnases (*d*), où l'on fortifiait leur âme contre les périls, où l'on endurcissait leur corps à la fatigue. La paix était pour eux une image de la guerre; ils s'y

(*a*) Cass., lib. 1, ep. 12, 13, 45; lib. 2, ep. 15; lib. 3, ep. 23; lib. 5, ep. 3; 4; lib. 6, ep. 5.

(*b*) Sigon. Occid. Imp., lib. 16, 17.

(*c*) Proc. Hist. Got., lib. 1, cap. 2.

(*d*) Cass., lib. 5, ep. 23. — Cocchl. Vita Theod., cap. 13, 15.

exerçaient par des évolutions et des luttes continuelles (*a*). Le temps de leur majorité n'était point fixé par le nombre des années, mais par l'âge (*b*) de porter les armes. Il ne leur était point permis de s'exempter du service militaire, à moins que des infirmités ne les en rendissent incapables (*c*); dès lors ils ne jouissaient plus des prérogatives accordées aux Goths (33). L'existence du citoyen commençait et finissait avec l'existence du soldat, et selon l'esprit des Germains (*d*), ils n'étaient rien avant de pouvoir combattre; dès qu'ils le pouvaient, ils étaient tout.

Ainsi les Romains étant sans cesse invités à des études paisibles, les Goths étant excités par la discipline militaire; les premiers s'adonnant à l'éloquence qui n'était plus que l'art des flatteurs et des esclaves, les seconds ne respirant que les travaux et les combats qui assuraient la domination; ceux-ci ayant pour objet les honneurs

---

(*a*) Cass, lib. 1, ep. 40. — Ennod. Panegyr. *in fine*.
(*b*) Cass., lib. 1, ep. 38.
(*c*) *Id.*, lib. 5, ep. 36.
(*d*) Tacitus, German., cap. 20.

guerriers, ceux-là une ambition futile; il dut y avoir entre eux une incompatibilité d'humeur fomentée par la jalousie et le dédain. Cependant tous également obéissaient et servaient : mais les uns comme sujets et comme ministres à la fois de la puissance souveraine, les autres comme sujets seulement.

Théodoric se garda bien de faire sentir aux Romains cette disparité; il employa au contraire tous ses soins à la dissimuler. Il exigeait qu'ils fussent traités en amis, en frères par les Goths (*a*). Les uns et les autres jouissaient des mêmes droits dans les tribunaux; et comme citoyens, leurs prérogatives et leurs obligations étaient les mêmes (*b*).

Mais ce n'était qu'un appareil spécieux, propre à éblouir les Romains. Les Goths se trouvaient alors dans la puissance de la loi, et pouvaient, selon les conjonctures, se mettre hors de cette puissance. Je m'explique. Il y eut réellement deux états pour

---

(*a*) Cass, lib. 7, ep. 3; lib. 8, ep. 3.

(*b*) *Id.*, lib. 1, ep. 17, 19; lib. 3, ep. 48; lib. 4, ep. 14; lib. 7, ep. 3.

ces peuples, l'un indiqué par les statuts du gouvernement, et dont le maintien dépendait entièrement du caractère du prince : c'était l'égalité entre les Romains et les Goths; l'autre qui naissait de la nature même des choses, et qui était nécessité par la condition respective des deux peuples : c'était la supériorité des Goths sur les Romains. Veut-on se faire une idée de cette force prédominante de la nation guerrière? qu'on lise cet article de l'édit de Théodoric (*a*) : « Si l'on feint d'être » soldat pour effrayer quelqu'un, on su- » bira la peine de l'exil. » Qu'était-ce donc que les Romains, puisqu'un habit de soldat suffisait pour les effayer? et de quelle supériorité ne devaient pas s'enorgueillir ceux à qui était réservé ce métier terrible?

Théodoric lui-même ne pouvait s'empêcher de marquer sa préférence pour les Goths; il subordonna en quelque sorte les dignités civiles aux dignités militaires (*b*).

(*a*) Edict. Theod., art. 89.

(*b*) Cass., lib. 6, ep. 3, 13.

CHAPITRE V.

Partage des terres. — Garantie des propriétés.

La conquête de l'Italie une fois achevée, les Goths réclamaient le fruit de leurs travaux, des habitations et des terres. Mais leur droit, bien fondé aux yeux de Théodoric, ne devait paraître aux Romains que la tyrannie de la victoire. Pour donner aux Goths la récompense qu'ils avaient méritée, il fallait enlever aux propriétaires une partie de leurs biens. Malheureusement cette spoliation devait être de toute nécessité une des premières opérations du gouvernement de Théodoric : elle était par cela même plus dangereuse, parce que les premières impressions déterminent ordinairement l'opinion et les sentimens de la multitude; et dans le systême de Théodoric, il lui importait surtout alors de ménager le nouveau peuple.

Cependant le concours heureux des circonstances remédiait à cet inconvénient. Lorsqu'une institution utile au pouvoir souverain afflige les sujets, la haine tombe sur celui qui a fait la loi, et non sur celui qui la maintient, pourvu qu'il n'en abuse pas. Ainsi le triste et cruel despotisme de Louis XI affermit la puissance royale pour ses successeurs; ainsi le règne du cardinal de Richelieu, si craint, si détesté, prépara la grandeur de Louis XIV. Ce prince, et les successeurs de Louis XI, jouirent des avantages de l'innovation, sans qu'on murmurât contre eux. Il en était de même pour Théodoric. Odoacre en assignant le premier le tiers des terres de l'Italie à ses soldats, avait déjà pris sur lui tout l'odieux de cette usurpation. A l'arrivée de Théodoric, le peuple s'y était accoutumé; car le peuple s'accoutume à tout.

Le vainqueur n'avait qu'à se mettre en possession de l'héritage d'Odoacre. Mais en conservant la loi, il prit les mesures les plus propres à en diminuer l'injure. Il la fit exécuter avec toute la justice et toute la douceur possible. Ce fut un Romain, généralement estimé de ses concitoyens,

qu'il choisit pour régler la division et la distribution des domaines (*a*). Il eut soin en même temps de montrer dans les Goths, des défenseurs qui étaient prêts à verser leur sang pour assurer le repos des Romains, et que ceux-ci achetaient par la cession de quelques terres (*b*). De sorte que ce n'était plus une extorsion, mais un pacte; et Théodoric sut presque se faire un mérite de ce qui devait aliéner les esprits.

La comparaison avec les autres Barbares lui était encore favorable (*c*). En Afrique, les Vandales; dans la Gaule, les Francs avaient pris tout ce qui était à leur bienséance. Les Visigoths et les Bourguignons n'avaient abandonné que la troisième partie des terres aux habitans. Théodoric se contentait pour les Goths, de la moitié de ce qu'il laissait aux Romains (*d*).

(*a*) Cassiod., lib. 2, ep. 16.

(*b*) *Idem*, lib. 2, ep. 16; lib. 7, ep. 3.

(*c*) Procop. Historia Vandalica, lib. 1. — Lex Visig. lib. 10, tit. 1, art. 8, 9, 16. — Lex Burg., cap. 57, art. 1, 2. — Montesq., liv. 30, ch. 7.

(*d*) Cass., lib. 2, ep. 16. — Procop. Hist. Goth., lib. 1, cap. 1.

Avant d'examiner les mesures que prit le roi d'Italie, pour assurer à chacun la jouissance paisible de sa propriété, on doit se faire une idée juste de ce partage des terres, par lequel les biens et les droits des possesseurs étaient fixés.

Ce fut une des plus importantes institutions politiques, comme aussi une des premières. Là finirent la conquête et l'invasion, là commencèrent le gouvernement et la puissance légale. Par l'effet de ce partage, le royaume s'organisa, les nouveaux sujets acquirent l'existence civile. C'était la colonne sur laquelle reposait l'établissement de Théodoric. Ainsi l'économie qui présida à ce partage, mettra en lumière l'esprit du fondateur, et c'est dans l'esprit du fondateur qu'il faut la chercher.

Selon le récit de Procope, Odoacre distribua aux soldats révoltés du temps d'Augustule, le tiers des terres de toute l'Italie (*a*). D'autres auteurs disent (*b*) que le roi des Hérules et ses guerriers, avaient le tiers de tous les fruits de la terre. Cette

(*a*) Proc. Bell. Goth., lib. 1, cap. 1.
(*b*) Cocchl. Vit. Theod., cap. 4.

seconde version du même fait ne me semblerait pas improbable. Odoacre voulut imprimer la terreur aux Romains (*a*); son règne dut être tout militaire. Il n'avait point une nation à organiser, mais une armée à satisfaire. Les Hérules étant retenus la plupart sous les drapeaux, ne se mêlaient point de culture; ils n'avaient point de famille avec eux: peu leur importaient les avantages futurs de la propriété; ils ne songeaient qu'à la jouissance présente, et cette récolte qui leur arrivait sans travail, leur convenait très-bien.

Sous Théodoric ce fut tout le contraire. Les Goths avaient amené leurs femmes, qui ne pouvaient pas vivre dans un camp, leurs enfans, à qui ils devaient transmettre un héritage (*b*). La possession à perpétuité s'accordait mieux avec leurs besoins et leurs désirs. Théodoric avait le dessein, non pas de répandre une garnison dans l'Italie, mais d'incorporer une nation belliqueuse au peuple subjugué, et de rendre ses Barbares à la fois citoyens et soldats. Ils

(*a*) Sigon. Occ. Imp, lib. 15.
(*b*) *Idem.* — Cocchl. Vit. Theod, cap. 4.

restèrent soldats par la discipline, la propriété devait leur donner le rang de citoyens (*a*).

La division des terres se fit par contrée, par province (*b*); au lieu que parmi les conquérans de la Gaule, il y en eut qui la firent par maison (*c*). Là, un barbare était reçu en qualité d'hôte chez un Romain, et devenait maître absolu des deux tiers des biens fonds, et ils étaient astreints réciproquement à des obligations particulières. Par exemple, si un barbare vendait sa portion, il était tenu de préférer pour acquéreur son hôte romain (*d*); mesure vicieuse, en ce qu'elle excitait le Romain à recouvrer sa terre et à faire sortir le barbare de l'état civil par l'aliénation de la propriété. Rien de tout cela dans l'empire de Théodoric; sa prévoyance envisageait les périls d'une installation individuelle, je veux dire l'insolence du Goth, et les supercheries du Romain. Il fallait que chacun se

---

(*a*) Cass., lib. 2, ep. 16.

(*b*) *Id.*, lib. 3, ep. 14; lib. 2, ep. 17.

(*c*) Lex Burgund., tit. 54, §. 1, 2.

(*d*) *Ibid.*, tit. 84, §. 2.

trouvât chez soi. En même temps il voulait que les uns et les autres ne vécussent point séparés de juridiction; qu'au contraire, le même esprit parvînt peu à peu à les animer (*a*). On eut soin d'entremêler autant qu'il fut possible, les possessions des Goths et des Romains, afin de préparer des communications plus fréquentes, et plus de liaisons entre eux (*b*)...

Les Goths entrèrent-ils en jouissance du tiers de toute l'Italie? Voici les raisons qui pourraient nous empêcher de le croire.

1°. Quand même le nombre des Goths qui restèrent en Italie, n'eût pas été considérablement diminué par le passage de plusieurs troupes en Sicile, en Dalmatie, en Rhétie et dans le Norique (*c*), ils auraient eu toujours une immense étendue de terres à répartir entre eux. Théodoric avait besoin de prémunir ses soldats contre les ravages du luxe; sa prudence eût failli, en les mettant tout à coup dans une ex-

(*a*) Cass., lib. 3, ep. 13.

(*b*) *Id.*, lib. 2, ep. 26.

(*c*) Jorn de reb. Get., cap. 57, 58. — Sigon Occid. Imp., lib. 16.

cessive opulence. Il désirait s'attacher leur cœur par des largesses annuelles (*a*), et pour donner du prix à ces largesses, il était bon de leur en faire sentir le besoin.

2°. Après avoir placé dans le Piémont, les Hérules et les Turcilinges, soldats autrefois dévoués à Odoacre, il déclara légitime la possession de tout ce qui avait été occupé par les Barbares avant son arrivée (*b*);

3°. On sait aussi qu'il trouva moyen de donner des terres en Italie, aux Ruges qu'il avait défaits, et aux Allemands échappés au carnage de Tolbiac (*c*);

L'Italie n'avait donc pas été partagée toute entière.

4°. Enfin, on voit une lettre (*d*) dans laquelle Théodoric, à la prière des habitans d'un certain canton, ordonne que l'impôt des tierces (*illatio tertiarum*) sera converti pour eux en tribut. *Il n'y aura que le nom de changé*, ajoute-t-il, *la somme*

(*a*) Cass., lib. 5, ep. 26, 36.

(*b*) *Id.*, lib. 1, ep. 18.

(*c*) Lebeau, Hist. du Bas-Empire, liv. 37, art. 15. — Sigon. Occ. Imp., lib. 16.

(*d*) Cass., lib. 1, ep. 14.

restera toujours la même. Ainsi il y avait un impôt sur les fonds, distingué du tribut ordinaire, et qui par son objet et sa dénomination, avait quelque chose de suspect ou de fâcheux pour ceux qui y étaient soumis. On pourrait tirer cette conséquence, qu'il y eut des communes dont le territoire ne fut pas embrassé dans le partage; que celles-là payèrent en compensation un impôt particulier; et la dénomination en fait deviner l'objet.

Venons aux lois sur la garantie.

La nouvelle limitation des propriétés aurait été, sous un prince faible, une source intarissable de désordres et de malheurs. Il n'y avait qu'une justice vigilante et rigoureuse qui pût entretenir la paix.

La propriété du Goth se trouvait contiguë à celle du Romain. Le premier était animé de cet esprit d'usurpation naturel à tout peuple barbare et conquérant; le second ne voyait pas sans regret une partie de son champ en des mains étrangères; l'un avait pour lui la force, l'autre l'appui des lois égal pour tous. De là seraient nées des querelles, où le droit de l'épée aurait fini par décider seul, et où le pillage et le

meurtre auraient recommencé après la guerre. Théodoric étouffa le germe de tous ces maux; il empêcha la violence des Goths, et les fraudes des Romains.

Si l'on venait à main armée pour chasser quelqu'un de sa maison, pour l'y assiéger, on était puni de mort (*a*).

Quiconque dépouillait injustement un propriétaire, rendait le bien dans l'état où il l'avait pris, avec les fruits qu'il en avait retirés, en payant de plus au fisc une amende égale à la valeur de l'objet enlevé (*b*). Et quand on aurait eu quelque droit sur le bien, si l'on s'en emparait de force, on était déchu de ses prétentions, même légitimes (*c*).

Les Barbares n'étant point cultivateurs, devaient avoir principalement besoin de troupeaux et d'esclaves; ces deux objets excitaient surtout leur rapacité. De là tant de dispositions contre les ravisseurs d'esclaves et de troupeaux (*d*).

(*a*) Ed. Th., art. 75.
(*b*) *Ibid.*, art. 10.
(*c*) *Ibid.*
(*d*) *Ibid.*, art. 56, 57, 58, 150, 151.

Voilà pour le Goth; voici pour le Romain.

Soit qu'on voulût retenir à tort une propriété; soit qu'on cherchât à éluder une réclamation et une poursuite juridiques, soit enfin que l'on intentât soi-même un procès sans fondement, on payait tous les frais de la procédure, avec des dommages et intérêts à la personne lésée (a).

L'usurpation frauduleuse fut arrêtée par la crainte de perdre ce qu'elle aurait tenté de dérober. Enlevait-on un arbre, une pierre servant de termes aux champs, on était privé de la troisième partie de ses biens (b).

Pour que ces réglemens eussent leur plein effet, il était nécessaire de ne laisser aucune ambiguité sur les anciennes et sur les nouvelles limites. La moindre confusion aurait donné matière aux démêlés. Le roi d'Italie déclara que ce n'étaient point les limites autrefois établies qui devaient servir à la démarcation des biens, mais celles que le propriétaire de deux

(a) Ed. Th., art. 11, 74.

(b) *Ibid.*, art. 104.

fonds avait fixées ; lorsqu'il avait aliéné un des deux (*a*). Qui ne voit clairement ici, que Théodoric, sans spécifier d'une manière précise l'objet de la loi, avait l'intention d'assurer l'effet du dernier partage des terres? Les fonds étant divisés en deux portions, pour le Goth et pour le Romain, formèrent dès lors deux propriétés distinctes, dont une était censée légalement aliénée (*b*); et Théodoric ne reconnaissait d'autres limites que celles qui furent prescrites en vertu de la distribution faite par le ministère de Libérius, sous son règne. Par là, il obviait à toutes les mauvaises contestations des Romains, qui auraient pu cacher d'abord une partie de leurs propriétés ; et faire revivre ensuite d'anciens titres pour rétrécir la portion du Goth.

Cependant vous apercevrez, dans presque tous les actes de ce prince, l'ambition de se faire respecter et chérir comme le protecteur du peuple vaincu. Il ordonna que tous les Barbares qui auraient envahi

---

(*a*) Ed. Th., art. 105.
(*b*) Cassiod., lib. 2, ep. 16.

les biens d'un Romain depuis son entrée en Italie, seraient contraints de les restituer (*a*). Son usurpation paraissait être l'époque de la délivrance des Romains; ils devaient se réjouir d'être passés sous son empire.

(*a*) Cassiod., lib. 1, ep. 18.

CHAPITRE VI.

Des mesures prises pour mettre le royaume à couvert au dehors. — Conquêtes.

Après avoir assoupi les Romains, un autre soin exerça la prévoyance de Théodoric. Tranquille pour le cœur du royaume, il fallait courir aux extrémités, et les mettre toutes en même temps à couvert des entreprises du dehors. Les tentatives des empereurs Grecs, les maux que les rois barbares avaient faits à l'Italie, tout l'avertissait qu'il possédait un bien envié de ses voisins, et de voisins puissans.

C'était surtout Anastase qui regardait d'un œil jaloux la grandeur du nouveau monarque (*a*). Il épiait les occasions de lui porter la guerre : prince faible et vil

(*a*) Sigon., lib. 16. — Cocchl. Vit. Th. — Leb. Hist. du Bas-Emp., liv. 37.

qui ne souffrait pas que l'Italie restât entre les mains d'un roi capable de la soutenir, et qui n'aurait pu la conserver pour lui-même! Théodoric, dont la puissance n'avait pas encore eu le temps de se fortifier assez, tâcha d'étouffer ces premières étincelles de discorde. Il envoya une ambassade à l'empereur, et lui adressa une lettre (*a*) d'autant plus adroite, qu'elle marquait plus de déférence et de respect. Il n'épargnait pas même la flatterie, sachant bien à qui il avait affaire. Des protestations de fidélité et de soumission amortirent pour quelque temps le feu qui couvait. C'était tout ce que désirait Théodoric.

An 508. Mais il y eut dans la suite une rupture ouverte. La haine perfide qu'Anastase nourrissait au fond de son cœur, avait été encore aigrie par la défaite d'un de ses officiers, qui attaqua les Goths dans la Pannonie. Pendant que les troupes de Théodoric étaient occupées contre les Francs, Anastase saisit cette occasion pour exercer, je ne dirai pas des hostilités,

(*a*) Cassiod., lib. 1, ep. 1.

mais une espèce de piraterie (*a*). Le comte Romain descend tout-à-coup avec deux cents voiles sur les côtes d'Italie; il pille, il saccage tout le pays jusqu'à Tarente, et se retire sans autre fruit de son expédition, que le ravage de quelques campagnes et le mépris dû aux brigands.

L'Italie, dépourvue entièrement de vaisseaux, restait exposée, du côté de la mer, aux incursions de l'ennemi. Tel avait été l'effet de la mauvaise administration des Empereurs, que l'Italie possédant en abondance presque tout ce qui était nécessaire à la construction, et envoyant même des bois dans les autres pays, elle n'avait pas un seul bâtiment à mettre en mer (*b*).

La descente des Orientaux fut un avis salutaire qui tourna l'attention de Théodoric vers la marine. Il fit construire avec une incroyable célérité, mille barques légères (*c*). On rassembla de tous côtés des hommes destinés à former les équipages, et

(*a*) Sig. Occ. Imp., lib. 16.
(*b*) Cass., lib. 5, ep. 16.
(*c*) *Idem*, lib. 5, ep. 17, 18, 19, 20.

la flotte se trouva la même année (*a*) au port de Ravenne, prête à faire voile. Cet appareil dégoûta Anastase d'une seconde expédition qu'il voulait tenter, et fut d'un grand secours à l'Italie, non-seulement pour la sûreté de ses côtes, mais pour le commerce et pour le transport des vivres.

Dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, c'est le barbare qui donne à l'empereur des Romains une leçon de ménagement politique. Loin d'accuser Anastase, il dissimule le motif qui lui a fait équiper une flotte. « Il veut, dit-il, » mettre l'Africain hors d'état d'insulter le » royaume (*b*). »

Admirons aussi comme il sut profiter de l'éclat de ses exploits, pour imposer aux princes étrangers et pour enchaîner à son parti tous les bras qui auraient pu se lever contre lui.

Lorsque les triomphes du roi des Ostrogoths font encore l'entretien des nations voisines, ses ambassadeurs sont dans toutes

---

(*a*) Sig. Occ. Imp., lib. 16.

(*b*) Cass., lib. 5, ep. 17.

les cours, et négocient des alliances (*a*). Qui ne se trouverait honoré de s'attacher au maître de l'Italie? Il reçoit en mariage la sœur de Clovis; lui-même avait déjà deux filles; l'une épouse le roi des Visigoths, l'autre le fils de Gondebaud; sa sœur Amalefrède monte sur le trône des Vandales, et sa nièce est unie au roi des Thuringiens : il adopte pour fils d'armes un roi des Hérules qui était en Germanie (*b*). C'est ainsi qu'il formait une grande famille, dont il se trouvait être le chef, et par sa position et par ses lumières. Placé au milieu de ces princes, il paraissait faire tous ses efforts pour que la concorde régnât parmi eux; sa politique adroite lui attirait leur respect, et les intéressait tous à la prospérité de son règne.

On croit aussi qu'il voyait plus loin dans l'avenir, et qu'il se préparait des succes-

---

(*a*) Cass., lib. 2, ep. 41; lib. 3, ep. 1; lib. 5, ep. 43. — Sigon., lib. 16. — Jorn. de reb. Get., cap. 58. — Procop. Hist. Vand., lib. 1, 2. — *Id.* Hist. Goth., lib. 1, cap. 1.

(*b*) Cass., lib. 4, ep. 2.

sions. Du moins, les événemens qui suivirent, semblent justifier cette conjecture. Les limites des nouvelles conquêtes n'étant pas encore bien fixées, les Barbares se remuaient tous ensemble dans la Gaule pour prendre leur position. Pressés les uns contre les autres, leurs mouvemens devaient allumer des guerres, les guerres amener des renversemens de royaumes.

Mais la sûreté, plutôt que l'agrandissement de ses états, occupa Théodoric dans les premiers temps. Il s'empressa de fermer tous les accès que l'Italie offrait du côté de la terre. Depuis les Alpes maritimes jusqu'aux montagnes du Tyrol, des seigneurs goths, entièrement dévoués à sa fortune, occupèrent tous les passages avec de nombreux corps de troupes (*a*). Des forteresses (*b*) s'élevèrent dans les endroits où l'on craignait le plus les incursions. Il mit en état de défense un grand nombre de places importantes, entre autres Aquilée, Trente et Tortone (*c*).

(*a*) Cocchl. Vita Theod., cap. 6.

(*b*) Sig., lib. 16. — Cass., lib. 3, ep. 48.

(*c*) Cass., lib. 1, ep. 17; lib. 5, ep. 9. — Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 37. — Cocchl. Vit. Th., cap. 13.

Restaient les Hérules et tous les soldats d'Odoacre (*a*), qui pouvaient garder contre le vainqueur un secret ressentiment et qui lui étaient suspects. Il les réunit en un seul corps, leur donna un roi (34), et leur assigna pour demeure la partie de l'Italie qui forme aujourd'hui le Piémont. De cette manière les Hérules se trouvant serrés de tous côtés entre les seigneurs goths qui garnissaient la chaîne des Alpes, n'osaient remuer, et servaient eux-mêmes de rempart à l'Italie.

Enfin, Théodoric prit lui-même son poste. Rome, Milan et Ravenne se disputaient toutes trois à qui posséderait le prince. Il donna la préférence à Ravenne (*b*). Quelques-uns ont prétendu qu'il avait cédé aux attraits de ce séjour. Mais ils connaissaient mal Théodoric. Deux motifs le déterminèrent sans doute à se fixer dans ce lieu : 1.° il ne voulait pas qu'on s'aperçût du moindre changement dans la forme

(*a*) Vita Theod. Cocchl., cap. 5. — Procop. Hist. Got., lib. 1, cap. 1.

(*b*) Cocchl. Vit. Th., cap. 6. — Sigon. Occ. Imp., lib. 16.

du gouvernement, et la cour résidait depuis long-temps à Ravenne; 2.° cette ville étant à la fois maîtresse de l'Adriatique et à l'entrée de l'Italie, Théodoric veillait de là sur tous les points à la défense de l'Empire, et était présent aux lieux les plus exposés.

Ce prince n'était pas moins habile à tirer avantage des événemens même qui semblaient lui être tout-à-fait étrangers. Clovis ayant défait les Allemands à la bataille de Tolbiac, les poursuivait avec l'acharnement d'un lion qui s'irrite sur sa proie. Ces malheureux vinrent se jeter sur les terres de Théodoric. Aussitôt il envoye des ambassadeurs à Clovis, le félicite de sa victoire, intercède pour les fugitifs (*a*), et leur ouvre un asile (*b*). Que d'heureux effets produisit cette générosité! elle accrut le peuple qui avait besoin de réparer les pertes qu'il avait faites; elle couvrit la frontière de braves soldats auxquels la reconnaissance prescrivait comme un de-

---

(*a*) Cass., lib. 2, ep. 41.
(*b*) Sigon., lib. 16.

voir le dévouement à Théodoric; enfin, elle rendit son nom respectable, en le faisant paraître comme l'appui du faible et de l'opprimé.

On juge que toutes ces mesures ne furent pas vaines : l'Italie commença enfin à respirer des guerres qui l'avaient tourmentée : elle jouit pendant trente ans d'une paix profonde.

Les états de Théodoric comprenaient, dès les premières années, avec l'Italie, la Dalmatie, l'Istrie, la Rhétie, le Norique et la Sicile (*a*). Sans doute il ne se crut pas obligé par le traité dans lequel Odoacre avait promis de payer aux rois d'Afrique une redevance annuelle pour la Sicile. Ce n'était plus Genséric qui régnait. Trasamond redoutait le roi des Ostrogoths, et il était plutôt disposé à lui payer des tributs qu'à en exiger un (*b*).

Lorsque Théodoric fut tranquille possesseur, il porta ses yeux au dehors. Bien-

(*a*) Cass., lib. 6, ep. 22; lib. 7, ep. 4, 24. — Proc. Hist. Got., lib. 1, cap. 1, 12. — Sigon. Occ. Imp., lib. 16.

(*b*) Cass., lib. 5, ep. 43, 44. — *Id.* Chronic.

tôt de nouvelles conquêtes reculèrent les limites de son royaume.

Cependant aucune secousse ne fit sentir aux Romains que l'on eût la guerre. Ils n'en étaient avertis que par le bruit des victoires. Théodóric était obligé d'entretenir des armées nombreuses, des garnisons formidables; il prit à sa solde d'autres Barbares que les Goths, mais pas un Romain (*a*). Lui-même il se montra dès lors plutôt roi que guerrier, et ne combattit plus que par le bras de ses généraux.

On eût dit qu'il prévenait la fortune, plutôt qu'elle ne le favorisait, tant sa politique était vigilante, tant il avait de promptitude à saisir les occasions propices.

Depuis le départ des Ostrogoths, les Gépides, sortis de la Dacie, où ils habitèrent après la mort d'Attila (*b*), s'étaient emparés de la Pannonie. Mondon, un des
An 503. descendans d'Attila, qui avait servi Traseric, roi des Gépides, encourut sa disgrâce, et pour se mettre à l'abri de son ressentiment, il se réfugia dans un château

(*a*) Cass., lib. 5, ep. 11. — Sig. Occ. Imp., lib 16.
(*b*) Jorn. de reb. Get., cap. 58.

fort, sur les bords du Danube. Mais trop faible pour résister seul à un si puissant ennemi, il implora la protection de Théodoric, et se déclara son vassal (*a*). Le roi d'Italie ne négligea pas ce prétexte offert de recouvrer son ancienne patrie. Il amuse Traseric par des négociations trompeuses, et tout-à-coup il fait marcher contre lui une armée, sous la conduite de Pitzia, un de ses meilleurs capitaines. L'ennemi surpris est contraint de fuir sans combat, et de mettre le Danube entre les Goths et lui. Toute la Pannonie est subjuguée, et Pitzia entre en vainqueur dans Sirmium, la capitale. Peu de temps après il vole au secours de Mondon, assiégé par Sabinien, préfet d'Illyrie, dont les troupes étaient grossies par les Bulgares. Il taille en pièces et Grecs et Barbares, et ce dernier triomphe assure la conquête (*b*).

C'était le grand art de Théodoric de s'attacher les peuples vaincus en les appelant aux douceurs de la paix. Il fit revivre la loi romaine dans ce pays ; il abolit

(*a*) Ennod. Paneg. Th. — Cass., lib. 8, ep. 10, 11. — Lebeau, Hist. du Bas-Emp., liv. 39, art. 1, 2.

(*b*) Jorn. de reb. Get., cap. 58.

l'usage du combat judiciaire introduit par les Barbares, et s'appliqua surtout à réprimer la violence (*a*).

Bientôt à cette guerre en succéda une autre plus importante, et dont les fruits furent aussi plus grands.

An 506. La valeur indomptée des Francs, jointe à une ardeur inquiète, les avait rendus redoutables à tous leurs voisins. Théodoric se voyait avec plaisir séparé de ce peuple et garanti des incursions par le royaume d'Alaric, son gendre. Tout-à-coup le roi des Francs, tenté d'agrandir ses états, mais prétextant le zèle de la religion, déclare, sans aucun motif légitime, la guerre à Alaric (*b*). Une telle entreprise ne pouvait manquer de mettre dans l'inquiétude le roi des Ostrogoths; il comprenait que si la digue qui le protégeait était une fois rompue, le torrent pourrait se déborder sur l'Italie. Il s'interposa en qualité de conciliateur entre les deux rivaux (*c*); et leur

(*a*) Cass., lib. 3, ep. 23, 24; lib. 4, ep. 49; lib. 5, ep. 14.

(*b*) Procop. Hist. Got., lib. 1, cap. 1, 12. — Sigon. Occ. Imp., lib 16. — Vita Th. Cocchl., cap. 17.

(*c*) Cass., lib. 3, ep. 1, 4.

parlant avec une tendresse et une autorité paternelle, il s'efforça de les fléchir par ses instances, de les arrêter par ses menaces. Sa voix fut écoutée par Alaric; mais Clovis, dont l'ambition s'irritait encore par la soif des combats, repoussa opiniâtrément tous les conseils pacifiques. Les armes seules devaient trancher le différent.

Dès lors un autre soin occupe Théodoric : s'il n'a pu dissiper l'orage, il va détourner le péril. Voyez comme il s'agite. Fort des alliances qui unissent à lui et le roi des Bourguignons et ceux des Hérules, des Varnes (35) et de Thuringe, il les anime presque tous contre Clovis (*a*) : il sait leur faire partager les craintes qu'il éprouve. « Le choc de deux si grandes » puissances doit être funeste; leurs dé» bris, en tombant, ébranleront les au» tres empires; il n'est pas à douter que, » si le superbe roi des Francs terrasse son » ennemi, il ne vienne bientôt les attaquer » à leur tour.» Voilà comme il savait se pré-

(*a*) Cass., lib. 3, ep. 3, 4. — Sigon. Occid. Imp., lib. 16.

valoir du noble titre de médiateur des rois, pour s'attirer leur amitié, leur confiance; il semblait veiller au salut de tous, tandis qu'il ne travaillait que pour son propre intérêt.

Enfin, les Visigoths et les Francs en viennent aux mains dans les plaines de Vouillé; Alaric est vaincu et tué dans le combat (*a*).

An 507 et suiv.

Aussitôt Théodoric s'est déclaré le tuteur de son petit-fils Amalaric. Il envoie Theudis, son écuyer, pour tenir sa place auprès du jeune orphelin réfugié en Espagne (*b*), et il fait partir le comte Ibbas, à la tête d'une armée formidable, pour qu'il s'oppose aux ravages et aux invasions de Clovis dans les Gaules (*c*).

Qui ne pénétrerait ici les vues secrètes de Théodoric? Puisqu'il était si vivement touché des périls de son fils Alaric (*d*) (c'est ainsi qu'il l'appelle), pourquoi s'en est-il tenu à de simples négociations? Pour-

(*a*) Proc. Hist. Got., lib. 1, cap. 12. — Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 37.

(*b*) Cass. Chronic. — Sigon., lib. 16. — Isid. Chron. Got., œra 521. — Jorn. de reb. Get., cap. 58. — Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 12.

(*c*) Cass., lib. 1, ep. 24.

(*d*) *Idem*, lib. 3, ep. 1, 4.

quoi ne l'a-t-il pas appuyé par de nombreux renforts ? Dans l'administration de son royaume, il aime mieux prévenir le crime que de le punir ; pourquoi, dans cette occasion, n'empêche-t-il pas le malheur d'Alaric plutôt que de le venger ? Dira-t-on que ses soldats n'étaient pas prêts pour une expédition ? Mais les Goths sont toujours en haleine : la paix est pour eux un exercice continuel (*a*). Au premier signal, ils ont pris les armes et courent avec rapidité partout où Théodoric les envoie. Dès qu'il s'agit de recueillir l'héritage d'Alaric, il semble *frapper du pied la terre*, et en faire sortir des armées (*b*). On voit que ce prince occupé de lui seul, attendait en suspens la décision du sort des combats. Quel que fût le vainqueur, il n'était pas tranquille. Alaric même serait devenu à craindre par la défaite de Clovis ; il fallait donc conserver ses forces entières.

Les succès d'Ibbas furent aussi prompts qu'éclatants (*c*). Les Francs pressaient avec

---

(*a*) Ennod. Panegyr.

(*b*) Jorn. de reb. Get., cap. 58.

(*c*) Sigon., lib. 16. — Jorn. de reb. Get., cap. 58. — Lebeau, Hist. du Bas-Empire, liv. 37, art. 26.

ardeur le siége de Carcassone, pour s'emparer des trésors que cette ville renfermait (36); il les eut bientôt contraints à l'abandonner. Il arracha de leurs mains Arles, Toulouse, Marseille; il chassa de Narbonne les Bourguignons qui s'en étaient rendus maîtres à la faveur des guerres entre les Goths et les Francs; enfin, il embrassa dans ses conquêtes presque toute la Septimanie, c'est-à-dire, la partie de la Gaule qui s'étendait depuis les Alpes et le Rhône, jusqu'aux Pyrénées et à l'Océan. Ce n'était pas là que devaient s'arrêter ses exploits. Un fils naturel du roi des Visigoths, Jesalic, s'était fait reconnaître pour souverain et occupait une grande partie de l'Espagne (*a*). Ibbas marche contre l'usurpateur. Celui-ci, à son approche, avait déjà pris la fuite; mais il revint avec de nouvelles forces que le roi des Vandales lui avait procurées (*b*). Le général des Goths, réuni avec Theudis, abat cet

(*a*) Proc. Hist. Got., lib. 1, cap. 12. — Jorn. de reb. Get., cap. 58.

(*b*) Sigon., lib. 16. — Cass., lib. 5, ep. 43, 44.

ennemi, et bientôt le royaume de Théodoric s'étend au-delà des Pyrénées.

Ce prince laissait le nom de roi à son petit-fils et le protégeait avec zèle. Mais il fit voir qu'il avait sauvé du naufrage les débris de la monarchie des Visigoths plutôt pour lui-même (*a*) que pour le légitime héritier (37). Par qui les magistrats étaient-ils choisis, installés et surveillés? par Théodoric. Qui réglait, qui recueillait les impôts? Théodoric. Qui disposait de tous les produits (*b*) de l'industrie et du sol (38)? Théodoric. Théodoric seul était vu par les peuples. C'est des années de son règne que se dataient tous les actes publics (*c*). Dans ses commandemens aux magistrats, dans ses adresses aux villes nouvellement soumises, est-il jamais fait mention d'Amalaric? il n'y parle que de lui. C'est toujours *sa justice*, *son Empire*, ce sont *ses peuples* (*d*) (39).

(*a*) Cass., lib. 3, ep. 32, 34, 38, 40; lib. 5, ep. 39. — Proc. Hist. Got., lib. 1, cap. 12.

(*b*) Cocchl. Vit. Theod., cap. 7.

(*c*) Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 37, art. 26.

(*d*) Cass., lib. 3, ep. 22, 43.

Il se servoit de son moyen ordinaire pour conserver sa conquête : c'était de s'attacher les cœurs des habitans (*a*). Partout l'ordre fut rétabli, les impôts modérés, l'avidité des exacteurs réprimée, la foi du commerce raffermie, l'agriculture encouragée, et la justice rappelée avec les lois dans les tribunaux; il affectait surtout de comparer son administration avec la conduite des princes barbares (*b*), sachant bien quel avantage il tirait d'un semblable parallèle. « Que les autres rois se plai» sent à ravager les cités, qu'ils se char» gent d'un immense butin; pour moi, » disait-il, je veux que mon empire soit » tel que les nations vaincues regrettent » de n'y avoir pas été plutôt soumises. » Ce trait, lancé avec adresse, était d'autant plus mordant, qu'on se ressentait encore des maux faits par Clovis, et que les habitans avaient devant leurs yeux les monumens de la fureur de leurs ennemis. Les Francs avaient enlevé des richesses im-

---

(*a*) Cass., lib 3, ep. 16, 17, 18, 34, 40, 41, 42; lib. 5, ep. 39. — Sigon., lib. 16.

(*b*) Cass., lib. 3, ep. 43.

mensses; les édifices publics et particuliers étaient ou ruinés ou dépouillés de leurs ornemens (*a*).

Théodoric voulut joindre à la reconnaissance, d'autres nœuds qui resserrassent encore l'union des nouveaux sujets avec l'Italie. Il choisit parmi eux un consul. Félix, un des premiers citoyens de la Gaule par son mérite et par son opulence, reçut les faisceaux l'an 511 (*b*).

C'était flatter l'orgueil des habitans de la province et graver dans leur âme la fidélité. Le peuple ne croit pas qu'il puisse être maltraité par un prince qui l'honore; le prince gouverne son peuple avec indulgence, parce qu'il sait qu'on ne le hait pas. Cette mutuelle confiance assure la tranquillité de l'un et de l'autre.

Théodoric réunit encore la Souabe à son royaume. Les Allemands ayant fait une incursion sur les terres d'Italie, les Goths marchèrent contre eux et mirent leur armée en déroute. On réduisit leur An 514.

(*a*) Sigon., lib. 16.

(*b*) *Idem.* — Cassiod. Chronic. — *Idem.*, lib. 2, ep. 1, 2, 3.

pays en forme de province, et il fut régi par les officiers du roi des Goths (*a*).

An 515. Enfin, lorsque les fils de Clovis (*b*), animés par les instigations de Clotilde, qui voulait venger la mort de son père, se préparaient à exterminer le roi des Bourguignons, Théodoric voulut s'associer avec eux. Le traité portait que, si quelqu'un des alliés n'avait point partagé les périls de l'expédition, ceux qui auraient combattu seuls, exigeraient une somme d'or à titre d'amende, et après cela livreraient aux autres la moitié de la conquête. Théodoric assemble ses troupes et donne le signal du départ. Mais il commande en secret à Tolonic, son général, de s'avancer lentement. Durant tous ces retards, les Francs livrent une bataille sanglante, chassent les Bourguignons à l'extrémité de leur royaume, et l'envahissent presque tout entier. Soudain les Goths arrivent, et s'excusant sur les difficultés du passage des Alpes,

---

(*a*) Ennod. Paneg. Theod. — Sig. Occ. Imp., lib. 16. — Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 37, art. 27..

(*b*) Cass., lib. 8, ep. 8. — Procop. Hist. Got., lib. 1, cap. 12. — Sigon. Occ. Imp., lib. 16.

ils paient la somme convenue, et ils obtiennent, selon les clauses du traité, Genève, Apt, Carpentras, et plusieurs autres villes. Théodoric était trop avancé pour ces peuples ingénus.

La paix intérieure et les triomphes au dehors rendirent le trône de Théodoric désormais inébranlable. On calculera l'accroissement de ses forces par le changement d'Anastase à son égard. Le roi d'Italie maria sa fille Amalasonte à Eutharic, prince du sang des Amales. Après les fêtes célébrées à l'occasion de cet hymen, et dont la magnificence étonna les ambassadeurs même de la cour d'Orient (*a*), il décerna le consulat à son gendre. Anastase voulant, à cette occasion, se concilier l'amitié de l'un et de l'autre, envoya une robe consulaire à Eutharic, et l'adopta pour fils d'armes (40).

Qu'est devenue la hauteur qu'il affectait envers Théodoric? Où est son animosité? Naguère (*b*), pour blesser l'amour-propre du roi des Goths, il avait fait présent à

(*a*) Chron. Cassiod. — Sigon., lib. 16.
(*b*) Sigon., lib. 16.

Clovis, ennemi de ce prince, d'une couronne d'or et d'un manteau de pourpre, avec les ornemens de la dignité consulaire; maintenant il flatte ce même roi des Goths. Il fallait que dès lors la grandeur de Théodoric imposât fortement à l'empereur : n'ayant pu l'abattre, il ne lui restait plus qu'à tâcher de s'en faire un appui.

CHAPITRE VII.

Administration des Provinces.

Si l'on ne considère que les noms des magistrats, l'administration des provinces n'avait presque point subi de changement. Elles avaient toujours les consulaires (*a*), juges suprêmes en matière civile; les *recteurs* (*b*) chargés principalement de la perception et du contentieux des tributs; les comtes (*c*), auxquels était encore confié le pouvoir du glaive, mais avec des restrictions, et qui devaient maintenir l'ordre et la sûreté. Cette dignité n'était plus que civile; ils avaient une garde, mais plus d'armée (*d*).

Théodoric n'ajouta qu'un nouveau magistrat dans chaque province ; ce fut un

(*a*) Cassiod., lib. 6, ep. 20.
(*b*) *Id.*, lib. 6, ep. 21.
(*c*) *Id.*, lib. 6, ep. 22.
(*d*) *Id.*, lib. 7, ep. 1.

comte goth (*a*), dont le ministère était de contenir les Barbares dans le devoir, de décider seul les démêlés qui naissaient entre deux Goths, et concurremment avec des juges romains, ceux qui avaient lieu entre des hommes des deux nations.

Ainsi, excepté pour les successions, les contrats, les délits et les peines, il permit aux Goths de suivre leurs coutumes dans les affaires qu'ils avaient entre eux (*b*). Je montrerai dans un autre chapitre, combien cette distinction était contraire aux maximes de son gouvernement. Je ne dois m'occuper à présent que de l'état des provinces.

Montesquieu dit que, du temps de la république, la liberté était au centre, et la tyrannie aux extrémités, parce que les préteurs jouissaient d'une puissance arbitraire. Sous les derniers empereurs, la tyrannie fut partout, et les comtes ainsi que les autres magistrats l'exerçaient avec d'autant plus de cruauté, qu'arrivant dans des pays épuisés par plusieurs siècles de rapines, ils les pressaient davantage pour en

---

(*a*) Cass., lib. 6, ep. 3.

(*b*) Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 37, art. 19.

tirer le peu de richesses qui y restait encore.

Mais sous Théodoric, les gouverneurs ne joignirent plus la force militaire à l'autorité civile (*a*), ce qui était plus d'accord avec le principe de la monarchie : l'Empire ne formant plus qu'un seul corps, dont toutes les parties étaient bien liées et bien unies, le souverain embrassait tout d'un coup d'œil. Attentif et même inquiet, Théodoric n'abandonnait rien à l'arbitraire des magistrats. Quelque action, quelque événement sortait-il du cours ordinaire des choses, il voulait en être aussitôt instruit (*b*). Lui-même était, pour ainsi dire, dans chaque province et le consulaire, et le recteur, et le comte. La route était tracée à tous les officiers, ils n'auraient pas osé s'en écarter. Leur maître écoutait et voyait tout, prêt à punir ou à récompenser (*c*).

Les sujets alors jouissaient d'une condition plus douce et plus paisible (*d*); parce qu'elle dépendait de la volonté du roi, qui

(*a*) Cass., lib. 6, ep. 22, 23; lib. 7, ep. 1.

(*b*) *Id.*, lib. 6, ep. 21.

(*c*) *Id.*, lib. 6, ep. 17.

(*d*) *Id.*, lib. 6, ep. 22, 23, 24; lib. 7, ep. 4.—Cocch. Vit. Th., cap. 10, 11, 12.

avait autant d'intérêt à les ménager, que les despotes subalternes en avaient eu à les tourmenter autrefois.

On peut dire que Théodoric fit revivre plutôt qu'il ne conserva la loi romaine. Depuis long-temps elle languissait dans le mépris et dans l'impuissance. Chacun, selon que ses dignités ou ses richesses lui donnaient de l'autorité, était dispensé d'obéir à ce frein du vulgaire. Les principaux personnages formaient, pour ainsi dire, autant de puissances indépendantes, qui toutes divisées par l'intérêt, par l'ambition, par la jalousie, et se heurtant sans cesse, ne semblaient conspirer que pour deux choses, l'oppression du peuple et la ruine de l'État. Le maintien même des anciennes lois exigeait que l'on en créât de nouvelles pour leur servir d'appui. De plus, la révolution arrivée dans l'état des biens et des personnes, l'incorporation d'un nouveau peuple avaient fait naître d'autres besoins, des difficultés non encore prévues. Ce fut la matière de quelques nouvelles dispositions, et principalement du fameux édit qui porte le nom de Théodoric.

Affermi dans la volonté d'être seul au-

dessus des lois (*a*), ce prince exigea de tous les autres, avec une extrême sévérité, la soumission aux lois. Jamais elles ne furent plus scrupuleusement observées. La crainte des châtimens retint les juges dans le devoir, et les empêcha de se laisser corrompre et même intimider (*b*). Des amendes considérables, des peines corporelles, la mort, suivaient les prévarications; et Théodoric conservait toujours l'apparence de l'égalité entre les vainqueurs et les vaincus. Il ne distingua point la nation du juge prévaricateur, dans l'énumération des châtimens. Les coupables ne pouvaient espérer de dérober leurs iniquités à la connaissance du souverain. Il se rendait accessible à tous ses sujets (*c*) (41). Soit pour un déni de justice, soit pour une sentence inique, il était permis de porter ses plaintes au pied du trône (*d*). Le moindre citoyen pouvait appeler au prince, et venir plaider sa cause devant le conseil royal, dont les arrêts

---

(*a*) Cocchl. Vita Theod., cap. 10.

(*b*) Edict. Th., art. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

(*c*) Cass., lib. 5, ep. 29.

(*d*) Ed. Th., art. 55.

étaient soumis à la sanction du monarque : les actes ainsi émanés de la suprême puissance, maintenaient ou annullaient les décisions des magistrats (*a*).

Ce conseil se composait de personnes choisies par le prince et qui souvent n'avaient pas d'autres fonctions (*b*). On ne voit pas que les emplois ou les grandes charges donnassent le droit d'y siéger.

De là on comprendra facilement quel devint le sénat. Sans aucun crédit dans le gouvernement du royaume, il avait perdu encore le pouvoir des jugemens qu'il avait retenu jusqu'à Odoacre. Environné seulement d'un assez brillant appareil de représentation, le sénat était comme ces idoles que l'on conserve pour le peuple et auxquelles on rend encore des honneurs, tandis qu'on les laisse se consumer et tomber de vétusté.

Non content du refuge que les opprimés trouvaient dans le conseil royal, Théodoric

---

(*a*) Cassiod., lib. 1, ep. 7, 8; lib. 4, ep. 46; lib. 5, ep. 15; lib. 7, ep. 35.

(*b*) Cass., lib. 3, ep. 22; lib. 7, ep. 34.

envoyait dans les provinces des juges munis de pleins pouvoirs, afin de mettre un terme aux vexations des particuliers et des magistrats (*a*). Les habitans des provinces éloignées, effrayés par les difficultés d'une longue route et par les dangers de l'absence, auraient pu être dégoûtés de venir réclamer devant le conseil la justice qui leur était due ; car le remède aurait été souvent aussi funeste que le mal. Mais ces réformateurs, envoyés par le prince, le rendaient présent en tous lieux. Et il est à remarquer que c'étaient ordinairement des Romains.

Souvent ceux qui ne se confiaient point à la bonté de leur cause, ou ceux qui ne se sentaient pas assez forts pour retenir ce qu'ils avaient acquis par des voies illicites, se procuraient la protection d'un homme puissant et lui transmettaient avec leur action, leurs droits réels ou supposés. Par ce moyen on était sûr d'éluder la poursuite des lois. C'était un tribut que la plupart du temps l'intrigue payait à l'avarice pour opprimer

---

(*a*) Cass., lib. 3, ep. 13; lib. 4, ep. 49; lib. 5, ep. 14, 39.

la faiblesse. L'édit fit cesser ce trafic scandaleux, par la punition et de celui qui vendait son crédit, et de celui qui achetait cet infâme secours (*a*).

L'indépendance, naturelle à des peuples encore grossiers, lui fit craindre que ses Goths ne voulussent se roidir contre les lois. S'il était prouvé qu'un Barbare n'eût pas répondu à la troisième sommation solennelle, il devait être condamné par contumace (*b*).

On a eu lieu d'observer déjà plus d'une fois que malheureusement ce n'était pas du clergé que venaient les plus légères violations de l'ordre social.

Théodoric fit rentrer dans le devoir ceux qui connaissaient si mal l'esprit de leur état; mais ce fut avec beaucoup de circonspection, ne voulant point offenser leur orgueil, ne voulant pas surtout leur laisser le droit de se plaindre. Il commença par confirmer l'inviolabilité des lieux saints (*c*); mais il déclara que si les diacres (*d*) ou d'autres

(*a*) Ed. Th., art. 43, 44, 45.
(*b*) *Id.*, art. 145.
(*c*) *Id.*, art. 125.
(*d*) *Id.*, art. 70, 71, 126, 127.

ecclésiastiques retenaient injustement un coupable pour le dérober au châtiment, ils seraient, eux-mêmes, responsables du délit : s'ils refusaient de rendre un débiteur, ils payaient la dette ; un esclave, ils en donnaient un de même valeur.

Une autre infraction aux lois qu'Honorius avait tenté d'empêcher, ne pouvait être tolérée par Théodoric. Les clercs continuaient, malgré les défenses, de soustraire les coupables aux officiers de justice. Il réprima cet abus, en faisant subir aux clercs la peine à laquelle l'accusé aurait été condamné (*a*). Cette loi était dans le fond la même que celle d'Honorius ; mais elle eut un succès différent ; c'était un autre prince.

Il n'y a pas de moyen plus efficace pour obliger les citoyens à respecter la justice, que l'exemple du chef. Théodoric affecta toujours de reconnaître en apparence une autorité supérieure à la sienne, celle des lois. On le voit recommander à ses agens de ne point abuser de son nom pour accabler les particuliers dans les démêlés qu'ils

---

(*a*) Ed. Theod., art. 114.

auront avec eux au sujet des revenus du fisc (*a*). En partant du même principe, les charges éminentes et les liens du sang n'étaient à ses yeux que des motifs d'une impartialité plus rigoureuse. Il contraignit Faustus, préfet du prétoire, et Théodat, son propre neveu, à restituer des biens dont ils s'étaient emparés illégitimement (*b*).

Mais rien ne contribua plus à lui attirer la confiance et à lui gagner les cœurs, que l'extinction d'une classe d'hommes en horreur à tous les citoyens, je veux dire les délateurs; ces vils agens qui ne se font aimer de leur maître qu'autant qu'ils le rendent odieux.

Théodoric détruisit un fléau qui aurait pu dans les circonstances actuelles devenir plus funeste que jamais. Les dissensions privées et publiques avaient rompu tous les liens de la société, de l'amitié, de la nature. On n'aurait pas manqué, sous un prince nouveau, sous un prince étranger, d'exciter ses soupçons, d'armer sa défiance, pour immoler à des passions viles un ci-

(*a*) Cass., lib. 1, ep. 22.
(*b*) *Id.*, lib. 3, ep. 20; lib. 4, ep. 29.

toyen, un parent, un ami. Théodoric, en laissant à l'honnête homme la faculté de dénoncer ouvertement des abus, des crimes nuisibles à l'Etat (*a*), ferma la bouche aux accusateurs clandestins, épouvanta les calomniateurs.

Théodoric étant placé entre deux peuples, qui, par les institutions fondamentales du gouvernement, devaient être l'un oppresseur et l'autre opprimé, il fallait, dans son système, qu'une exacte justice les tînt tous deux dans l'équilibre. Mais lors même qu'il se rend le protecteur du plus faible, on aperçoit sa prédilection pour les Goths : il suffit de considérer la manière dont l'édit est conçu. Dans cet édit, qui renferme des dispositions contre la fraude, le brigandage, la violence, il ne nomme point les Goths, il ne s'adresse point à eux, mais seulement aux Romains, et aux Barbares en général (*b*); soit qu'il veuille ménager l'orgueil de sa nation; soit qu'il tâche d'écarter de ses Goths le soupçon du crime : car il les propose comme des

---

(*a*) Ed. Th., art. 13, 35, 48, 49, 50.
(*b*) *Ibid.*, proleg. et epileg.

modèles de sagesse et de modération (*a*). Mais on juge facilement quelle devait être la modération d'un tel peuple. Quand même son instinct ne l'aurait pas porté à la violence, l'habitude des armes et le sentiment de sa force ne devaient-ils pas lui donner de la rudesse et de l'insolence ?

Théodoric, cependant, était loin de prétendre les exempter de la sujétion aux lois, il sentait trop bien la nécessité de les y astreindre. On le voit sans cesse donner les ordres les plus précis pour que les Goths et les Romains ayent *les mêmes droits* et soient soumis à *la même justice* (*b*); pour que l'on ne considère la dignité *ni la nation* de personne (*c*).

Ainsi les dispositions qui concernaient principalement les Goths, semblaient faites pour d'autres que pour eux, et les atteignaient toujours.

Après avoir triomphé de ses ennemis par le secours des Goths, il était obligé de lutter contre eux. On peut se former une

(*a*) Cassiod., lib. 3, ep. 23.
(*b*) *Id.*, lib. 3, ep. 13; lib. 7, ep. 3.
(*c*) *Id.*, lib. 4, ep. 49.

idée des injures qu'ils voulaient faire souffrir aux Romains, par les mesures que le roi prenait pour les contenir. Il commandait expressément aux gouverneurs de les empêcher d'*abuser de la supériorité que leur donnait l'exercice des armes* (a). Ses officiers de justice étaient punis pour avoir maltraité un Romain, pour l'avoir blessé, en lui arrachant les objets de leur cupidité (b). Il n'y avait pas jusqu'aux gens attachés aux comtes Goths, dont il ne fût obligé d'arrêter les déprédations (c). Ils trafiquaient de la terreur des habitans des provinces, et s'enrichissaient de leurs dépouilles. Enfin, la peine capitale (d) fut décernée contre la violence; et si quelqu'un (sans distinction de qualité ni d'origine) repoussait avec le fer et tuait un homme qui venait le frapper ou le troubler dans sa propriété, il n'était pas réputé homicide; la loi le garantissait de toute inquiétude, parce qu'en défendant sa propre

(a) Cass., lib. 7, ep. 4.
(b) *Id.*, lib. 4, ep. 27.
(c) *Id.*, lib. 5, ep. 14.
(d) Edict. Theod., art. 9.

vie, il n'avait point commis de faute (*a*). Encore ici l'égalité établie, seulement pour la forme, puisque les Goths étaient les seuls qui portassent des armes.

Il restait encore aux faibles un refuge, dont l'usage, modéré par de prudentes lois, pouvait être un secours salutaire : c'était l'asile des églises. Mais les Goths, imbus de l'arianisme, n'auraient pas hésité à profaner le sanctuaire. Il était dangereux d'outrager les Romains dans l'objet de leur vénération. La loi qui condamne à mort ceux qui violent l'asile sacré (*b*), paraît destinée spécialement à intimider les Barbares ; quoiqu'elle atteignît en même temps beaucoup de Romains : car, trop souvent, la religion ne prévalait pas dans leur cœur sur la cruauté.

Lorsqu'avertis par la présence des étrangers, ils auraient dû se rapprocher et resserrer entre eux les liens d'une amitié fraternelle, les vaincus, qu'égarait une espèce de vertige, se tourmentaient par des dissensions particulières, et souvent le Romain

(*a*) Ed. Th., art. 15, 16.
(*b*) *Ibid.*, art. 125.

n'avait pas d'ennemi plus acharné que le Romain. Théodoric était forcé de suspendre le cours des vengeances. Ces guerres de famille à famille se ressentaient de la lâcheté du caractère de la nation. Ce n'était point à force ouverte qu'ils attaquaient leurs ennemis, mais dans le silence et dans l'ombre : ils allaient eux-mêmes, ou ils envoyaient leurs esclaves mettre le feu aux récoltes, aux bois, aux maisons (*a*). C'est ce qui donna lieu aux articles si rigoureux de l'édit contre les incendiaires (*b*), et l'objet de la loi n'est pas douteux ; Théodoric annonce positivement que c'est pour mettre un terme aux tristes effets des inimitiés particulières des Romains.

Tant que ce prince régna, il sut, à force d'attention et de soins, faire régner avec lui la paix et l'équité ; il défendit toujours avec ostentation la liberté des sujets, qu'il tenait dans une servile obéissance. La cruauté des riches, l'avidité des Barbares, qui étaient tentés de regarder la personne aussi bien que la fortune des vaincus,

---

(*a*) Cass., lib. 1, ep. 16.
(*b*) Ed. Th., art. 97 *et seq.*

comme le fruit de la conquête; la cupidité de quelques hommes assez infâmes pour trafiquer de la vie des citoyens; enfin, la misère qui contraignait le père à dépouiller les sentimens de la nature (42), tous ces fléaux se réunissaient pour enlever aux malheureux le seul bien qui leur restât, la liberté domestique. Ces attentats étaient non-seulement vexatoires pour les particuliers, mais préjudiciables au royaume, en ce qu'ils diminuaient le nombre des citoyens chez un peuple déjà épuisé. Théodoric punit sévèrement ceux qui réduisaient des citoyens en servitude, soit par fraude, soit par violence (*a*); et il ordonna que le fils vendu par son père dans l'indigence, ne perdrait point la qualité d'homme libre (*b*); *car cette qualité n'était pas d'un prix que l'on pût estimer*. Avec quelle adresse il étalait ces maximes libérales à l'égard des Romains! Les peuples s'imaginaient voir un autre Marc-Aurèle, lorsqu'ils avaient pour maître un prince qui se déclarait le garant, le vengeur des droits

(*a*) Ed. Th., art. 78, 79, 84.

(*b*) *Ibid.*, art. 94.

et de la dignité du citoyen; un prince qui voulait que toutes les dispositions des contrats civils ne fussent sujettes à aucune intrigue, à aucune contrainte. Voyez dans ses décrets, quelle attention il met à faire respecter le vœu des testateurs, les droits des pères de famille; comme il réprime l'avarice insidieuse (*a*), qui tâche d'extorquer un héritage, et la passion effrénée prête à arracher une fille d'entre les bras de ses parens (*b*) !

Quoique Salvien (*c*) vante beaucoup la chasteté des Goths, on peut croire qu'ils n'avaient point gardé une telle pureté de mœurs, qu'ils ne pussent être séduits par les charmes des femmes de l'Italie. Le roi comprit de quelle importance il était de poser une digue contre le débordement des passions : sans cela, pourquoi toutes ces mesures coercitives (*d*) sur le rapt des filles et des femmes libres ou en service? On ne se méprendra point sur les vues du législateur. En spécifiant les délits, il ca-

(*a*) Ed. Theod., art. 21, 23.

(*b*) *Ibid.*, art. 93.

(*c*) De Gubern. Dei, lib. 7.

(*d*) Ed. Th., 17, 18, 19, 21, 22.

ractérise et désigne tacitement les deux peuples : il y avait des punitions pour l'adultère que la séduction préparait (*a*), et elles ne pouvaient regarder que les Romains. Il y en avait pour les enlèvemens qui se faisaient par force, et celles-ci concernaient les Goths autant que les Romains.

Théodoric, dans ces réglemens, prévenait les attentats contre la société ; mais si le crime était consommé, il tâchait de diminuer le mal, et même d'en tirer quelque avantage : son intention était d'allier les deux peuples. Il ordonna qu'au bout de cinq ans (*b*), on n'aurait plus de droit de faire des réclamations sur le rapt ; principalement s'il était né des enfans, et qu'ils eussent acquis les prérogatives de fils légitimes.

En conséquence de ce principe, il favorisait les justes mariages des personnes qui s'étaient jointes par des unions illicites, et qui désiraient légitimer les fruits de ces

(*a*) Ed. Th., 38, 39.

(*b*) *Ibid.*, 20.

unions. Il y eut une formule particulière pour cet objet, ce qui prouve que le cas n'était pas rare (a).

(a) Cass., lib. 7, ep. 40.

CHAPITRE VIII.

Police.

LORSQUE le peuple Romain était devenu plus timide et plus faible en vieillissant, il avait pris en même temps un esprit plus mobile, un caractère plus inégal et plus prompt à s'irriter : la moindre étincelle allumait la sédition. A la vérité, ce courroux impuissant s'évanouissait bientôt ; mais l'agitation, quelque légère qu'elle fût, contrariait toujours Théodoric, parce qu'elle réveillait le peuple pour quelques instans. Rien n'est à négliger dans une domination nouvelle : le mouvement peut se communiquer de proche en proche, et à la fin produire une commotion violente. Comme le système de Théodoric, qui était d'agir sourdement, ne lui permettait pas d'imprimer la terreur, il évita, autant qu'il lui fut possible, d'effrayer par les punitions. C'est ce qui le distingue encore des rois Barbares : il sut empêcher, par une police

attentive, ce que les autres ne faisaient que comprimer par la force.

Deux objets principaux l'occupèrent d'abord : ces deux points obtenus, le reste s'arrangeait sans peine. 1°. Il enchaîna la main violente du militaire, ou guérit le mal qu'elle faisait ; 2°. il entretint l'abondance des vivres.

Après avoir ouvert aux Romains l'asile des lois, pour tout ce qui pouvait s'appliquer à l'une et à l'autre nation indistinctement, il était nécessaire que la vigilance du souverain obviât à des inconvéniens qu'il ne devait pas trop faire connaître par des édits publics.

Cette espèce de composition entre la force et la justice, demandait toute la prudence de Théodoric. Il devait tout à ses Goths, et ils lui conservaient encore tout. C'était un besoin pour lui de les ménager. Il fallait qu'il les domptât sans les effaroucher ; qu'il nourrît leur vigueur, et qu'il les tînt dans l'obéissance. Il se servit habilement de l'ascendant que lui donnaient sur eux et la noblesse de sa race, et la gloire de ses exploits guerriers, et le mérite de les avoir mis en possession de l'Ita-

lie. Il usa plus souvent de son autorité que de sa puissance. Au moins il essaya toujours la première avant d'avoir recours à la seconde, et il réussit. Le Barbare était comme un lion qui ne connaît que la voix de son maître, prêt à dévorer tout le reste.

Durant la paix, les Goths, rentrant dans leurs foyers, étaient plus faciles à contenir; ils étaient presque rendus à l'état civil. Des comtes et des ducs de leur nation, responsables au Prince de tous les excès (*a*), des juges punis pour la faiblesse aussi bien que pour la vénalité (*b*), le Prince, qui les avait sous ses yeux, mettaient des barrières à la licence. Mais quand le signal de la guerre était donné, quand par devoir ils se préparaient au carnage; quand le bruit des armes excitait leur fureur, c'est alors que le maître du royaume devait redoubler d'attention pour mettre à l'abri des hostilités les provinces amies, à travers lesquelles ils faisaient leur route. Avant le passage de l'armée, des officiers royaux avaient fait tous les préparatifs pour la

(*a*) Cass., lib. 6, ep. 21; 22; lib. 7, ep. 1, 3, 4.
(*b*) Ed. Th., art. 1, 2, 3, *etc.*

recevoir (*a*). Les habitans étaient-ils obligés de nourrir les militaires dans leur marche? les chefs veillaient à ce que ces derniers fussent pourvus abondamment; mais qu'ils n'exigeassent que ce qui leur était nécessaire et accordé par les édits du roi. Quelquefois pour ne laisser aucun prétexte aux désordres, il faisait établir d'avance des magasins et des convois (*b*). Les citoyens étaient exemptés de l'entretien des troupes, et d'une chose plus fâcheuse encore, de l'introduction des soldats dans leurs maisons. Il avait encore un autre moyen de faire régner l'ordre, c'était d'accorder à son armée, au lieu de l'étape ordinaire, une solde réglée, qui était payée chaque semaine (*c*). De cette manière la fourniture des vivres n'était plus une occasion de pillage, mais un commerce entre les citoyens et les soldats, sous la surveillance des officiers (45).

Si, dans la marche, il arrivait que les chevaux épuisés ne pussent plus suffire à

(*a*) Cassiod., lib. 4, ep. 13; lib. 5, ep. 10, 13.
(*b*) *Id.*, lib. 5, ep. 38, 41, 42.
(*c*) *Id.*, lib. 5, ep. 11.

la fatigue, les habitans, selon les réglemens, étaient tenus de remonter les cavaliers; mais afin de conserver l'égalité dans cet échange, Théodoric voulait que l'on donnât des chevaux frais d'une qualité ou d'une taille inférieure à ceux que l'on prenait en mauvais état (*a*). Je ne fais mention de cette particularité, peu importante en elle-même, que pour montrer l'exactitude rigoureuse de ce prince à maintenir l'ordre et la justice.

Enfin, si l'armée, *en se répandant comme un torrent dévastateur,* trompait sa prévoyance et rendait ses mesures vaines; il réparait ensuite les maux qu'il n'avait pu prévenir. Tantôt il exemptait de tributs les provinces qui avaient souffert (*b*), tantôt il faisait répandre, par la main des évêques, des sommes tirées de son épargne (*c*). Ainsi, même en détestant les Barbares, on ne cessait pas d'aimer le roi.

On peut faire ici une nouvelle observation sur le caractère de Théodoric : plus

(*a*) Cassiod., lib. 5, ep. 10.
(*b*) *Id.*, lib. 4, ep. 36.
(*c*) *Id.*, lib. 2, ep. 7. — Cocohl. Vit. Theod., c. 9.

les provinces étaient éloignées du centre du royaume et plus sa domination y était nouvelle, plus il s'empressait de soulager les habitans (*a*). Il voulait que la tenue de ses soldats inspirât de la confiance dans le prince. A quoi devons-nous imputer toutes ces bienveillantes dispositions? Est-ce à son humanité? je ne saurais l'affirmer. Est-ce à sa justice? on le pensera peut-être. Est-ce à sa politique? il y a plus de raisons de le croire.

L'approvisionnement des vivres pour le royaume, et principalement pour Rome, ne lui donnait pas tant de soucis, et lui offrait un succès plus sûr et plus présent.

Montesquieu (*b*) blâme Constantin d'avoir établi dans sa nouvelle ville des distributions de blé, à l'instar de celles qui se faisaient à Rome. Dans un gouvernement où le peuple ne se mêle point des affaires publiques, une telle coutume ne peut qu'être pernicieuse. La sécurité où il est sur sa subsistance ne sert qu'à entretenir sa paresse, sa vanité, ses vices.

(*a*) Cass., lib. 3, ep. 38, 42.

(*b*) Grand. et décad. des Rom., ch. 17.

On a toujours remarqué, parmi les nations policées, que celles où l'on a le plus d'oisiveté et le moins d'industrie, sont les plus indolentes et les plus lâches, quand il s'agit de prendre les armes.

Mais cet abus à Rome était un mal nécessaire. L'habileté du prince consistait à changer pour lui le mal en bien.

L'Italie, par sa fertilité, aurait pu se suffire à elle-même. D'ailleurs, Théodoric l'avait pour ainsi dire fécondée : la paix qu'il avait fait renaître encourageait les travaux de l'agriculture. Le royaume devait être dans l'abondance.

Rome seule rompait l'équilibre. Elle consommait beaucoup et ne rendait rien. Cette tête énorme avait été ajustée d'abord sur un corps immense, tel que l'empire romain ; mais elle était devenue monstrueuse, à mesure que l'Empire avait décru, et elle le surchargeait d'un poids incommode. Plus les limites s'étaient resserrées, plus le fardeau s'était appesanti ; parce que les besoins ne diminuaient pas en proportion des ressources.

Quelquefois, avant la perte de l'Afrique, et très-souvent depuis cette époque, les

Romains éprouvèrent les tourmens de la famine. On ne savait point profiter des récoltes d'Italie, et l'égoïsme des particuliers semblait être d'intelligence avec les ennemis de l'État. Des propriétaires avides et sans pudeur chargeaient de blé des vaisseaux étrangers, tandis que la disette affligeait leur pays.

C'eût été un prodige qu'une multitude désœuvrée, comme le peuple Romain, et au milieu de pareilles angoisses, n'eût point fait éclater de séditions. Rien ne pouvait la consoler, rien ne pouvait la distraire de ses maux; son impatience éclatait.

Théodoric courut au devant de ce danger. Il commença par ordonner aux inspecteurs des côtes, d'empêcher qu'aucun particulier ne portât du blé sur les navires des autres nations, avant que l'on eût recueilli tout ce qui était nécessaire pour entretenir l'abondance dans le royaume (a). La Campanie, la Pouille, la Calabre, et les campagnes les plus productives, fournirent aux besoins des autres

(a) Cass., lib. 1, ep. 34.

contrées (*a*). Une économie salutaire, en rétablissant l'harmonie dans le corps de l'État, dispensait avec mesure les sucs nourriciers à tous les membres, et ne permettait pas que ce qui était superflu à quelques parties fût dérobé au reste du corps, et allât engraisser des étrangers. Il fit aussi venir des grains de l'Espagne (*b*). De plus, lorsqu'il eut construit une marine, qui manquait entièrement avant lui, elle servit à tous les transports sur les fleuves, et autour des côtes; et elle enleva aux Grecs l'impôt que la faiblesse des Romains leur avait payé jusqu'alors (*c*).

Quels soins ne prenait pas Théodoric pour prévenir jusqu'aux moindres murmures? C'était au premier magistrat de l'Empire, au préfet du Prétoire qu'il commettait l'intendance générale (*d*) des approvisionnemens. Ensuite il y avait un officier (*e*) chargé de présider aux transports

(*a*) Cass., lib 1, ep. 16, 35.
(*b*) Cocchl. Th Vit., cap. 7.
(*c*) *Id.*, lib 5, ep. 17.
(*d*) *Id.*, lib 6, ep. 3, 18.
(*e*) Cassiod., lib. 1, ep. 34, 35.

des vivres, d'avoir l'œil sur les fermiers, d'accélérer les convois, de remplir les greniers publics. Mais Théodoric ne s'en tenait pas à cette surveillance générale. Croirait-on que le conquérant de l'Italie, et le rival des empereurs d'Orient, s'occupât des plus petits détails de la préparation du pain? qu'il entrât, pour ainsi dire, avec le préfet de l'annône et les autres officiers subalternes (*a*), dans le laboratoire et dans la boutique des marchands, afin de prévenir toutes les fraudes, soit dans la qualité, soit dans le poids des vivres? Comme il vante à ces officiers l'importance de leur emploi! Quelle vigilance il exige! Combien il recommande (je me sers de ses expressions) *de rassasier le peuple, pour ne lui point donner sujet de se mutiner!* On a eu lieu de remarquer déjà plusieurs fois à quel point il craignait les émeutes. Jamais il ne l'a plus laissé voir que dans ces ordonnances.

C'est la même appréhension, qui lui fit apporter à la police des spectacles une attention si sérieuse. Les grands et le peuple se divisaient dans le Cirque et dans les

---

(*a*) Cassiod., lib. 6, ep. 6, 18.

théâtres, en différentes factions dont l'animosité occasionnait des querelles et des batailles sanglantes. Ces Romains, qui n'avaient plus le courage de s'exposer pour leur pays, se faisaient la guerre avec furie pour un cocher ou un danseur (*a*). Le préfet de la ville eut ordre de rechercher et de punir ceux qui, par des cris injurieux, excitaient quelque trouble. Il y eut un tribun des plaisirs (*b*), dont les fonctions étaient de pourvoir à tout ce qui devait procurer l'agrément et le calme. Et l'on publia un réglement qui fixa aux pantomimes la place où ils devaient faire leurs exercices, et de quelle manière (*c*), afin qu'il n'y eût de préférence accordée à aucun parti, et que l'égalité ôtât tout sujet de discorde. C'est ainsi qu'à la licence et au tumulte, le prince fit succéder l'ordre et la décence.

On trouve dans le recueil de Cassiodore, une formule (*d*) d'après laquelle on peut

---

(*a*) Cass., lib. 1, ep. 20, 30, 31, 32; lib. 6, ep. 4. —Sigon. Occ. Imp., lib. 16.

(*b*) Cass., lib. 7, ep. 10.

(*c*) *Idem*, lib. 1, ep. 31.

(*d*) *Id.*, lib. 6, ep. 36. — Cocchl. Vit. Th., cap. 6.

conjecturer quel était alors l'état de Rome et de ses habitans. Depuis que le siége de l'Empire et la cour du prince avaient été transférés en d'autres lieux, la splendeur de l'ancienne capitale du monde s'était bien éclipsée; ce séjour n'offrait plus rien d'attrayant à l'orgueil des principaux citoyens; il était plus propre à inspirer des regrets, si les Romains avaient pu en avoir. Les riches préféraient leurs habitations de la campagne. Mais Théodoric, qui s'appliquait à rendre les villes populeuses et florissantes, ne souffrait pas que l'éloignement des riches privât Rome de leur luxe et d'un grand nombre de citoyens qui les suivaient en qualités de cliens. Ils furent obligés d'habiter la ville au moins pendant neuf mois de l'année, et ils n'avaient la permission de s'absenter que durant l'automne. Encore fallait-il qu'ils obtinssent le congé du roi; encore le lieu où ils allaient et le temps qu'ils devaient rester étaient-ils désignés d'une manière précise.

Je ne finirai pas ce chapitre sans parler de quelques ordonnances de Théodoric au sujet des sépultures. Ces ordonnances sont une nouvelle preuve de son em-

pressement à gagner l'affection du peuple vaincu.

On sait que les Italiens étaient une des nations les plus scrupuleuses sur les devoirs à rendre aux morts. Favoriser ce zèle pieux, faire respecter la sainteté des tombeaux, c'était acquérir des droits à leur reconnaissance. Il réprima l'avidité de ceux qui s'emparaient des lieux de sépulture, et qui rançonnaient les citoyens pauvres, lorsqu'ils voulaient confier à la terre les restes de leurs parens (*a*). Il punit ceux qui par avarice, ou par vengeance, profanaient les tombeaux (*b*).

Enfin, il se servit de son autorité pour abolir la coutume pernicieuse d'enterrer les morts dans l'enceinte de Rome (*c*).

(*a*) Cass., lib. 3, ep. 19.
(*b*) *Id.*, lib. 4, ep. 18.
(*c*) Ed. Theod., art. 111.

CHAPITRE IX.

Impôts.

Il y avait long-temps que les princes, par leurs profusions; les officiers de la couronne, par les dilapidations; les Barbares, par le pillage, avaient épuisé l'Empire. C'était, pour ainsi dire, un malade auquel il fallait refaire un nouveau sang et rendre la vigueur par un régime modéré. Créer sur-le-champ de nouveaux tributs, c'eût été agrandir et envenimer les plaies, au lieu de les guérir. Je ne pense donc pas que Théodoric, qui voulait être proclamé le restaurateur de l'Italie, ait commencé, comme quelques-uns le prétendent *(a)*, par ajouter un nouvel impôt, sous le nom de *assis publicus* (*b*), à ceux qui avaient été

(*a*) Sigon. Occ. Imp., lib. 16.

(*b*) On n'a pas fait attention que *assis* ne signifie autre chose, selon la définition même du Code Théo-

établis par Odoacre. Théodoric lui-même écrivant au sénat, dit positivement qu'il n'a point ajouté de tributs (*a*). Aurait-il osé se rendre ce témoignage, s'il n'eût pas été conforme à la vérité? Pouvait-il espérer d'en imposer au sénat?

Cependant il semble y avoir contradiction entre le passage que je viens de citer, et une autre lettre (*b*) qui nous apprend qu'on paya, sous Théodoric, des tributs plus considérables que sous Odoacre. On peut expliquer ainsi la contradiction : il ne paraît pas probable que Théodoric ait établi un nouvel impôt, et sur-le-champ; mais il est vrai qu'il augmenta par la suite la somme des revenus du fisc. Ce ne fut toutefois que quand sa puissance était affermie; ce ne fut qu'après que la paix et le

---

dosien (*lib.* 11, *tit.* 28; §. 14, *de indulg. Trib*), qu'*une somme complète*, *une quantité entière*, et que ce terme *assis publicus*, qui se rencontre fréquemment dans Cassiodore, n'y est employé que pour désigner les revenus publics en général.

(*a*) Cassiod., lib. 2, ep. 16.

(*b*) *Idem.*, lib. 4, ep. 38.

bon ordre eurent ramené l'abondance (a); ce ne fut qu'avec ménagement, avec mesure, et en proportionnant l'augmentation des impôts à l'accroissement des richesses du peuple.

Dans cette partie de l'administration, comme dans presque toutes les autres, Théodoric suivit une règle de conduite opposée à celle des conquérans dont il avait sous les yeux les exemples. Sa plus grande adresse consistait à persuader aux Romains qu'il les traitait comme sa nation. Point de charges inégales, point de distinctions humiliantes. Chez les Francs, chez les Vandales, chez les Visigoths, chez les Bourguignons (b), les impôts n'étaient payés que par les vaincus. Ainsi, tout le fardeau tombait sur ceux qui se trouvaient moins capables de le supporter (c). On leur avait enlevé les deux tiers de leurs biens ou plus, et avec ce qui leur restait, ils étaient

---

(a) Cass., lib. 9, ep. 10 : *quia longa quies et culturam agris et populos ampliavit.*

(b) Lex Burgund., tit. 54. — Lex Visigoth., lib. 10, tit. 1, §. 14 — Procop. Hist. Vand., lib. 1 et 2. — *Id.* Hist. Misc., lib. 16.

(c) *Voy.* ch. 5, à l'art. du partage des terres.

contraints de payer la dette de leurs maîtres envers l'État. Mais Théodoric ordonna que ses Goths fussent assujettis aux mêmes redevances que les Romains. Il voulait de plus qu'ils donnassent l'exemple de l'obéissance et du zèle (*a*).

Cependant il avait beau établir l'égalité dans la prestation des tributs, il n'établissait pas pour cela l'égalité de peuples. Comme il distribuait aux soldats nationaux une gratification annuelle (*b*), et que tous ses Barbares étaient soldats, le Romain se trouvait toujours être le tributaire du Goth. Mais c'était le secret du gouvernement. Sous le successeur de Théodoric, on eut l'ineptie de faire sentir cette différence. « *Il*
» *vous est avantageux*, est-il dit aux Bar-
» bares, *que les Romains jouissent de la*
» *paix. Car lorsqu'ils enflent mon épar-*
» *gne, ils multiplient mes largesses envers*
» *vous* (c). »

L'auteur de l'Esprit des Lois dit, en parlant des avantages que le droit de conquête peut procurer, que *dans un État où*

(*a*) Cass., lib. 1, ep. 19; lib. 4, ep. 14; lib. 5, ep. 14.
(*b*) *Id.*, lib. 5, ep. 6, 25, 26, 36.
(*c*) *Id.*, lib. 8, ep. 26.

le riche s'est pratiqué mille moyens d'usurper ; où le malheureux gémit dans l'oppression ; où les traitans pillent librement et avec impunité, le conquérant peut dérouter tout et porter remède aux maux. C'était là précisément la situation de l'empire d'Occident, c'est le changement heureux que fit Théodoric.

Les sénateurs s'étaient arrogé le droit d'immunité pour leurs possessions (*a*). La disproportion énorme des fortunes rendait ce privilége encore plus injurieux et plus cruel. On voyait des patriciens dont les revenus montaient à deux et trois millions (*b*), refuser de contribuer d'une partie de leurs biens aux dépenses publiques. Il fallait cependant que le contingent de chaque province, de chaque canton, fût porté au trésor, ou du moins recueilli par les exacteurs. Qu'arrivait-il de là ? Le malheureux qui tirait avec peine d'un coin de terre la subsistance de sa famille, payait pour l'homme orgueilleux dont le luxe fa-

(*a*) Cocchl. Vit. Theod., cap. 8. — Lebeau, Hist. du Bas-Emp., liv. 37.

(*b*) Millot, Elém. d'Hist. ancienne, tom. 4.

voyés dans les provinces ouvraient sur eux un œil sévère, et assuraient l'effet des menaces de la loi (*a*).

On reconnut bientôt l'avantage d'une prudente économie. Le fisc alors s'enrichissait, et la fortune des particuliers croissait en même temps ; deux choses qui avaient été incompatibles sous les derniers règnes.

Il y avait encore une autre espèce de contribution, et par conséquent une autre espèce d'abus. Lorsque les magistrats et les juges des provinces étaient en tournée dans les différens districts de leur juridiction, la coutume était qu'ils fussent défrayés entièrement par les habitans des lieux où ils séjournaient. Théodoric les réduisit strictement à leurs attributions légitimes. (*b*) Car tous ces excès qui assouvissent la cupidité de quelques particuliers, deviennent funestes au gouvernement, non moins qu'aux citoyens. La haine pour les ministres rejaillit sur le chef de l'État, qui pourrait ou qui devrait empêcher le désordre. Les anciens réglemens furent rap-

(*a*) Cass, lib. 5, ep. 14, 39.
(*b*) *Id.*, lib. 5, ep. 14.

pelés et observés avec une scrupuleuse exactitude. Le prince ne voulait pas qu'une institution, salutaire dans son principe, fût onéreuse à ceux qu'elle devait soulager.

Il montrait un grand zèle à défendre les intérêts du peuple, même au détriment des siens. Il recommandait aux agens du fisc de mettre beaucoup de modération et d'indulgence dans l'exercice de leurs fonctions, et de relâcher plutôt de ses droits que de passer pour oppresseurs (*a*).

Personne mieux que lui ne posséda l'art de donner aux petites choses un air de grandeur. Il exempte du tribut (*b*) le pasteur de la ville de Trente. En même temps il annonce aux propriétaires, aux défenseurs (*c*) et aux décurions (44), qu'ils n'auront point à souffrir de cette largesse, et que la somme sera retranchée de la totalité des contributions. Il acquérait ainsi, à peu de frais, le titre d'équitable et de généreux.

(*a*) Cass., lib. 1, ep. 10; lib. 6, ep. 21. — Cocchl. Vita Theod., cap. 11.

(*b*) Cass., lib. 2, ep. 17.

(*c*) Voy. page 23, ligne 5.

Ces immunités accordées, soit à des particuliers, soit à des cités entières, étaient un moyen de plus pour gagner l'affection des sujets. Ce qui n'avait été autrefois, dans des temps malheureux qu'une triste nécessité, était alors un bienfait volontaire. Arles fut déchargée de tous tributs pendant un an, pour avoir soutenu un siége avec autant de constance que de courage (*a*); les Gaules qui avaient été exposées aux ravages de l'ennemi, obtinrent la même faveur (*b*); les habitans des Alpes furent dédommagés pareillement des dégâts que le passage de l'armée avait occasionnés (*c*). C'est ainsi que des libéralités, placées à propos, affermissaient la fidélité des peuples, assuraient leur dévoument.

(*a*) Cass., lib. 3, ep. 22.
(*b*) *Id*., lib. 3, ep. 40.
(*c*) *Id*., lib. 4, ep. 3.

CHAPITRE X.

Commerce.

Le commerce ne fut jamais cultivé par les Romains, que comme un moyen de satisfaire aux besoins du lúxe. Autrefois, loin d'augmenter les revenus de la république, il était même dispendieux. Une grande partie des richesses qu'on tirait des nations par les tributs, allait chaque année s'engloutir dans les Indes et dans l'Arabie, en échange des productions de ces deux contrées. Mais les avantages compensaient bien les pertes. Une marine puissante parcourait les mers; le peuple qui ne pouvait plus vendre ses suffrages, vendait son travail; la richesse circulait par mille canaux, et se répandait sur la classe indigente, et Rome soutenait sa dignité aux yeux des nations, en se parant des trésors de l'Orient (*a*).

(*a*) Montesq. Esp. des Lois, liv. 21; chap. 14.

Mais il vint un temps où l'on perdit, avec la puissance, les tributs qui entretenaient l'opulence de Rome; où la division de l'Empire rendit l'État misérable. Le goût de la magnificence ne subsista pas moins chez les particuliers : des mœurs de leurs pères, c'est là tout ce qu'ils surent imiter.

Les Romains n'étant plus dominateurs, auraient dû devenir commerçans : il aurait fallu que l'activité suppléât à la faiblesse, l'industrie à l'indigence; enfin, que le produit du négoce remplaçât les tributs. Mais quelle consistance le commerce pouvait-il prendre, au milieu des secousses et des révolutions continuelles qui avaient troublé tout l'Empire? Ajoutez que les Romains, ne possédant point de vaisseaux, étaient réduits à emprunter le secours des Grecs, qui pouvaient apporter dans l'Italie, et en emporter toutes les marchandises qu'il leur plaisait, et comme il leur plaisait (*a*). Les Romains étaient devenus leurs tributaires, et dépendaient entièrement d'eux, non-seulement pour les ob-

---

(*a*) Sig. Occ. Imp., lib. 16. — Leb Hist. du Bas-Empire, liv. 37.

jets de luxe, mais pour les choses nécessaires à la vie.

Un sol fertile, un grand nombre de fleuves navigables, des ports commodes, la proximité de pays opulens, telles étaient les ressources que l'Italie offrait, et dont on n'avait pas encore su profiter. Cependant le besoin et l'appât du gain devaient éveiller les esprits. Qu'attendaient-ils pour agir? des circonstances plus heureuses.

Le commerce a besoin d'être encouragé par la paix de l'État, et par la solidité du gouvernement. Le règne de Théodoric devait de lui-même le faire fleurir, quand ce prince n'y aurait pas apporté une attention particulière. Cependant Théodoric protégea le commerce seulement en ce qui s'accordait avec son plan général, et y contribuait. Comme l'esprit national éloignait les Goths de toute occupation mercantile, et que les Romains pouvaient seuls s'y adonner, Théodoric craignait qu'ils n'allassent puiser des idées contraires à sa domination dans des pays étrangers. Le commerce au dehors fut négligé entièrement, et il semblait même leur être interdit. Lorsque Théodoric créa une marine, il

ne fit construire que des bâtimens légers(*a*) qui pussent servir sur les fleuves, autour des côtes, où tout au plus à de petits trajets, à des courses dans les parages voisins. Il facilita les importations des autres pays (*b*). Mais pour le trafic dans l'intérieur, qui n'avait d'autre résultat que l'abondance des villes et le luxe des Romains, tous les soins de Théodoric tendaient à le favoriser.

En général, on ne remarque pas qu'il ait eu de grandes vues d'amélioration pour le commerce; il sembla même à cet égard partager le dédain de sa nation (*c*). Il ne le regardait pas comme le développement de l'industrie des sujets, et comme une source de richesses, mais comme un instrument secondaire de ses desseins. Ainsi ce fut pour lui une matière de police, plutôt qu'une branche d'administration politique.

Néanmoins Théodoric fit plusieurs choses très-utiles au commerce. Il établit la tranquillité partout, il renversa le despotisme

(*a*) Cassiod., lib. 5, ep. 16. *Dromones*.
(*b*) *Id.*, lib. 7, ep. 9, 23.
(*c*) Ed Th., art. 62.

des grands; il donna des vaisseaux à l'Italie; rassura la foi publique.

Le royaume n'ayant plus qu'un seul maître, le trésor n'était plus comme autrefois pillé par une foule de petits tyrans, tous d'autant plus avides, que leur puissance était plus injuste et plus fragile. L'état florissant des finances mit Théodoric à même de négliger un secours trop souvent employé avant lui, et dont les suites furent toujours funestes; je veux dire l'altération des monnaies. Il voulait qu'elles fussent conservées dans toute leur intégrité (a).

Il supprima les taxes inventées par l'avarice, grossies par la fraude, et qui désolaient le négociant (b).

Le péage onéreux exigé par les officiers publics, dans plusieurs villes maritimes, en défendait l'approche aux marchands étrangers. Cette barrière fut renversée (c), et les vaisseaux furent attirés dans les ports de l'Italie par la facilité de l'accès. « *On ne devait demander qu'un don volontaire*,

(a) Cass., lib. 7, ep. 32.
(b) *Id.*, lib. 2, ep. 26.
(c) *Id.*, lib. 7, ep. 9

une espèce de présent d'hospitalité. » On reconnaît là son attachement aux maximes des Germains.

Mais on reconnaît aussi partout la supériorité de ses lumières. Tandis que dans les Gaules on permettait d'occuper la moitié du lit des fleuves, pourvu que l'autre moitié restât libre pour les filets et pour les bateaux (*a*), Théodoric défendait expressément de mettre aucun obstacle à la navigation (*b*).

Après avoir rétabli la confiance par rapport au gouvernement, il lui restait à faire revivre la bonne foi dans les relations commerciales des citoyens entre eux. On pensera sans doute que, dans les temps d'anarchie, elle avait dû recevoir de funestes atteintes. Peut-être une extrême sévérité était-elle nécessaire. La mort fut le châtiment du crime de faux (*c*), et pour les auteurs et pour les complices. De toutes les tromperies, en fait de commerce, ce fut celle qu'il punit le plus rigoureusement,

(*a*) Lex Visig., lib. 8, tit. 4, §. 9.
(*b*) Cass., lib. 5, ep. 17.
(*c*) Edict. Theod., art. 41, 42.

soit que ce genre de délit attaquât la garantie du gouvernement dans la fortune des particuliers; soit que ce prince fût plus révolté d'un crime inconnu chez des peuples ignorans, et presque nouveau pour lui; soit qu'il voulût prémunir la simplicité de ses Goths, qui n'étaient point en garde contre de telles ruses.

Quant aux autres supercheries dans les ventes, et principalement dans le trafic des esclaves, elles furent arrêtées sinon par une peine aussi terrible, du moins avec autant de vigilance (*a*).

L'esprit d'ordre qui le guidait partout, ne lui permit pas de tolérer la cupidité subtile de l'homme opulent, toujours prêt à saisir les occasions d'envahir les fortunes médiocres. Souvent un citoyen pauvre, artisan ou marchand, se trouvait forcé d'engager tout ce qu'il possédait pour une somme légère. Le riche survenait, se rendait caution de la dette, et abusant de la gêne où était ce malheureux, il rachetait l'objet engagé, et se l'appropriait. De cette manière, une foule de citoyens se trou-

(*a*) Ed. Th., art. 139, 141, 142.

vaient exposés à perdre l'instrument de leur industrie, l'unique moyen de subsistance pour eux et pour leur famille. Théodoric obligea de restituer les objets rachetés du créancier, toutes les fois que le débiteur rendrait la somme prêtée (a). Il empêcha que ce qui devait être un bienfait, ne fût tourné en vexation.

L'usure, qui causait la ruine des particuliers et du commerce, fut proscrite avec toutes ses fraudes et ses supercheries; et le remède était d'autant plus efficace et plus sûr, qu'il n'agissait pas avec violence (b). Par un excès de rigueur contre les usuriers, quelquefois on fait un grand mal à ceux qui ont besoin d'emprunter, parce qu'il faut, comme dit Montesquieu, payer pour le prêt de l'argent et pour le danger des peines de la loi. Théodoric se contenta de rétablir le taux fixé par les anciens usages, et qui était de douze pour cent. Un pareil intérêt nous semble encore exorbitant; mais il ne faut pas juger de ce qui se faisait alors, par ce qui s'est fait

(a) Ed. Th., art. 125.
(b) *Ibid.*, art. 134.

dans les temps modernes, depuis que l'or et l'argent ont coulé de tant de sources en Europe, et que devenus plus communs, leur prix a nécessairement baissé. Chez les Romains, cet intérêt était regardé comme légitime. Théodoric, d'ailleurs, désirait se ménager l'amour des nobles et des riches; et tous les principaux citoyens étaient les créanciers du peuple. Une réduction nouvelle les aurait révoltés.

CHAPITRE XI.

Belles-lettres, sciences et arts.

THÉODORIC faisait paraître une haute vénération pour tous les ouvrages dont les anciens avaient enrichi l'Italie, et Rome surtout, dont la grandeur imposante s'accordait avec la fierté de son âme. Mais cet amour pour les ouvrages des arts n'étant point éclairé, précipita peut-être leur décadence.

Les murailles, les statues, les temples, les théâtres, les aquéducs (*a*), étaient entretenus avec le plus grand soin. Il secondait les travaux des particuliers (*b*) qui tendaient à l'ornement ou à la salubrité (*c*) des villes (45); il les stimulait, et par des

(*a*) Cassiod., lib. 1, ep. 24; lib. 3, ep. 9, 10, 31; lib. 4, ep. 30, 31, 51; lib. 7, ep. 5, 6.

(*b*) Cocchl. Vita Theod., cap. 6, 7.

(*c*) Cassiod., lib 2, ep. 32, 33.

éloges et par sa munificence ; ou il faisait exécuter des ouvrages considérables dont il payait lui seul toutes les dépenses (*a*). Il y avait une garde pour veiller jour et nuit à la sûreté des édifices publics, et des officiers commis uniquement à la conservation des monumens ; des architectes choisis par le prince dirigeaient les travaux : il leur rappelait sans cesse, et de quel intérêt était leur ministère, et combien ils devaient y apporter de vigilance et d'attention. Enfin, de son palais, il semblait inviter tous ses sujets à embellir les cités. Voyez comme il trace, à l'officier chargé du soin des maisons royales, tous les devoirs qu'il a à remplir ; quelle magnificence il faut déployer dans la demeure du prince, de quelle splendeur les arts doivent la décorer. Comme il aime à éblouir les yeux des ambassadeurs qui viennent à sa cour, et comme il jouit de leur étonnement !

Mais, tandis qu'il rendait une espèce de culte aux monumens de l'antiquité ; conduit par un zèle à la fois pieux et sacrilége, il profanait ces grands monumens en vou-

(*a*) Cassiod. Chronic.

lant les restaurer. Pendant les derniers règnes, la négligence des Romains les avait laissé vieillir, mais du moins, ils n'avaient essuyé que les injures du tems, et la main des hommes ne les avait point violés. Théodoric, en relevant leurs ruines, les chargeait de constructions nouvelles, et leur donnait, pour me servir de ses propres expressions, *une face moderne* (a). Ainsi, pour faire disparaître les défectuosités, *qui étaient comme les rides qu'un long âge avait imprimées sur ces vieux édifices*, on commençait à les dénaturer. Les yeux s'habituaient à ce mélange des belles formes antiques et d'un style moins correct et moins élégant.

Lorsqu'il s'attachait avec tant d'ardeur à conserver ces précieux ornemens de l'Italie, Théodoric savait bien qu'il travaillait pour sa renommée. De tous les pays soumis aux Barbares, l'Italie était presque le seul où l'on gardât quelques étincelles de ce feu sacré, le seul où l'éclat des monumens pût annoncer la majesté de l'Empire.

(a) Cassiod., lib. 7, ep. 6, 15.

C'était encore un titre de supériorité pour le monarque des Goths, et il était jaloux de le soutenir.

Les arts mécaniques et les arts d'agrément avaient aussi un degré de perfection inconnu dans les autres royaumes barbares. A mesure que ces arts l'enrichissaient de leurs tributs, il en profitait pour envoyer aux conquérans de la Gaule des présens qui excitaient leur admiration, et qu'il leur offrait avec une orgueilleuse obligeance (*a*).

Les hommes qui se distinguaient par leur habileté ou par des inventions utiles, étaient qualifiés de *maîtres* ou *experts*, et recevaient une pension (*b*).

Théodoric ne montra pas moins d'empressement à faire fleurir les lettres et les sciences. Il exhortait les Romains à ne pas négliger l'instruction de la jeunesse (*c*). Lui-même il en donnait l'exemple dans sa famille. Ses nièces et sa fille Amalasonthe re-

---

(*a*) Cass., lib. 1, ep. 45, 46; lib. 2, ep. 40, 41.
(*b*) *Idem*, lib. 3, ep. 53.
(*c*) Voy. ci-dessus, chap. 6.

çurent, par ses soins, une éducation très-étendue et très-variée (*a*).

Il tâchait d'encourager les efforts des savans, de féconder les talens par des libéralités, par des récompenses éclatantes. Quels noms sortent, dans ces tems, de la foule des autres noms? C'est un Cassiodore, c'est un Boëce, un Ennodius, un Jornandès. Le premier est comblé de grâces et d'honneurs, et devient l'organe du prince (*b*). Le second doit la pourpre consulaire à sa réputation (*c*). Les autres sont portés, par leur éloquence ou par leurs connaissances historiques, aux premières dignités de l'Église (*d*).

Néanmoins, la dégénération se faisait encore plus sentir dans la littérature que dans les arts. Le langage, qui est ordinairement le miroir des mœurs, avait subi la même altération que les esprits. On remarque, dans presque tous les écrits de ce siècle un

(*a*) Cass., lib. 4, ep. 1; lib. 11, ep. 1. — Cocchi. Vit. Theod., cap. 18.

(*b*) Cassiod., lib. 1, ep. 45. — Sigon. Occid. Imp., lib. 16.

(*c*) Cass., lib. 1, ep. 3; lib. 9, ep. 24.

(*d*) Jorn. de reb. Get. — Ennod. Paneg. Th.

idiôme corrompu par un néologisme bizarre. Et que pouvait devenir la langue harmonieuse et pure des Cicéron et des Virgile? Les sénateurs, voulant faire leur cour au maître, apprenaient à leurs enfans l'âpre jargon des vainqueurs (*a*).

Cette dépravation était préparée depuis long-tems; et Théodoric, malgré son zèle pour les beaux-arts, l'augmenta, je crois, par cette apathie que la tranquillité morne du peuple romain, sous sa domination, communiqua aux esprits. Le sentiment et l'intention qui le guidaient, en favorisant les doctes travaux, durent influer sur la littérature. Il protégea les savans, plutôt par un motif d'orgueil et d'intérêt personnel, que par amour et par goût pour les sciences. Son dessein était d'ajouter un ornement et un nouveau lustre à son règne, et non pas d'augmenter les lumières de ses sujets, de donner aux lettres la noblesse et la dignité qui doivent les caractériser. Il réservait exclusivement ces occupations au peuple vaincu, au peuple esclave (*b*).

(*a*) Cass., lib. 8, ep. 21. — Ste.-Marthe, Vie de Cass., liv. 2

(*b*) Voy. ci-dessus, ch. 6.

CHAPITRE XII.

Fin du règne de Théodoric, affaires du pape Jean, de Symmaque et de Boëce.

Dans les dernières années du règne de Théodoric, on aperçoit un peu d'altération. Cet astre, qui d'abord a jeté une si vive lumière, paraît s'obscurcir à son déclin.

An 524. On eût dit que, par une espèce de fatalité, tous les princes d'Orient devaient causer des soucis au roi des Ostrogoths. Justin avait des intentions pures, mais malheureusement sa sagacité n'égalait pas son amour pour la religion. Transporté d'une ferveur inconsidérée, il résolut de détruire l'arianisme dans ses états (*a*). Toutes les églises qui appartenaient à la secte arienne furent consacrées au culte catholique. On priva les Ariens de leurs charges

(*a*) Sig. Occ. Imp., lib. 16.

et de leurs emplois à la cour et à l'armée. Toutefois, il y avait, dans l'arrêt même de proscription (ce qui est digne de remarque), une exception unique en faveur des Goths (*a*). Quoi qu'il en soit, Théodoric voyant qu'on ne répondait pas à sa modération par une modération semblable, et ne pouvant arrêter la persécution par les remontrances, voulut l'intimider par des menaces (*b*). Il ordonne au pape Jean d'aller à Constantinople, réclamer pour les Ariens le libre exercice de leur culte et la réparation des outrages qu'ils ont essuyés, jurant de faire souffrir aux Chrétiens d'Italie les mêmes vexations, si elles ne cessent en Orient. C'est en vain que le pape se jette aux pieds du roi, qu'il le supplie de le dispenser d'une mission contraire à sa dignité, à sa foi : son maître l'ordonne, il faut qu'il parte. Il est accompagné de cinq évêques et de quatre patriciens (*c*)

Mais ce pontife, arrivé à Constantinople,

(*a*) Leb. Hist. du Bas-Empire, liv. 40, art. 51.

(*b*) Sigon. Imp. Occ., lib. 16. — Cocchl. Vita Th., cap. 19.

(*c*) Cass., lib. 2, ep. 6. — Sig. Occ. Imp., lib 16.

ne cessa d'exciter Justin à poursuivre ses desseins pieux, et convertit, à l'usage des Catholiques, un grand nombre d'églises ariennes (*a*). Après avoir bravé hautement l'ennemi de sa religion, il eut la hardiesse de rentrer dans l'empire d'un roi qu'il avait si grièvement offensé. Peut-être il comptait sur une révolte. Le bruit même (*b*) courut qu'elle allait éclater. Mais ce pape ne connaissait ni les Romains, ni Théodoric. Il trouva en Italie une autre réception qu'en Orient. Là, l'empereur s'était prosterné à ses pieds; mais Théodoric, n'écoutant que son ressentiment, le fait jeter au fond d'un cachot où il languit et meurt dans les souffrances (*c*).

Ce fut dans le même tems qu'arriva la fameuse disgrâce de Boëce. Ce célèbre patricien, après s'être vu porter au comble des honneurs par Théodoric, fut précipité tout à coup. Il s'était opposé avec vigueur aux injustices des principaux seigneurs de

(*a*) Sigon., lib. 16. — Cocchl. Vita Th., cap. 19.

(*b*) Sigon. Occ. Imp., lib. 16.

(*c*) Procop. Hist. Goth., lib. 1, cap. 1. — Cocchl. Vit. Th., cap. 19.

la cour et du préfet du Prétoire. Il succomba sous leur vengeance (*a*). On le noircit dans l'esprit du roi; on interpréta malignement ses discours; on produisit de faux témoins. Cet infortuné citoyen, condamné pour crime de lèze-majesté, comme auteur de complots et de trahisons contre le prince, périt enfin dans les tortures. Son beau-père Symmaque, l'un des plus illustres sénateurs, fut enveloppé dans sa ruine, et eut la tête tranchée.

Ainsi deux personnages consulaires, les plus distingués par leur naissance, par leurs talens, par leurs richesses, subissent une mort ignominieuse; un pape est forcé de jouer un moment le rôle d'avocat des Ariens, ensuite il expire misérablement dans les fers. La passion, sans doute, eut part à ces exécutions violentes: mais comme le desir de la sûreté parlait toujours à Théodoric plus haut que la passion, il fallait bien qu'il sentît sa force. Or telle était alors la consistance de son règne, qu'il pouvait, sans craindre d'y porter atteinte, insulter aux Romains et menacer l'empire d'Orient.

(*a*) Sig., lib. 16. — Cocchl. Vita Theod., cap. 19.

Ces derniers événemens suffiraient pour résoudre la question : si c'est pour l'amour des Romains, ou pour le seul désir de son avantage personnel, que Théodoric donna le repos à l'Italie. Il regardait si peu les Romains comme son peuple, que, dans les menaces de représailles qu'il fit à l'empereur, au sujet de la persécution des Ariens, il déclarait hautement qu'il était prêt à immoler ces mêmes Romains à la vengeance des hérétiques d'Orient, qui n'étaient, ni ses concitoyens, ni ses sujets, ni ses alliés.

An 526. Théodoric ne survécut pas long-tems aux victimes qu'il venait de sacrifier. La vieillesse et la fatigue le firent descendre au tombeau. Lorsqu'il sentit sa fin prochaine, il appela près de lui les seigneurs Goths, mais pas un magistrat romain, mais point le sénat (*a*). Il reconnut solennellement devant eux, pour héritier de son trône, son petit-fils Athalaric, alors âgé de huit ans, né d'Amalasonthe et d'Eutharic (*b*). Comme il prévoyait les dangers

(*a*) Sig. Occ. Imp., lib. 16. — Jorn. de reb. Get., cap. 59. — Procop. Hist. Got., lib. 1, cap. 12.

(*b*) Voy. le chap. 6, à la fin.

dont ses Goths étaient menacés, et les malheurs où ils courraient se jeter aveuglément, privés une fois de la contrainte salutaire où il les retenait, ses derniers avis furent de rester en bonne intelligence avec le sénat et le peuple romain, et de cultiver l'amitié de l'empereur.

CHAPITRE XIII.

Quel fut le gouvernement de Théodoric, et quelle influence il exerça.

Le principe du gouvernement despotique, a dit Montesquieu (*a*), c'est la crainte. A ne considérer que la lettre de cette définition, à n'écouter que des auteurs qui ont exalté le nom de Théodoric, à voir même les choses, mais parées de cet éclat de renommée qui séduit, on serait tenté de croire que les Romains, en recevant le roi des Ostrogoths, ne reçurent qu'un monarque et non point un despote, et que ce fut plutôt une délivrance qu'une invasion. Cependant si l'on réfléchit que le despotisme existe là où il n'y a point de patrie, ni de citoyens, mais des esclaves et un maître qui tient en sa main leur fortune, leur vie, et jusqu'à l'honneur, qu'ils ont aussi à leur

(*a*) Esp. des Lois, liv. 3, chap. 9.

manière; si l'on considère que la modération fut dans la volonté seule de Théodoric, et non dans les dispositions des lois; alors on se convaincra que les Romains sont toujours restés dans une condition précaire et servile, et que le gouvernement, plein de douceur en apparence, était, par sa nature, un gouvernement violent.

En douterions-nous? ses panégyristes prendraient soin de nous l'affirmer : *Excellent maître!* s'écrient-ils, *qui veut bien imputer au dévouement la dette que lui paient ses esclaves!* (*a*).

Théodoric lui-même, parmi toutes ses maximes de douceur, avertissait aussi quelquefois les Romains des sentimens qu'ils devaient entretenir dans leur cœur. « *Rien ne peut paraître admirable après notre personne.* » « *Le plus grand mérite est d'acquérir les bonnes grâces du prince.* » Et à qui adresse-t-il ces discours? c'est au sénat romain, au sénat assemblé pour recevoir le premier magistrat de Rome (*b*).

(*a*) Ennod. Panegyr. Theod., *in fine*.

(*b*) Cass., lib. 5, ep. 40. — *Id.*, lib. 1, ep. 43.

Mais ne nous arrêtons point à de simples paroles, examinons les faits.

Pour qu'il y eût quelque liberté dans le gouvernement de Théodoric, il fallait une autorité capable, sinon de balancer, au moins de modérer la puissance du monarque, en s'appuyant sur les lois. Mais quel contrepoids aurait résisté à cette force qui entraînait tout? Eût-ce été le pouvoir des consuls, qui n'avaient plus d'autre prérogative de leurs charges, que celle de se ruiner par des largesses, et de mettre leur inaction plus en évidence (*a*)? Eût-ce été l'empire du sénat, dont tous les actes se réduisaient à installer, avec les cérémonies d'usage, les officiers du palais et de la ville nommés par le roi (46)? Ce sénat, qui n'avait plus la délibération, ni même la simple connaissance des affaires du royaume!

Mais pourquoi chercher des signes du despotisme, quand on voit si clairement ceux de la tyrannie? Quelle institution l'a jamais mieux caractérisée à Rome, que les lois sur le crime de lèze-majesté, et l'extension immense de ces lois? De quelle

(*a*) Cass., lib. 6, ep. 1, 20.

arme plus terrible la puissance arbitraire des Césars a-t-elle frappé les Romains ? « *C'est le crime*, dit Pline (*a*), *de ceux qui n'en ont pas*; » c'est le crime qui fait tomber les têtes qui portent ombrage ; c'est le crime qui met les soupçons, les défiances, les caprices du monarque à la place des lois.

Théodoric a-t-il abrogé, a-t-il restreint les lois sur le crime de lèze-majesté ? Au contraire, c'est pour ce crime qu'il a autorisé la déposition des amis contre leurs amis, des membres de la famille contre le chef de la famille. C'est pour ce crime qu'il a ordonné d'écouter le témoignage des esclaves contre leur maître (*b*).

Considérons quelle influence le règne de Théodoric exerça sur les vaincus. On ne remarquera point ces grandes révolutions, que de grands événemens ont quelquefois opérées dans l'esprit des peuples : comme la domination des Romains dans la Grèce ; comme chez ces mêmes Romains, le passage du gouvernement populaire à l'empire des Césars ; et ensuite l'introduction

---

(*a*) Trajan. Paneg.

(*b*) Ed. Th., art. 113, 149.

du christianisme. L'état dans lequel Théodoric prit les Romains, et surtout son système d'administration, n'admettaient pas un tel changement. L'effet de ses institutions est donc moins sensible. Ce prince ne fut point le premier moteur; mais il suivit, mais il fortifia, mais il précipita l'impulsion que les esprits avaient déjà reçue : et c'est en cela qu'il est condamnable. Il ne songeait qu'à assurer son ambition. Les Romains alors ne préféraient pas une liberté périlleuse à une servitude sans danger, La lassitude les invitait au repos ; ce repos était utile à ses desseins, il favorisa la paresse et l'indolence des Romains.

Dans les dernières années de l'empire d'Occident, tout affaiblis qu'ils étaient, ils se ranimaient par intervalle. Les principaux personnages prenaient part aux affaires. Le sénat avait au moins une faible autorité; les empereurs le consultaient; il élisait même encore quelquefois ceux qui devaient commander. Si les Romains n'avaient point le courage qu'inspirent l'honneur et l'amour de la patrie, ils étaient excités par la secousse des guerres intestines. S'ils n'avaient plus la fermeté de la vertu,

ils étaient soutenus au moins par l'orgueil. Ils rougissaient du joug d'un Barbare; ils témoignaient de l'impatience. On les avait vus, du tems d'Honorius, refuser le titre de général des armées romaines au puissant Alaric.

Mais sous Théodoric, remplis de sécurité par une apparence d'équité et de bienveillance, séduits par de frivoles plaisirs, enivrés par quelques flatteries, ils se voyaient désarmer sans inquiétude; ils se disaient esclaves d'un Goth sans penser à la honte; ils se plaisaient dans leur paisible ignominie; enfin, il ne leur restait plus aucune impression de sentimens généreux, pas même le regret de leur ancienne grandeur, pas même l'orgueil de leur race.

Montesquieu (*a*) a blâmé Cyrus d'avoir imposé aux Lydiens des lois qui les avilissaient. Il a noté aussi cette précaution qu'un petit tyran de Cumes avait prise d'énerver la jeunesse par une éducation efféminée. Théodoric ne fit-il pas à peu près comme eux, et à l'égard de quel peuple? C'étaient à la vérité des Romains dégénérés, mais

---

(*a*) Esp. des Lois, liv. 10, chap. 12.

le nom romain leur restait, ce nom méritait d'être respecté. La seule différence qu'il y ait entre la conduite de Théodoric et celle du roi des Perses et d'Aristodème, c'est que l'outrage fait aux Romains fut moins grossier que ceux qu'endurèrent les Lydiens et les habitans de Cumes; c'est qu'il les séduisit et ne les violenta point. Il les amusa par des prestiges, et gagna même les cœurs. Mais il n'y a pas de tyran plus dangereux, que celui qui a l'art de faire adorer sa puissance.

On a déjà vu les différences que Théodoric avait établies entre l'homme goth et l'homme romain; celle qui eut lieu entre l'une et l'autre nation fut énorme: c'était la même qu'entre la splendeur et l'obscurité. Tandis qu'il se vantait, dans l'intérieur du royaume, d'être le génie tutélaire des Romains, au-dehors il détruisait incessamment leur existence politique. D'un côté, de pompeuses paroles semblaient rehausser leur dignité; de l'autre, il effaçait le nom romain aux yeux des étrangers. Il n'y avait plus de peuple romain dans l'univers.

C'était le roi des Goths avec qui les au-

tres princes étaient unis par des alliances. C'était auprès du roi des Goths que venaient les ambassadeurs. C'était contre l'armée des Goths que l'on avait à combattre. C'était au roi des Goths que les conquêtes appartenaient. Alliés, sujets, ennemis, le Goth se montrait à tous les regards, en tous lieux; le Romain était ignoré.

Voilà donc l'effet que produisit ce règne pour la nation subjuguée : torpeur au-dedans, anéantissement au-dehors.

CHAPITRE XIV.

Jugement sur le système de Théodoric.

On dit qu'un prince abandonna un de ses palais, parce que de là il apercevait le lieu de la sépulture royale. Ces maîtres des humains ont peine à se voir soumis à la loi commune. Le passage du trône au tombeau les épouvante, et il y en a bien peu qui sachent regarder au-delà de leur règne.

Théodoric sentait la force de son esprit égale à toutes les fatigues, et il ajusta en conséquence toutes les parties du gouvernement. C'était le roi qui nommait les moindres magistrats, les moindres officiers; c'était à lui qu'ils devaient rendre compte. On ne voit presque aucune relation, aucune correspondance indiquée entre les divers agens qu'il emploie : ils n'ont les yeux que sur lui (*a*). Depuis le préfet du Prétoire jusqu'au tribun des plaisirs, depuis le comte

(*a*) Vide totum 6 et 7 librum *Formul. Cassiod.*

de province jusqu'au simple décurion, ils ne sont tous, pour ainsi dire, que les exécuteurs de ces ordres immédiats. Soit pour les finances, soit pour le commerce, soit pour la guerre, soit pour la police, il est à la fois législateur, ministre, inspecteur et juge. Il conduit tout, il fait tout, c'est sur lui que tout repose. Théodoric put résister à cet effort : ceux qui vinrent après lui succombèrent.

Ce n'est pas là encore la première cause de tous les désastres qui ont suivi son règne. On la trouvera dans le partage exclusif des occupations civiles pour les Romains, des travaux de la guerre pour les Goths.

L'intention de Théodoric était de mêler les deux peuples et de n'en faire qu'un seul corps. On en juge ainsi et par la division du territoire, et par l'adoption du Code Théodosien, et par ses soins à entretenir la concorde. Mais il se contredit lui-même étrangement, mais il contraria ses propres desseins. On eût dit qu'il se plaisait à irriter la férocité des Goths, et qu'il ne les rapprochait du peuple vaincu, que pour tenter leur obéissance et pour éprouver son ascendant sur eux. Dans leurs mains

était toute la force, dans leur cœur était tout le courage, dans leurs mœurs était toute la rudesse militaire. Ils furent, le dernier jour du règne de Théodoric, ce qu'ils furent après la première victoire, étrangers, barbares, conquérans dans l'Italie.

On a beaucoup vanté cette institution qui paraissait établir une égalité parfaite (*a*) : « Si un différent s'élève entre deux Goths, » le comte goth prononcera seul; si en- » tre deux Romains, les juges de cette » nation; si entre un Goth et un Romain, » le comte goth, assisté d'un prud'homme » romain. » Mais cette seule distinction ne permettait pas aux peuples de se confondre; elle les avertissait qu'ils étaient ennemis l'un de l'autre, et les tenait dans une défiance réciproque.

Voici encore un nouveau motif de séparation : Quoique le code théodosien fût le seul dominant dans tout le royaume, cependant Théodoric laissa aux Goths la faculté de suivre leurs coutumes dans les démêlés qu'ils avaient entre eux. Ainsi ils

(*a*) Cass., lib. 7, ep. 3.

conservaient ces coutumes, ils y restaient attachés, et se soumettaient plus difficilement à la loi romaine.

Enfin, une autre faute grave, que n'aurait pas dû commettre un politique aussi habile que Théodoric, ce fut de les affermir dans l'arianisme, par le zèle qu'il témoigna, surtout dans ses dernières années, pour cette hérésie.

Ainsi Théodoric, en mourant, laissa les Goths étrangers aux Romains par leurs usages, insupportables par leur oppression, odieux par leur impiété.

Cependant ces vices de la constitution restèrent insensibles, tant que ce prince, par la force de son caractère, suppléait à l'insuffisance des lois. Mais sa mort rompit les liens qui tenaient les deux peuples attachés l'un à l'autre. La férocité des Goths, exaspérée par le ressentiment d'une longue contrainte, se déchaîna tout à coup, produisit des maux incroyables, et les perdit eux-mêmes. Fatigués de leur fureur, exécrant leur culte, les Romains étaient prêts à se livrer au premier ennemi qui entreprendrait la conquête.

Puisque Théodoric voulait fonder un

empire durable, suffisait-il d'enchaîner au même joug les Goths et les Romains? N'y avait-il pas une pratique plus heureuse et plus sûre, celle de fondre les deux nations ensemble, par l'uniformité de mœurs, de discipline, de religion? Ne pouvait-il pas détacher insensiblement les Barbares de leurs habitudes, de leurs préjugés, par l'offre d'un état plus doux, sans chercher à les amollir? Ne pouvait-il pas les inviter, les attirer peu à peu à la culture des sciences et des lettres, par l'appât des récompenses? enfin, les amener dans le sein de l'église romaine? Par l'usage qu'il fit de son autorité dans un mauvais système, on juge combien il avait sur eux d'empire. Son exemple entraînait le reste de la nation, et s'il eût renoncé à l'arianisme, elle se lavait après lui de cette tache horrible aux yeux des Romains.

Quel bien n'eût pas découlé de la conversion des Goths? Alors les mariages auraient allié les deux nations. La beauté, les agrémens des femmes romaines, la richesse de leurs familles tentaient naturellement ces Barbares. Les Romains qui, par les lois, avaient le droit de disposer librement de

la main de leurs filles (*a*), n'auraient plus frémi de souiller leur race par la contagion d'un sang hérétique. Ainsi le mélange des familles aurait entraîné celui des deux peuples; ainsi tous les sentimens les plus chers et les plus puissans, l'amitié des parens, l'amour conjugal, la tendresse paternelle auraient été autant de liens indissolubles. Il fallait changer, non pas les mœurs, mais les manières de la nation conquérante : et qui pouvait mieux faire cette métamorphose que les femmes? Cet empire du sexe le plus aimable sur le plus fort; les charmes d'une épouse, augmentés par l'éducation; l'envie de lui plaire; le penchant si naturel qui nous porte à imiter ce que nous aimons : tout aurait contribué à fléchir la sauvage rudesse de ces guerriers.

Enfin un dernier, un infaillible moyen restait à Théodoric, s'il n'avait pu ployer la génération présente à ces innovations, autant qu'il l'aurait désiré : il lui était aisé de façonner à son gré la génération future, il tenait dans ses mains l'éducation de la jeunesse.

(*a*) Ed. Th., art. 93.

D'un autre côté, comme il prétendait être le réparateur de l'Italie, n'était-il pas convenable d'établir une égalité réelle, et pour cela de mettre dans l'âme des Romains la vigueur des Barbares, de les exciter aux vertus guerrières, de les régénérer pour l'honneur? il n'avait qu'à faire agir le mobile le plus puissant sur tous les cœurs, l'ambition.

Il pouvait aussi les rendre capables de gloire. S'il leur eût mis les armes à la main, s'il eût fait briller à leurs yeux l'espoir de régner encore sur Carthage, s'il leur eût montré les trophées des Scipions, il n'était pas impossible de les ranimer. Je n'en veux d'autre preuve que cette énergie qu'ils retrouvèrent dans la suite sous les Othons. D'ailleurs, l'expédition d'Afrique était utile à sa grandeur, sans présenter des obstacles insurmontables. Majorien l'avait bien tentée avec moins de forces, et contre le terrible Genseric. Mais Majorien était Romain.

Il me semble que Théodoric aurait dû réunir les Romains et les Goths dans les gymnases, dans les académies, dans les temples, dans les camps. De cette manière, il aurait

ôté l'antipathie qui sépare toujours l'homme poli du Barbare, le vaincu du vainqueur, le catholique de l'hérétique. Les distinctions auraient existé entre les conditions seulement, et non plus entre les peuples. C'était le seul moyen de donner de la consistance à l'état civil et politique de son royaume.

Un tel projet, dira-t-on, était d'une exécution trop difficile. Mais Théodoric trouvait tant de ressources dans son génie, dans la confiance et le respect des Goths, dans une séduction honnête, qu'il aurait pu aplanir tous les obstacles. Il ne fallait pas une révolution subite et violente. Mais, dans un règne de trente années, n'avait-il pas le tems de préparer, d'amener, d'opérer beaucoup et de grands changemens ?

On pourrait encore objecter qu'il était dangereux de se fier aux Romains; que c'était les armer contre soi-même. Mais une fois tous les motifs de jalousie et de haine enlevés, songeaient-ils à la rébellion ? Ce n'était pas contre Théodoric que les Romains se révoltaient, c'était contre les Goths. Je vois les avantages de la réforme, je ne vois pas où sont les inconvéniens. Il augmentait sa puissance, bien loin de l'af-

faiblir. Les Goths ne se corrompaient point, ils se polissaient; ils ne perdaient pas leur force, ils n'en perdaient que l'abus, qui est la violence. Les Romains devenaient de bons et de braves sujets, au lieu d'esclaves impatiens et lâches.

Enfin, supposons encore que Théodoric eût échoué dans ce projet; croit-on qu'il aurait laissé à la postérité un nom moins illustre et moins vénérable, pour avoir essayé en vain d'éclairer, de civiliser une nation barbare, et de tirer, de l'opprobre où elle languissait, une nation corrompue et avilie? Il y a cette différence des entreprises vertueuses aux entreprises injustes : celles-ci ont besoin du succès pour avoir de l'éclat; dans les autres, la tentative est aussi honorable que le succès.

TROISIÈME PARTIE.

SUCCESSEURS DE THÉODORIC.

CHAPITRE PREMIER.

Athalaric.

LORSQU'ATHALARIC fut appelé sur le trône de son aïeul, une assez grande partie des peuples considéraient qu'ils n'avaient plus pour maître qu'un enfant, et flottaient irrésolus s'ils se soumettraient à cette nouvelle domination (a). Le peuple conquérant et le peuple vaincu, ainsi que deux élémens ennemis renfermés ensemble, commençaient à s'agiter, et il y eut un mouvement général, un soudain frémissement, qui annonçaient un prochain orage. On se hâta de le prévenir. La mère du jeune

An. 526.

(a) Cass., lib. 8, ep. 16. — Sig. Imp. Occ., lib. 17.

les sciences, soit dans les lettres (*a*); princesse accomplie, si elle fût restée au second rang, mais inhabile à supporter le poids de la dignité royale. On se figure combien elle était éloignée par ses mœurs, par ses maximes, de commander à une nation telle que les Ostrogoths. Elle avait reçu une éducation toute romaine (*b*); elle ne voyait plus dans les Goths ses premiers sujets, mais seulement des Barbares. Une inclination naturelle la portait à favoriser le peuple dont les travaux et les arts s'accordaient plus avec son génie. Savante elle-même, sa confiance devait se reposer sur l'homme le plus savant du siècle, et qui d'ailleurs avait été honoré de l'estime de Théodoric. Mais Théodoric avait employé les talens de l'homme, sans jamais être maîtrisé par l'autorité du ministre. Amalasonthe laissait prendre à Cassidore un entier ascendant sur son esprit. C'était par les avis de Cassiodore que tout se réglait, c'était par ses soins que tout se faisait dans le royaume (*c*). Dès lors autres

---

(*a*) Cassiod., lib. 11, ep. 1.
(*b*) *Id.*, *ibid.*
(*c*) *Idem*, lib. 9, ep. 24, 25.

principes, autre règne. L'état civil était préféré au militaire, le catholicisme à l'arianisme, c'est-à-dire, le Romain au Goth. Cette conduite, toute opposée au système du fondateur, produisit une révolution subite, et par là même funeste.

Sous le règne précédent, le sénat, qui représentait la nation romaine, avait été revêtu d'une stérile et vaine dignité. Ici on fait entendre que l'on suivra une marche contraire; on enhardit l'ambition : « *Que* » *le sénat demande tout ce qu'il voudra,* » *il est sûr de l'obtenir* (*a*). »

Dans le commencement, on ne s'occupe que d'élever des Romains aux premières dignités (*b*); et même on rétablit des charges auxquelles on n'avait point nommé dans l'autre gouvernement. Il n'y avait point eu de comte du palais (*c*) (47), officier qui comprenait, dans ses attributions, le commandement de la cavalerie et de l'infanterie de la garde royale (*d*). On en créa

(*a*) Cass., lib. 8, ep. 2.

(*b*) *Id.*, lib. 8, ep. 12, 13, 16, 18, 20, 21.

(*c*) *Vide* Cass. form., lib. 6 *et* 7.

(*d*) Gloss. Ducang., voce Comit. domest.

prendre un titre commun avec eux(*a*) ; et c'est un Romain qui écrit au nom de Tolonic !

Malgré cet hommage rendu au sang royal, combien la monarchie des Goths est abaissée ! Naguère c'était à Ravenne que venaient les ambassades flatteuses de la cour d'Orient (*b*) ; c'était à Ravenne qu'on recevait les présens honorifiques des empereurs (*c*) ; c'était de Ravenne que partaient les menaces contre leur intolérance (*d*). A présent on leur adresse des lettres suppliantes qui demandent grâce pour le passé, et protection pour l'avenir (*e*). En peu de jours on a été reculé de trente ans. Théodoric ne vit plus.

Théodoric ne vit plus : ce bruit a retenti dans tout le royaume et chez les nations étrangères. Aussitôt ceux à qui sa grandeur avait imposé le respect ou l'obéissance, ennemis et sujets, tous se relèvent, s'agitent

---

(*a*) Cassiod., lib. 8, ep. 11.
(*b*) Voy. 2e. partie de cette Histoire, chap. 6.
(*c*) *Ibid.*
(*d*) *Ibid.*, chap. 12.
(*e*) Cass., lib. 8, ep. 1.

et ne se contiennent plus dans les bornes qu'il leur avait marquées.

Le clergé romain commença. Mais, pour mesurer l'immense intervalle qu'il franchit en un moment, voyons à quel point Théodoric l'avait laissé. Telle était la soumission à laquelle les ecclésiastiques s'étaient accoutumés, que l'ombre même de ce prince les maîtrisait. Ils élurent, après sa mort, le pape qu'il avait désigné (*a*). Mais ils ne tardèrent pas à sentir que le frein tombait de lui-même. On s'empressa de les remercier de ce qu'ils avaient répondu aux vœux du feu roi (*b*). On montra aux évêques qu'on avait besoin de leur secours pour inspirer aux sujets la fidélité envers le nouveau souverain (*c*).

Les chefs de l'Eglise épiaient une occasion de se mettre dans l'indépendance ; ils la saisirent. Au sujet de quelques outrages que des prêtres avaient souffert de la part des officiers de justice (*d*), tout le clergé

(*a*) Cassiod., lib. 8, ep. 15.
(*b*) *Id.*, *ibid.*
(*c*) *Id.*, lib. 8, ep. 8.
(*d*) Sig. Occ. Imp., lib. 17.

romain demanda l'abolition d'une loi que Théodoric avait posée comme un des fondemens de la monarchie; et Athalaric, ou plutôt ceux qui le faisaient parler, eurent la faiblesse d'y consentir. Désormais (*a*) il ne fut plus permis de poursuivre aucun membre du clergé romain qu'au tribunal du pape. Si l'on refusait de soumettre sa cause à cette autorité, et qu'on voulût se pourvoir par-devant les juges ordinaires, on devait être condamné à une amende de dix livres d'or, laquelle serait distribuée aux pauvres, et par les mains du pape.

Sans cesse on empiète sur les droits des magistrats, pour augmenter la puissance du clergé. Les habitans de la Sicile se plaignent que le comte de Syracuse règle arbitrairement le prix des marchandises que le commerce amène dans leurs ports. Dorénavant, il faudra que l'évêque et le peuple soient présens à la fixation des taxes. Elles seront établies d'après une délibération commune (*b*). Voilà le comte goth soumis à l'inspection de l'évêque.

(*a*) Cass., lib. 8, ep. 24.
(*b*) *Id.*, lib. 9, ep. 14.

Une autre fois, les évêques sout chargés de faire vendre à vil prix une grande quantité de blé que des particuliers ont amassée dans une cruelle disette, afin de spéculer sur la misère du peuple (*a*). Cette mesure était bonne, elle trouvait dans l'avarice même la peine de l'avarice. Mais n'y avait-il point, dans le royaume, d'officiers civils à qui on pût en remettre l'exécution?

Un des signes les plus sensibles d'altération dans l'esprit du gouvernement, et en même tems une des causes de sa décadence, fut la trop grande importance que le prince attacha aux affaires de l'Eglise. Un diacre romain, appelé Dioscore, ayant cherché à corrompre les suffrages dans les assemblées tenues pour l'élection du pape, et ayant vendu jusqu'aux vases sacrés, le roi rappela les anciens sénatus-consultes contre la simonie (*b*), porta un décret particulier pour réprimer toute espèce d'intrigues et de cabales, dans les comices sacrés, fit graver ces diverses ordonnances sur des tables de

(*a*) Cass., lib. 9, ep. 5.

(*b*) Sigon. Occ. Imp., lib. 17. — Cassiod., lib. 9, ep. 15.

marbre (*a*), qui furent placées, par le préfet de la ville, à l'entrée du temple de St.-Pierre. Jadis Théodoric laissait les prêtres de Rome se disputer entre eux, et il s'occupait de la police de l'état.

On croit être retourné au tems des Honorius et des Valentinien. Plusieurs citoyens, prévenus de sédition, avaient été mis dans les fers (*b*). Les grands de Rome et le pape osèrent demander leur liberté. Mais leur hardiesse n'approche pas encore de la complaisance du prince. Sans examen, sans aucune instruction, les accusés obtiennent leur élargissement. « S'ils sont innocens, il » faut leur donner la faculté de demander » justice; s'ils sont coupables, une si puis- » sante intercession les absout, et d'ailleurs » ils ont subi un assez grand châtiment, » puisqu'ils ont été privés de partager la joie » des fêtes célébrées pour l'exaltation du » pontife. » Est-ce un prince goth, est-ce le fils, le successeur de Théodoric qui parle ainsi?

Dans ce désordre universel, on cherche

(*a*) Cass., lib. 9, ep. 16. — Sig. Occ. Imp., lib. 17.

(*b*) *Id.*, lib. 9, ep. 17. — Sig. Occ. Imp., lib. 17.

en vain l'autorité royale. Le désir d'usurper est dans tous les cœurs, la rébellion dans tous les esprits. Tandis que les uns minent sourdement la puissance qui pourrait les gêner, les autres, plus impétueux, y insultent avec audace, en accablant ceux qu'elle doit protéger. Les Goths, qui n'étaient plus arrêtés, ni par les mêmes avantages, ni par la même crainte que sous Théodoric, suivaient aveuglément la fougue de leur caractère; et les Romains eux-mêmes troublaient tout aussi pour satisfaire leurs passions. La licence des particuliers, la tyrannie des magistrats, conspiraient contre le prince et contre l'Empire. Ce fut alors qu'on vit recommencer les maux que l'on avait crus détruits pour toujours (49); les violences, les meurtres (*a*); l'invasion et le pillage des propriétés (*b*); les outrages faits aux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions (*c*); les fraudes, les iniquités criantes des officiers (*d*); l'abus des formalités même de la justice pour tour-

(*a*) Cass., lib. 9, ep. 18.
(*b*) *Id.*, lib. 8, ep. 27.
(*c*) *Id.*, lib. 9, ep. 2.
(*d*) *Id.*, lib. 9, ep. 18.

menter le faible; les vexations des comtes dans les provinces; les exactions, les dilapidations (*a*). On doit conjecturer de la grandeur des abus par la multiplicité des ordres répressifs, et par le rappel fréquent des édits de Théodoric et d'Athalaric même (*b*).

Néanmoins, parmi toutes ces inquiétudes, Amalasonthe et Cassiodore donnaient quelquefois des marques d'un noble caractère. On peut citer cette ordonnance, qui devrait servir de leçon à bien des monarques, et qui pourrait épargner beaucoup d'injustices. On se plaignait des rapines des gens attachés au comte, dans la levée des tributs. Le roi augmenta leurs traitemens (*c*).

On publia aussi des lois (*d*) qui avaient pour objet de corriger les mœurs. Mais elles ne produisirent sans doute pas un grand effet. Comment se pouvait-il qu'un gouvernement qu'on ne respectait plus parvînt à persuader, ou commandât le respect de soi-même? et c'est là-dessus que

(*a*) Cass., lib. 9, ep. 14.
(*b*) *Id.*, lib. 9, ep. 14, 18, 19.
(*c*) *Id.*, lib. 9, ep. 13.
(*d*) *Id.*, lib. 9, ep. 18.

les mœurs se fondent. On tâcha surtout de rétablir les droits sacrés du mariage, dont la pureté avait été souillée par les vices des Romains (50).

Autrefois les Romains avaient les charges sans aucune activité; maintenant ce sont les Goths. Cassiodore attirait tout à lui, et les travaux de l'administration, et le commandement militaire. On ne voit plus paraître Tolonic, qui, en qualité de premier patrice et d'habile guerrier, devait toujours se montrer au premier rang dans les combats. Les côtes d'Italie étant menacées, Cassiodore se mit à la tête d'un corps de troupes des Goths. Mais pour ôter tout sujet de murmurer, il nourrit les soldats et les entretint à ses dépens (*a*).

Il ne sut pas si bien couvrir les nouvelles provinces qui avaient été annexées à l'Empire. Par un traité fait avec Amalaric (*b*), roi des Visigoths, on se retira d'abord de toute la Gaule au-delà du Rhône. On abolit le tribut que Théodoric recevait de l'Espagne, et que ce prince avait coutume de

(*a*) Cass., lib. 9, ep. 25.

(*b*) Procop. Bell. Got., lib. 1, cap. 13.

distribuer à ses soldats, ainsi qu'à l'armée des Visigoths (*a*). Lorsque cette source de richesses se ferma, les largesses ne se répandirent plus avec tant d'abondance sur les Goths; cette diminution ne manquait pas de les indisposer.

L'empire de Clovis s'était affaibli par la division que ses quatre fils en avaient faite entre eux. Néanmoins Thierry, roi d'Austrasie (*b*), ayant montré la guerre, on ne trouva pas de meilleur moyen de se sauver de ses armes que de lui céder une grande partie de ce que l'on avait conservé en deçà du Rhône (51). Des écrivains (*c*) ont dit que ces conditions, quelque dures qu'elles fussent, étaient nécessaires dans une minorité. Est-ce que la minorité avait détruit les forces des Goths? est-ce qu'elle avait fait disparaître tous ces intrépides et habiles capitaines qui avaient mis en fuite les armées de Clovis (*d*)?

Vitigès, Tolonic, Ibbas et Pitzia, pouvaient défendre ce qu'ils avaient conquis.

(*a*) Procop. Bell. Got., lib. 1, cap. 12.
(*b*) Sigon. Occ. Imp, lib. 17.
(*c*) Ste.-Marthe, Vie de Cassiod., liv. 2, ch. 1.
(*d*) Voy. 2e. partie, chap. 6.

Lorsque, dans la suite, ce même Thierry, après avoir dépouillé Amalaric, roi des Visigoths, se jetait sur les contrées de la Gaule qui restaient encore au roi d'Italie, les Ostrogoths arrêtèrent le progrès de ses armes; et la mort prématurée de ce prince leur procura les mêmes avantages qu'une victoire (a). Peut être Cassiodore craignait-il de réunir une grande multitude de Barbares. Il n'aurait pas eu assez de vigueur pour les contenir. Il redoutait de mettre un capitaine goth à la tête d'une armée formidable. C'eût été élever une puissance dangereuse, à une époque où l'autorité royale était l'autorité de Cassiodore, et où le nouveau système soulevait les esprits. Nous aurons lieu d'observer, dans quelque temps, que cette crainte fut une des principales causes de la ruine de l'Empire.

Les autres provinces ne furent point détachées, comme la Gaule. Mais la possession de celles qui étaient frontières ou éloignées, paraissait être incertaine et précaire. L'Istrie, la Dalmatie, la Pannonie Sirmienne ne furent instruites que fort tard de

(a) Cassiod., lib. 11, ep. 1.

l'élévation d'Athalaric au trône, et sa première adresse aux habitans leur annonça la suppression de l'impôt qu'on payait sous le titre d'*augment* (a). Syracuse éprouva la même faveur (b). On accordait les exemptions sans examiner si les pays n'étaient point en état de supporter les charges. Sous Théodoric, ces exemptions atteignaient le but, parce qu'elles venaient à propos, et que, partant d'une main puissante, elles avaient tout le mérite d'un bienfait. Mais alors la précipitation même annonçait le besoin qu'on avait d'acheter la bienveillance des peuples. On se privait de l'impôt, et l'on perdait le fruit du sacrifice.

Malgré la faiblesse du gouvernement, l'empire des Goths n'avait point encore tout-à-fait perdu ce caractère de hauteur que lui avait imprimé Théodoric. Après la mort de Trasamond, roi des Vandales, Hildéric, qui avait hérité de sa couronne, fit égorger, sans aucun motif, Amalafrède, veuve de ce prince, et propre sœur de

(a) Cass., lib. 9, ep. 8, 9, 11, 12.
(b) *Id.*, lib. 9, ep. 10.

Théodoric (*a*); avec elle on massacra six mille Goths qui avaient été envoyés pour lui servir de cortége et de garde. Le roi d'Italie (*b*) manifesta son indignation de l'outrage que venait d'essuyer le sang des Amales et la nation toute entière. Il en demanda raison à Hildéric, et le menaça d'en tirer vengeance par les armes, s'il ne se justifiait pas. On retrouve dans ces discours la fierté de Théodoric. Les suites font voir jusqu'à quel point on savait l'imiter. Hildéric ne fit aucune satisfaction; l'on ne poursuivit point Hildéric (*c*).

Comment Amalasonthe aurait-elle pu entreprendre une guerre étrangère, lorsqu'elle était obligée de combattre sans relâche ses propres sujets, pour retenir son autorité. Le gouvernement d'une femme n'inspirait ni confiance, ni respect aux Barbares, et sa prédilection déclarée pour les études et pour les mœurs des Romains, les aigrissait encore (*d*). Elle bravait trop

(*a*) Sigon. Occ. Imp., lib. 17. — Proc. Bell. Vand., lib. 1, cap. 9.

(*b*) Cass., lib. 9, ep. 1.

(*c*) Sigon. Occ. Imp., lib. 17.

(*d*) Procop. Bell. Got., lib. 1, cap. 2.

ouvertement leurs préjugés, sans s'inquiéter de leur ressentiment, et sans prévoir à quels périls elle s'exposait elle-même, ainsi que tout le royaume. Elle faisait instruire son fils Athalaric dans les belles-lettres, sous la garde de trois austères vieillards; et elle semblait affecter de le tenir à l'ombre du palais, et de l'éloigner de tous les exercices dans lesquels les Goths avaient toujours vu se former la jeunesse de leurs rois (*a*). Cette éducation les offensait, et de plus leur ôtait toute espérance pour l'avenir. Enfin le mécontentement éclata. Ils vinrent se plaindre à la reine (*b*) : « De ce qu'on énervait leur prince par des études efféminées; qu'il fallait le mettre dans la société des jeunes gens de son âge, pour qu'il se livrât à de nobles travaux; que l'on chassât d'auprès de lui tous ces vieillards et ces littérateurs; qu'un prince élevé ainsi dans la mollesse, ne saurait jamais commander. » On est révolté de cette rudesse barbare. C'est là le premier mouvement. Mais, pour peu que l'on réflé-

(*a*) Sigon. Occ. Imp., lib. 17. — Jorn. de reb. Get.
(*b*) Procop. Bell. Got., lib. 1, cap. 2.

chisse, on sera tenté d'excuser l'erreur des Goths, lorsqu'ils voyaient autour d'eux la faiblesse, la lâcheté, les vices de la nation qui cultivait ces arts et ces sciences, objets de leur mépris. Trop simples pour chercher à pénétrer les causes secrètes, ils interrogeaient leurs yeux ; ils attribuaient aux lettres ce qui avait perdu les lettres même, la corruption des mœurs. Amalasonthe se vit contrainte de céder à leurs instances. Elle livra son fils entre les mains de plusieurs jeunes gens, qui l'entraînèrent dans les plus affreuses débauches, et qui finirent par ruiner sa santé et dépraver son caractère (*a*).

La haine des Goths contre le gouvernement romain ne s'était pas éteinte; et ils étaient bien plus terribles qu'auparavant; ils venaient d'essayer leur force et la faiblesse de la reine. Ils tramaient des complots contre elle, et méditaient de la renverser du trône (*b*). Quel exemple (*c*) des suites funestes de la dissolution des

---

(*a*) Procop., lib. 1, cap. 2.
(*b*) Sigon. Occ. Imp., lib. 17.
(*c*) Procop. Hist. Got., lib. 1, cap. 2.

mœurs ! Les excès auxquels Athalaric s'abandonnait, avaient tellement abruti son âme et dégradé sa raison (car on ne peut croire qu'il fût alors dans son état naturel) que, sans s'inquiéter, sans s'émouvoir, il laissait les Goths conjurer ouvertement sous ses yeux. Une âme corrompue est bientôt dénaturée.

Cependant (*a*) Amalasonthe espérait étouffer toutes les séditions, si elle en dispersait les moteurs. Elle les envoya dans diverses provinces éloignées du centre du royaume, sous prétexte de leur confier la défense de quelques places importantes. Mais ils ne cessèrent, du lieu de leur exil, de fomenter des troubles. Leur mort seule pouvait assurer la tranquillité d'Amalasonthe. Mais lui était-il permis de compter assez sur ses forces, pour ne pas craindre qu'un coup d'autorité n'allumât une révolte? Elle résolut de leur ôter secrètement la vie : néanmoins elle se tenait prête à abandonner le royaume. Par son ordre, un vaisseau chargé de tous ses ef-

(*a*) Procop. Hist. Got., lib. 1, cap. 2. — Ste.-Mart. Vie de Cassiod., liv. 2, ch. 1.

fets les plus précieux, fit voile vers Epidamne, ville de l'empire d'Orient; et elle écrivit à Justinien pour lui demander un asile, en cas que le mauvais succès de son entreprise la réduisît à prendre la fuite. Le sort du royaume dépendit de l'adresse d'un assassin.

La mort des trois principaux factieux ayant dissipé les alarmes de cette princesse, elle reprit les rênes du gouvernement, qui échappaient à ses mains tremblantes (*a*). L'empereur lui témoignait un grand intérêt; mais il n'aspirait qu'à la dépouiller de l'héritage de Théodoric (*b*). Il s'était empressé de lui offrir une retraite honorable dans ses états; Amalasonthe lui avait promis de lui céder le royaume, et c'était un bien qu'il était impatient de retirer de ses mains.

Deux puissances faisaient depuis longtemps ombrage à la cour de Constantinople; celle des Goths en Italie, celle des Vandales en Afrique. Si elles s'étaient prêté un mutuel appui, elles seraient devenues peut-être invincibles; mais leur séparation

---

(*a*) Sigon. Occ. Imp., lib. 17.

(*b*) Proc. Hist. Got., lib. 1, cap. 2.

les livra en proie à leur ennemi commun. Il commença par l'Afrique.

Le prince qui régnait à Carthage, était Hildéric, attaché à l'empereur par les nœuds de l'amitié et de l'hospitalité. Gélimer, un des descendans de Genséric, et célèbre par sa vaillance, excita une révolte, détrôna Hildéric et le jeta dans les chaînes. Justinien prit d'abord en main la cause de l'opprimé; et bientôt après, sous prétexte de punir l'usurpateur qui avait donné la mort à son allié, il envoya Bélisaire en Afrique, à la tête d'une armée navale (*a*).

Cinquante ans auparavant, on avait vu deux nations ennemies, deux nations barbares, suspendre leurs querelles dans la crainte d'une semblable expédition, et se tenir prêtes à la faire échouer (*b*). Cet exemple restait iuutile pour ceux qui gouvernaient l'Italie. Ils ne voulaient pas voir que tous les coups dont on abattrait l'empire des Vandales retomberaient sur eux-mêmes. Ils n'avaient pas de plus grand ennemi que l'empereur d'Orient, et l'on ne

---

(*a*) Proc. Bell. Vand., lib. 1, cap. 9, 10, 11, *etc.*

(*b*) Voy. la note 23, Précis sur les Romains.

sait par quel vertige ils s'obstinaient á rechercher sa faveur et à le servir.

Gélimer, en immolant Hildéric, avait été le vengeur d'Amalafrède : c'était une raison pour les Goths de le soutenir, ou du moins de n'être pas d'intelligence avec ses adversaires. On aima mieux conserver le traité fait avec les Grecs. Bélisaire relâcha en Sicile ; on lui fournit des vivres, des armes, des chevaux, et tous les secours sans lesquels il lui aurait été impossible de conduire l'expédition à une heureuse issue (*a*).

Enfin, après bien des combats et des victoires, bien des siéges et des prises de villes, ce grand capitaine força Gélimer à se rendre prisonnier, et réduisit l'Afrique sous l'obéissance de Justinien (*b*).

Durant cette conquête, l'empereur n'avait pas cessé d'agir en Italie, et d'y préparer l'accomplissement de ses desseins. Il y affectait même déjà la souveraineté, il y donnait ses lois (*c*). Le code qu'il venait de

(*a*) Sigon. Occ. Imp., lib. 17. — Procop. Bell. Got., lib. 1, cap. 3.

(*b*) *Id.* Bell. Vand.

(*c*) Sigon. Occ. Imp., lib. 17. Athalic. rege.

faire rédiger, fut publié, par son ordre, à Rome de même qu'à Constantinople. Il appuya cet ordre sur les constitutions des empereurs, et l'on ne voit pas qu'il ait demandé l'agrément du roi des Goths. L'Italie se changeait en province grecque; le successeur de Théodoric devenait le procurateur de Justinien (52).

Athalaric fut attaqué d'une maladie mortelle, fruit de ses déréglemens (*a*). Une nouvelle frayeur saisit la reine. Elle appréhendait de rester exposée seule, sans défense, sans ressource, au courroux des Goths. Le soin de son propre salut l'occupa toute entière, et elle avait le projet de se dérober au fardeau dont elle se sentait accablée.

Justinien avait ses ambassadeurs, ou pour mieux dire, ses émissaires en Italie (*b*). Voyant que le vaisseau d'Amalasonthe restait à l'ancre dans le port d'Epidamne, et qu'elle n'arrivait point, il avait envoyé un agent auquel il donnait sa confiance, afin de s'informer des motifs de ce retardement,

(*a*) Sigon. Occ. Imp., lib. 17. Athal. reg.
(*b*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 3.

et d'épier tout ce qui se passait à la cour de Ravenne. Cet homme, revêtu du titre d'ambassadeur, eut un entretien mystérieux avec la reine, au sujet de la cession du royaume, et il lui remit publiquement, de la part de Justinien, une lettre qui servait de prétexte à sa mission, et dans laquelle les Goths étaient accusés de plusieurs violations du traité d'alliance.

Amalasonthe, au milieu du conseil des Goths, fit une réponse, en apparence, pleine de noblesse et de fermeté, aux injustes réclamations de l'empereur; et, pour mieux tromper ses sujets, elle sembla lui reprocher les secours qu'on lui avait prodigués en Sicile pour l'expédition d'Afrique (*a*); elle ne sentait donc pas qu'elle s'accusait elle-même, et devant ceux qui étaient victimes de sa funeste imprévoyance!

Cependant elle écrivit en secret au prince d'Orient pour l'assurer qu'elle remettrait l'Italie entre ses mains (*b*). Comment le royaume pouvait-il se soutenir, lorsque ceux qui en avaient l'administration ne sa-

(*a*) Sigon. Occ. Imp., lib. 17. Athal. reg.
(*b*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 3.

vaient s'ils étaient maîtres ou sujets, s'ils devaient rester sur le trône ou fuir en exil?

Enfin Athalaric mourut, après avoir prêté neuf ans son nom à un autre règne; misérable enfant, qui n'eut rien de prématuré que le vice, et qui périt de décrépitude à dix-huit ans (*a*).

Les Barbares ne se seraient point soumis à la domination absolue d'une femme. La fille de Théodoric, songeant à prendre un appui (53), fixa son choix sur Théodat, issu du sang des Amalés.

C'était le même Théodat qu'elle avait été obligée de flétrir par un arrêt, en le condamnant à restituer les biens qu'il avait pillés en Toscane (*Voy.* note 52). Elle l'appela près d'elle, et tâcha d'excuser sa trop juste sévérité : ensuite elle le couronna, se fiant aux protestations de reconnaissance et de zèle qu'il lui prodigua (*b*). Amalasonthe jugeait de l'âme de Théodat par la sienne; elle croyait à l'empire des bienfaits, et ne sa-

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 4. — Sigon. Imp. Occ., lib. 17. Athal. reg.

(*b*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 4.

vait pas ce que peut dans le cœur d'un méchant le ressentiment d'un affront, surtout quand l'affront est mérité.

Ce prince hypocrite avait toujours affecté de montrer peu d'ambition et de hauteur. Comme la reine voulait retenir la plus grande partie du pouvoir, et ne laisser que le titre de roi à celui qu'elle revêtirait de la pourpre, elle présuma que Théodat s'accommoderait facilement aux desseins qu'elle avait formés. On prétend qu'elle alla jusqu'à exiger de lui la promesse par serment de ne revendiquer aucune autorité (*a*). Il jura tout ce qu'elle désirait, et elle le crut; elle n'était pas faite pour régner.

(*a*) Sigon. Occ. Imp., lib. 17. — Ste.-Marthe, Vie de Cass., liv. 2, ch. 3. — Proc. Bell. Got., lib. 1, c. 4.

Mais tout à coup le masque tomba; la noirceur, la méchanceté se montrèrent. Il fit périr tous les principaux partisans d'Amalasonthe; il augmenta le crédit et la fortune des parens de ceux dont elle avait puni la rébellion (*a*). Enfin il la relégua elle-même dans une prison, au milieu du lac Bolsene, en Toscane, où il la fit étrangler par ses satellites (*b*) (55).

L'ambitieux Justinien voyait l'occasion trop favorable de porter la guerre et le trouble chez les Goths, pour ne pas se hâter de la saisir (*c*). Ses ambassadeurs firent éclater son indignation et son courroux au premier bruit de l'assassinat d'Amalasonthe. Ils interrogeaient le coupable d'un ton impérieux, et l'on eût dit que Théodat, par sa bassesse, les invitait à le fouler à leurs pieds (*d*). Il cherchait à s'excuser comme un criminel qui tremble devant son juge; il demandait la paix avec soumission (*e*). A quel

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 4.

(*b*) Jorn. de reb. Get., cap. 59. — Sig. Occ. Imp., lib. 17. Theod. reg.

(*c*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 4.

(*d*) Cassiod., lib. 10, ep. 23, 24.

(*e*) *Idem*, lib. 10, ep. 22.

abaissement le successeur de Théodoric était-il réduit? Combien il s'avilissait aux yeux de ses sujets, aux yeux des étrangers! Il eut recours à l'intercession du sénat romain auprès du Grec menaçant (*a*). On demandait grâce à genoux pour Théodat. Malheur au prince qui n'espère que dans la commisération d'un ennemi, et qui fait pitié à ses sujets! Si, au lieu des prières du sénat, il avait su se servir de l'épée des Goths (56)!

Toutes ces négociations, entretenues par la cour d'Orient, n'étaient qu'un piége tendu à l'impéritie de Théodat. On le flattait de quelque espoir; on feignait d'être disposé à l'indulgence (*b*); et même, afin de lui mieux faire prendre le change, on lui adressait des recommandations pour quelques Romains; et il y satisfaisait avec l'empressement de celui qui oblige un homme puissant qu'il redoute (*c*).

Tandis qu'on le tenait dans l'incertitude et l'inaction, on faisait sourdement les préparatifs de la guerre, et on allait le prendre

(*a*) Cass., lib. 11, ep. 13.

(*b*) *Idem.*, lib. 10, ep. 25.

(*c*) *Id.*, lib. 10, ep. 26.

au dépourvu. Tout à coup, Justinien se déclara le vengeur d'Amalasonthe (*a*). Sa flotte partit de Constantinople ; en même tems les troupes d'Illyrie, sous la conduite de Mundus, entrèrent dans la Dalmatie, y défirent les Goths, et s'emparèrent de Salone, la capitale : l'armée navale commandée par Bélisaire, vainqueur des Perses et des Vandales, tenta la descente en Sicile, et ne trouva aucune résistance ; Syracuse, et toutes les autres villes, excepté Palerme, qu'il prit d'assaut, lui ouvrirent leurs portes. Synderic, comte de Syracuse, rendit promptement les armes avec ses troupes, soit que les forces de Bélisaire, et plus encore le nom de ce grand capitaine, l'eussent effrayé, soit qu'on dédaignât de servir un maître tel que Théodat. Ainsi les Grecs, dès le premier pas, eurent en leur pouvoir cette île, la nourrice des Goths, selon l'expression de Jornandès.

Accablé de ces revers inattendus, Théodat ne prit conseil que de sa lâcheté. Il employa sa ressource ordinaire : il se courba

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 5. — Jorn. de reb. Get., cap. 60. — Sig. Occ. Imp., lib. 17. Theod. reg.

sous la main qui le frappait. Quoique versé dans la philosophie, ses études ne lui avaient point appris encore qu'un prince peut succomber, mais non pas céder à la mauvaise fortune, et qu'alors il ne doit avoir d'autre asile que le tombeau, d'autre tombeau que son trône.

L'ambassadeur de Justinien était à la cour du roi des Goths, et ne cessait de jeter la terreur dans son âme. Enfin, Théodat régla en secret, avec cet ambassadeur, les articles d'un traité par lequel il se déclarait tributaire et sujet de l'empereur d'Orient (*a*) (57.)

Quelle était, à cette époque, la situation intérieure de l'empire des Goths? On conçoit que, dans une telle impuissance d'esprit, Théodat ne pouvait guère s'occuper de l'administration des affaires. C'est Cassiodore qui conduisait encore tout en Italie. Il conservait la dignité de préfet du Prétoire, dont il avait été décoré sous Athalaric (*b*), et l'activité du ministre sub-

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 6.

(*b*) Ste.-Marthe, Vie de Cass., liv. 2, chap. 4. — Cass., lib. 11 et 12.

venait à l'incapacité du roi. Cassiodore avait des intentions louables : le but de tous ses efforts était le bien public; mais il n'y allait qu'à travers ses préjugés et ses prédilections. L'Église fut toujours l'objet de ses premiers soins; il travaillait ensuite au bonheur des Romains. On ne remarque pas qu'il s'occupât ainsi des Goths en particulier.

Les troubles qui agitaient le clergé, à l'occasion des statuts du concile de Chalcédoine, exercèrent son zèle pour la religion; et il soumettait toujours, dans ses négociations(*a*), l'autorité civile à l'autorité spirituelle, le ministre du roi au vicaire de J. C.

Il tâcha aussi de fonder une école publique pour l'enseignement des saintes écritures (*b*); mais les maux auxquels l'Italie commençait à être en proie, firent échouer cette entreprise.

Sa protection s'étendait encore au temporel des églises. Il décerna des peines

---

(*a*) Ste-Marthe, Vie de Cass., liv. 2, chap. 4 — Cass., lib. 11, ep. 2.

(*b*) Cass., de Inst. sac. scrip., *in præfat.*

très-graves contre ceux dont les fraudes leur dérobaient les dons de la pieuse libéralité des princes (*a*).

Voyons-le, maintenant, véritable pasteur des peuples, et rendons justice à sa vigilance infatigable pour arrêter, autant qu'il était en son pouvoir, les vexations, soit des magistrats, soit des collecteurs du fisc : et dans ce temps de calamités, c'était déjà beaucoup que d'annoncer le désir de soulager les peuples. Au défaut de secours, on leur donnait une consolation (*b*). Il voulait qu'au lieu d'étouffer les cris des opprimés, on eût grand soin de lui adresser leurs plaintes (*c*).

Il déchargeait d'impôts les provinces que la stérilité des campagnes avait réduites à la pauvreté (*d*) ; ou même il y faisait distribuer de l'argent (*e*).

Cependant la langueur de l'autorité royale amenait la dissolution de toutes les parties

(*a*) Cassiod., lib. 12, ep. 13.
(*b*) *Id.*, lib. 11, ep. 6, 7 ; lib. 12, ep. 1, 2, 3.
(*c*) *Id.*, lib. 11, ep. 5.
(*d*) *Id.*, lib. 12, ep. 26.
(*e*) *Id.*, lib. 11, ep. 15.

de l'Etat. Dans un temps où l'on avait plus que jamais besoin de réparer les finances épuisées, pour se mettre en mesure de résister aux ennemis, la plupart des propriétaires ne payaient point leurs impôts : les officiers publics étaient avec eux d'intelligence (*a*). Il fallait employer la menace pour les contraindre à cesser leurs retardemens (*b*); et ce n'étaient pas là les fraudes de quelques particuliers : le désordre était général. Cette défection se faisait sentir dans toutes les provinces, sans exception (*c*).

On eût dit que toutes les espèces de fléaux se réunissaient pour affliger le royaume. L'intempérie des saisons semblait annoncer le courroux du ciel, et rendait, dans plusieurs contrées, tous les travaux des cultivateurs infructueux (*d*).

Le commerce était détruit (*e*) : les marchands étrangers avaient été chassés par le bruit de la guerre; et il y avait des pro-

(*a*) Cass., lib. 11, ep. 7.
(*b*) *Id.*, lib. 12, ep. 10.
(*c*) *Ibid.*, *Universis provinciarum Cancellariis.*
(*d*) Cassiod., lib. 12, ep. 25.
(*e*) *Id.*, lib. 12, ep. 22.

vinces qui se trouvaient misérables au sein de l'abondance.

Enfin, les peuples barbares venaient insulter cet empire qu'ils avaient redouté si long-temps. Sous les yeux du prince, la Vénétie fut exposée aux incursions des Suèves (*a*). C'était donc vainement que Théodoric avait fortifié les places d'Aquilée et de Verruca. Les Bourguignons (*b*) s'étaient jetés déjà sur l'Emilie et sur la Ligurie; les Allemands avaient fait aussi une irruption (*c*). Tant on méprisait les successeurs de Théodoric ! Ajoutez à tous ces malheurs la perte de la Sicile : que de causes pour que l'Italie fût tourmentée par la famine !

La prudence et les soins de Cassiodore en prévinrent les suites funestes. Rome fut pourvue de tout ce qui pouvait servir à sa subsistance (*d*). Il y eut une année où la fécondité de la terre permit

---

(*a*) Cass., lib. 12, ep. 7.
(*b*) *Idem*, lib. 12, ep. 28.
(*c*) *Id.*, *ibid.*
(*d*) *Id.*, lib. 11, ep. 5.

de faire des approvisionnemens. Cassiodore ouvrit ensuite les greniers publics aux citoyens pressés par la disette (*a*) (58).

Son ministère embrassait non-seulement les affaires civiles, mais aussi la guerre. Il ordonnait que l'on construisît des fortifications autour de Ravenne; il y formait de grands amas de munitions et de vivres (*b*). On juge du monarque par la manière dont se font les préparatifs des combats. Autrefois Théodoric veillait sur toutes les extrémités de l'Empire, et ne s'inquiétait point de la cité où il résidait, parce qu'il en était le rempart. Mais alors toute l'attention se concentrait sur Ravenne; on semblait presque oublier les autres villes.

Cassiodore prenait les plus sages mesures pour réprimer l'indiscipline des armées. On en dirigea une sur la Calabre et la Lucanie; mais elle pilla d'abord le pays qu'elle venait défendre, et l'on souf-

(*a*) Cass., lib. 10, ep. 27; lib. 12, ep. 25, 26, 27, 28.

(*b*) *Id.*, lib. 12, ep. 17, 22, 23, 24.

frait les ravages de la guerre avant que l'ennemi parût (*a*).

Une autre armée alla camper au pied des murs de Rome (*b*). Sous prétexte de mettre les Romains à couvert des entreprises de l'ennemi, Théodat voulait s'assurer de cette capitale ; il craignait la mobilité des esprits. Quelque temps auparavant, le bruit s'étant répandu qu'il avait le projet de soumettre le sénat à une espèce de censure et de réforme, dans la vue d'opprimer les grands, une sédition avait été sur le point de s'allumer (*c*). Il avait écrit au sénat et au peuple, afin de dissiper leurs alarmes, et il avait répondu aux pétitions audacieuses par des flatteries et par l'assurance de la plus tendre affection. Mais on exigea qu'il se liât par des sermens : il prêta les sermens qu'on voulait (*d*). Le roi des Goths n'avait point à se plaindre ; c'était un client qui transigeait avec ses patrons.

(*a*) Cassiod., lib. 12, ep. 25.
(*b*) *Id.*, lib. 10, ep. 18.
(*c*) *Id.*, lib. 10, ep. 14, 15.
(*d*) *Id.*, lib. 10, ep. 16, 17.

Ce prince alla lui-même à Rome. La fortune parut un moment lui être favorable (*a*). Les Goths, sous la conduite d'Asinarius et de Grippa, descendirent en Dalmatie, défirent les Grecs, tuèrent Mundus, leur général, et recouvrèrent Salone. Théodat ne peut s'empêcher de montrer, en toute occasion, cet esprit vain et léger qui est le jouet de tous les événemens. Autant les revers l'avaient abattu, autant il est enflé de ce succès. Il outrage les ambassadeurs de Justinien.

Théodat ne jouit que peu d'instans de ce triomphe. Les Grecs eurent bientôt fait passer une nouvelle armée en Dalmatie; ils reprirent Salone. Cette province entière avec la Lyburnie, ainsi que les Goths qui y résidaient, se rangèrent sous les lois de Justinien (*b*).

D'un autre côté, Bélisaire traversa le détroit de Messine, et aborda en Italie, à Reggio. Depuis cette ville jusqu'à Naples, il s'avança tranquillement sans rencontrer

(*a*) Procop. Bell. Got., lib. 1, cap. 7.

(*b*) *Id.*, *ibid.*

d'obstacles (*a*). La violence des Goths les avait rendus odieux ; les peuples recevaient Bélisaire comme un libérateur : il mit le siége devant Naples (*b*). Les habitans étaient incertains du parti qu'ils devaient prendre ; s'ils se livreraient aux Grecs, ou s'ils se déclareraient leurs ennemis ; les discours de deux orateurs, partisans des Goths, prévalurent. Si Théodat avait voulu s'avancer à la tête de l'armée qu'il tenait près de Rome, il aurait sauvé Naples, dont la possession était si importante, puisque delà Bélisaire s'élançait au milieu de l'Italie. Mais Théodat ne prenait part aux événemens heureux ou funestes, que par son insolence ou par ses frayeurs. Bélisaire, après un siége assez opiniâtre, se rendit maître de la ville, et fit en même temps la garnison prisonnière. Il traita les Goths comme ses propres soldats; politique adroite, qui ébranlait la constance de ceux qui lui restaient à combattre (*c*).

Où est cette monarchie naguère si flo-

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 8, 9.
(*b*) *Id.*, *ibid.*
(*c*) *Id.*, *ibid.*, cap. 10.

rissante? Quelles devaient être les pensées des Barbares, lorsqu'ils reportaient leurs regards en arrière, et qu'ils considéraient l'ouvrage de dix ans? Figurons-nous qu'un Goth, parti de l'Italie vers la fin du règne de Théodoric, a été retenu dans des contrées lointaines, où la renommée ne lui a rien appris des révolutions du royaume depuis cette époque. Il revient à Ravenne; il est surpris de ne plus retrouver cet éclat et cet appareil martial dont brillait jadis le séjour du souverain. Partout le silence de la tristesse. Il s'approche d'un vieillard qu'il reconnaît pour un des anciens officiers de Théodoric ; il lui demande pourquoi il ne voit pas les exercices, les luttes et tous ces jeux guerriers institués par le grand roi pour entretenir la force et le courage des soldats? — Il y a dix ans que Théodoric a cessé de vivre, répond le vieillard, il y a dix ans que nous sommes gouvernés par des lettrés : peu leur importe que notre jeunesse perde l'habitude des armes. — On ne veut donc plus que nous fassions trembler le Grec, le Franc et le Vandale? — Le vieillard baisse les yeux : C'est le Grec et

le Franc qui nous apportent maintenant la guerre. — Et que sont devenus nos conquêtes; l'Espagne, que nous avions rendue tributaire; la Dalmatie, la Sicile, la Gaule, l'Illyrie, le Norique, la Rhétie, la Pannonie, enfin tous nos domaines? — Notre vie, notre liberté, sont en péril. — Les Goths ont oublié leur prééminence! — Les Goths ne sont plus les premiers même en Italie; nos comtes sont soumis à des évêques; notre roi se prosterne devant le pape et le sénat. — L'honneur et le courage sont-ils éteints dans toutes les âmes? N'avons-nous pas encore des bras et des armes? Précipitons du trône ces fantômes odieux; rangeons-nous sous les étendards d'un chef digne de nous commander.

Tels étaient les sentimens qui agitaient les Barbares, lorsque la prise de Naples, et le soupçon que Théodat les trahissait, firent éclater leur indignation (*a*). Toutes les troupes qui étaient sur le territoire de Rome, et dans les lieux circonvoisins, se rassemblent et vont asseoir leur camp dans une plaine nommée Regeta, à deux cent

(*a*) Procop. Bell. Goth., lib. 1, cap. 11.

quatre-vingts stades de Rome; là, d'un consentement unanime, ils élisent (*a*), pour leur roi, Vitigès, écuyer de Théodoric, dont la valeur s'était signalée dans les conquêtes de la Pannonie et des Gaules. A cette nouvelle, Théodat s'enfuit du côté de Ravenne. Mais un seigneur goth, qu'il avait outragé, se mit à sa poursuite, l'atteignit, et le tenant renversé sous ses pieds, il le perça de son épée (*b*). Ainsi périt un scélérat, qui avait assassiné sa bienfaitrice, et qui avait abandonné le royaume aux ennemis; peine trop légère, si la peur de mourir n'était pas déjà un cruel supplice pour le lâche.

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 11. — Sigon. Occ. Imp., lib. 17. Theod. reg.

(*b*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 11.

CHAPITRE III.

Vitigès.

Vitigès se hâta d'annoncer aux Goths (a) (59) son élection; il tâcha d'exciter leur courage, et d'affermir leur dévoument: « Élevé sur un bouclier, selon la coutume » de nos ancêtres, au milieu des épées » étincelantes et au bruit des clairons, je » viens d'être revêtu de la dignité royale. » Vous avez un prince qui sera le témoin » de vos exploits, et qui sait aimer et » récompenser les braves. Si je ne tiens » au grand Théodoric par les liens du sang, » ce sera par la vertu (60) ». Cet appareil, ces promesses, et les exploits de Vitigès, semblaient présager pour les Goths, sinon un roi illustre, du moins un vaillant capitaine. Combien il fut loin de remplir cette espérance! il ne sut pas même se An 436.

(a) Cass., lib. 10, ep. 31.

montrer tel qu'il avait été autrefois, un soldat courageux.

Bélisaire, maître de Naples, s'avançait avec sa petite armée, et suivait sa fortune rapide. Vitigès avait un assez grand nombre de troupes sur le territoire de Rome; mais au lieu de marcher droit à l'ennemi, il assemble un conseil des principaux officiers; leur allègue qu'ils ne sont en ce moment ni assez forts, ni assez préparés, pour tenir tête au vainqueur; qu'il faut tirer des troupes de la Vénétie, de la Gaule, et des autres provinces plus éloignées. Ses propositions sont approuvées. Il rentre dans Rome, fait prêter serment de fidélité entre ses mains par le pape, le sénat et le peuple; il laisse une garnison de quatre mille hommes, commandés par Leuderis, capitaine respecté pour son âge et sa bravoure; et soudain il court à Ravenne, emmenant à sa suite un grand nombre de sénateurs en otages (a).

Mathasonthe, fille d'Amalasouthe, était retirée à Ravenne: Vitigès voulant appuyer son usurpation des droits de cette

(a Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 11.

princesse, la contraignit à s'unir à lui, et consuma quelque temps à célébrer les fêtes de son mariage, et à jouir de sa nouvelle dignité (a). Il fit ensuite de grands préparatifs de guerre (b).

Les Francs lui donnaient aussi de vives inquiétudes ; il craignait que le bruit de l'invasion des Grecs ne les attirât en Italie, et il résolut de se délivrer de tels adversaires, à quelque prix que ce fût.

Théodat avait déjà entamé avec eux des négociations ; il leur avait promis de les mettre en possession de tout ce qui lui restait dans la Gaule, et de leur payer mille livres pesant d'or, s'ils voulaient faire alliance avec les Goths (c).

Vitigès réunit dans une assemblée les principaux de la nation, et leur ayant fait approuver son projet, il conclut, avec les Francs, un traité aux conditions que Théodat avait proposées (d).

(a) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 11. — Jorn. de reb. Get., cap. 60.

(b) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 13.

(c) *Id.*, *ibid.*

(d) *Id.*, *ibid.*, cap. 13, 15.

Remarquons ici le changement qui s'était opéré dans la forme du gouvernement.

Le roi ne prenait plus aucune décision importante sans les principaux citoyens. Ce n'était pas un conseil royal dont on écoutait les avis; c'était un corps de noblesse qui représentait la nation, et dont on demandait l'assentiment. L'usage s'établissait de restreindre l'autorité du roi par l'autorité d'un corps politique. Théodoric avait eu toute la puissance d'un desposte; Vitigès n'était, pour ainsi dire, qu'un chef militaire. De là naît cette conjecture que, si les Goths avaient eu le dessus et avaient conservé l'empire d'Italie, le gouvernement serait devenu à peu près semblable à celui de la France, sous la première et la seconde race, et au commencement de la troisième. Mais ce gouvernement aurait été très-tyrannique, à mesure que le peuple barbare aurait acquis plus de prépondérance, et que le roi aurait perdu son pouvoir.

Vitigès avait commis une grande faute en abandonnant la capitale de l'Italie. Chef d'un peuple superstitieux, accoutumé à regarder les premiers événemens de la guerre

comme un présage certain (61); combien la prise de Rome devait-elle entraîner de suites funestes!

Les habitans, intimidés par le pillage de Naples, n'étaient point disposés à soutenir un siége. Les harangues du pape Sylvérius augmentèrent leur effroi, et les déterminèrent à recevoir le vainqueur (*a*). Les Goths voyant hors des murs les troupes de Bélisaire, dans les murs le peuple prêt à se révolter, n'osèrent même pas essayer de se défendre; ils se retirèrent, laissant leur chef Leuderis, qui refusait de fuir avec eux. La noble indignation de ce guerrier fait soupçonner ici les Goths de lâcheté, et donne à penser qu'il n'était pas impossible de contenir les Romains et de résister aux assiégeans, au moins, durant quelques jours, jusqu'à ce qu'on envoyât un renfort. Il faudra maintenant, toutes les fois que les Goths céderont à l'ennemi, remarquer les circonstances de leur défaite: le résultat des observations pourra servir à

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 14. — Jorn. de reb. Get., cap. 60.

porter un jugement sur les derniers tems de cet empire, et sur les causes de sa ruine.

Vitigès sortit de Ravenne à la tête de 150,000 hommes; et telle était la présomption et l'ardeur de vengeance dont il était animé, qu'il laissa derrière lui les villes dont l'ennemi était maître, et marcha droit à Rome dans la crainte que Bélisaire ne lui échappât; Bélisaire l'attendait (*a*).

On regardait comme une témérité l'intrépide constance de ce général. Après avoir dispersé une partie de ses troupes pour garder les places de la Sicile et de l'Italie qu'il avait prises, il était resté avec cinq mille hommes, dans une ville immense, dont les remparts tombaient en ruines; située au milieu d'une plaine, et où il fallait repousser de tous côtés les assauts d'une multitude de Barbares (*b*). Il n'y avait que Bélisaire, et ceux qui le connaissaient, qui ne fussent point effrayés. Une activité infatigable, un génie fécond en stratagèmes et en ressources, une valeur brillante qui rassurait les plus timides, un esprit péné-

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 16.
(*b*) *Id.*, lib. 1, cap. 14, 20, 24.

trant qui devinait tout, tandis que les ennemis ne savaient pas observer et réfléchir (62); voilà par quel secours il demeura invincible.

Mais les circonstances n'exigeaient pas seulement un bon général. Combien ne fallait-il pas de prudence et d'adresse pour fixer la légèreté du peuple romain, pour l'empêcher de céder à sa pusillanimité dans les périls et dans les souffrances? Dès le commencement du siége, il y eut quelques mouvemens séditieux (*a*). Les fatigues et les alarmes auxquelles les Romains n'étaient point accoutumés, la disette qui commençait à se faire sentir, les veilles continuelles sur les remparts, le ravage des campagnes, tous ces maux réunis les eurent bientôt découragés. Ils invectivaient hautement contre Bélisaire, et le sénat mêlait ses murmures aux cris du peuple. Dans la suite, la faim et la peste se joignant à la guerre, aggravèrent leurs tourmens (*b*). Vitigès, instruit de ce qui se passait par des transfuges, profitait des soulèvemens pour

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 20.
(*b*) *Id.*, *ibid.*, lib. 2, cap. 3.

envoyer des ambassades insidieuses (*a*). Mais la fermeté de Bélisaire triomphait toujours.

Les combats ne réussirent pas mieux aux Goths que les négociations. Tantôt de simples escarmouches leur coûtaient des milliers de soldats, et une fuite honteuse en était tout le fruit (*b*). Tantôt l'appareil formidable de leurs énormes balistes et de leurs béliers, était renversé en un moment (*c*). Une fois ils déployèrent toutes leurs forces dans une attaque générale et sur plusieurs points différens. Partout la petite troupe de Bélisaire, que son art et son exemple avaient multipliée, opposa un front inébranlable. Le désordre et l'épouvante se répandirent parmi les assaillans; ils se pressaient en tumulte, s'écrasaient ou tombaient sous le fer du vainqueur (*d*).

Mais voici des excès non moins funestes pour Vitigès que la perte de plusieurs ba-

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 20.

(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 17, 18, 27.

(*c*) *Id.*, *ibid.*, cap. 21.

(*d*) *Id.*, *ibid.*, cap. 28.

tailles. Dans sa colère, il jure de venger ses affronts. Il envoie à Ravenne l'ordre d'égorger les sénateurs que les Romains lui avaient donnés en otages (*a*). Il se rend maître de Porto, et il fait un grand carnage des habitans (*b*).

Ce prince, emporté par une fougueuse démence, ne voyait pas qu'il avançait lui-même sa ruine. Ce n'était plus Bélisaire, c'était Vitigès qui combattait en pays ennemi. Tous les peuples se soulevaient d'indignation ou d'effroi contre le Barbare.

L'indolent Justinien, cédant enfin aux instances réitérées de Bélisaire, lui envoya de nouvelles troupes en assez grand nombre pour le mettre en état de pousser avec vigueur l'expédition. En même tems des convois entrèrent dans Rome, et ranimèrent les forces de Bélisaire (*c*).

Les Goths avaient vu moissonner par le fer et par les maladies une grande partie de leur armée; effrayés alors de l'accroissement des ennemis, que la renommée exa-

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 26.
(*b*) *Id.*, *ibid.*
(*c*) *Id.*, lib. 2, cap. 5, 7.

gérait encore, ils se résolurent à demander la paix, et proposèrent de céder la Sicile à l'empereur (a). Bélisaire leur répondit, avec la fierté d'un vainqueur, qu'ils ne pouvaient point donner ce qui ne leur appartenait plus. Les Goths ajoutèrent la cession de Naples et de la Campanie, avec un tribut annuel pour le reste de l'Italie. Leurs offres furent de nouveau rejetées. Ils obtinrent à la fin une suspension d'armes, avec la faculté d'envoyer une ambassade à Constantinople.

Vitigès écrivit d'un ton suppliant à l'empereur, tâchant de justifier son usurpation et de désarmer ce prince (b). Toutes ses raisons auraient pu être bonnes, si Justinien avait eu un autre motif que celui d'envahir (63). Quel abaissement! Vitigès écrivit en même tems au maître des offices de la cour d'Orient une lettre flatteuse, pour l'engager à solliciter en faveur des Goths (c). Un roi d'Italie, mendiant

(a) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 6, 7.

(b) Cass., lib. 10; ep 32, 34, 35.

(c) *Id.*, *ibid.*, ep 33.

la protection d'un domestique de l'empereur !

Cependant Vitigès rompit la trève par une tentative inutile, pour s'emparer de Rome par surprise.

Les Goths, qui assiégeaient cette ville depuis plus d'un an, accablés de tant de travaux et de fatigues, voyant que leurs députés ne revenaient point de Constantinople; découragés encore par de nouveaux revers, abandonnèrent l'entreprise. Leur retraite fut marquée par une défaite sanglante (*a*).

Les Grecs eurent alors une suite presque continuelle de succès. Les Goths ne tenaient plus contre les guerriers qui combattaient sous la conduite ou sous les auspices de Bélisaire. Des villes fortifiées, des provinces entières tombaient en son pouvoir (*b*).

Dans les contrées qui étaient le théâtre de la guerre, la terreur avait rendu les campagne désertes ; il n'y avait plus de culture, plus de moisson (*c*). Les greniers de la Si-

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 10.
(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 19, 20.
(*c*) *Id.*, *ibid.*, cap 20.

cile, de la Pouille et de la Calabre, ne s'ouvraient que pour nourrir les Grecs et leurs soldats (*a*). Tout manquait à la fois au reste de l'Italie; la famine la désola (*b*). Ce fléau fut si désastreux que, dans le Picenum seulement, plus de cinquante mille habitans périrent, et la cruauté des Barbares mit le comble à toutes ces horreurs. La ville de Milan, qu'ils assiégeaient, frustrée des secours de Bélisaire par la lâcheté des lieutenans de ce général, fut contrainte à se rendre (*c*). Pour punir la défection des Milanais, les Barbares en furie se jetèrent sur le peuple et sur la garnison, qui s'étaient remis à leur foi; ils égorgèrent trois cents mille hommes; les femmes furent réduites en esclavage. Ayant trouvé Réparatus, préfet du Prétoire, contre qui ils étaient principalement irrités, ils le coupèrent en morceaux, et le donnèrent aux chiens à dévorer. Voilà les soldats et les sujets de Théodoric conduits par Vitigès!

Leur rage était assouvie, leur crainte

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 24.
(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 20.
(*c*) *Id.*, *ibid.*, cap. 21.

n'était point dissipée. Ils voyaient toujours Bélisaire prêt à fondre sur eux et à les exterminer. Vitigès, rentré dans Ravenne, entendait de tous côtés les cris de ses garnisons aux abois, et il n'osait les secourir (*a*). Les Barbares n'avaient plus d'espérance dans leurs armes, et une alliance payée au poids de l'or, ne les rassurait point contre l'humeur indomptée des Francs (*b*). L'événement prouva que leurs inquiétudes n'étaient que trop fondées. Quelle situation misérable ! Derrière eux, devant eux la mer ; d'un côté, les Francs, avides de leurs dépouilles ; de l'autre, Bélisaire. Dans cette extrémité, le besoin leur suggère une ruse, une dernière ressource. Vitigès députe furtivement des prêtres liguriens à Cosroès, roi de Perse, pour le solliciter à prendre les armes contre l'empire (*c*). Le Persan, animé par ses instigations, dévaste les provinces de l'Orient. Cette puissante diversion aurait pu sauver les Goths, si leur

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 24.

(*b*) *Id*, *ibid.*, cap. 25.

(*c*) *Id.*, *ibid.*, cap. 22. — *Id.*, Bell. Pers., lib. 2, cap. 2, 3.

salut n'avait dépendu que de Justinien. Ce prince, tout troublé, et se croyant déjà entre les mains de l'ennemi, renvoie les ambassadeurs des Goths, qu'il avait gardés jusqu'alors à sa cour, et les charge d'annoncer à Vitigès qu'il va traiter de la paix avec lui; il veut rappeler Bélisaire à Constantinople.

Bélisaire poursuivait le cours de ses exploits. Toutes les forteresses qui protégeaient Ravenne étaient obligées de céder. Chaque jour il cernait de plus près cette capitale, chaque jour, par de nouveaux coups, il en ébranlait les remparts (*a*).

Mais quel était dans ce tems l'esprit des Goths? On voyait communément les soldats qui se rendaient prisonniers, incorporés aussitôt dans les troupes du vainqueur, suivre stupidement ses étendards, et combattre le parti qu'ils défendaient la veille (*b*). Que l'on ne croye pas que ce fût une lâcheté de quelques soldats : c'était l'élite de l'armée et de la nation que Vitigès avait mise dans ces places importantes (*c*).

(*a*) Procop. Bell. Got., lib. 2, cap. 23, 24, 26, 27.

(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 11, 19, 27. — Jorn. de reb. Get., cap. 60.

(*c*) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 11.

Les Alpes cottiennes étaient remplies de châteaux forts que des Goths habitaient avec leurs familles, et dans lesquels se trouvaient des garnisons. Ils reçurent tous, sans balancer, la loi du vainqueur (*a*). Ils étaient déjà plus attachés à leurs possessions, à leurs richesses, qu'à l'honneur et à l'état.

Wraïas, neveu de Vitigès, s'avançait à la tête de quatre mille Goths, ramassés dans la Ligurie et dans les Alpes. Ceux-ci voyant que l'ennemi, avec des forces supérieures, pillait leurs habitations, abandonnèrent leur chef, et coururent se ranger du côté de celui qui tenait leurs biens (*b*).

Observons les effets du système de Théodoric, que développa l'impéritie de ses successeurs. Il avait fait des soldats, et non des citoyens; les propriétés qu'ils reçurent les attachèrent à leur famille, à la terre qu'ils faisaient valoir, mais non pas au royaume, encore moins à la patrie; c'était un nom inconnu pour eux, et il est si difficile à ceux qui ne combattent pas pour la patrie de résister à la mauvaise fortune!

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 28.
(*b*) *Id.*, *ibid.*

Cependant les ambassadeurs envoyés par Justinien arrivèrent pour offrir la paix à Vitigès, à condition qu'il se contenterait de la partie de l'Italie au-delà du Pô, et qu'il abandonnerait tout le reste du royaume. Les Barbares souscrivirent à ce traité (*a*). Bélisaire, outré qu'on lui arrachât des mains la victoire, refusa de le signer, quoique des officiers jaloux murmurassent contre lui. Alors les Goths soupçonnèrent que l'empereur leur tendait un piége. Découragés, abattus, ils proposèrent secrètement la couronne à Bélisaire, dans l'espoir qu'il règnerait paisiblement sur eux, et qu'il ne les contraindrait pas à quitter leur séjour. Celui-ci, trouvant l'occasion propice de terminer la guerre, la saisit avec empressement (*b*). D'abord il éloigna et dispersa, sous divers prétextes, ses principaux officiers, dont il appréhendait l'opposition, et dont la désobéissance l'avait déjà traversé dans plusieurs entreprises (*c*). Il feignit ensuite de se rendre aux vœux des Goths. Leurs

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 29.
(*b*) *Id.*, *ibid.*
(*c*) *Id.*, *ibid.*, cap. 11, 13, 18.

députés exigèrent qu'il jurât de ne faire aucun mal à la nation vaincue, et de se déclarer le roi des Goths et des Romains. Il les satisfit pour le premier article; quant à l'autre, il remit le serment au jour où il tiendrait l'assemblée des principaux de la nation. Alors les députés ouvrirent les portes de Ravenne à Bélisaire ainsi qu'à son armée.

Lorsqu'il fut maître de tout, il observa religieusement les conditions pour lesquelles il avait engagé sa foi. Quoiqu'il tînt Vitigès en captivité, il le traitait honorablement (a). Les biens des Goths demeurèrent intacts. Cependant il ordonna à tous ceux qui avaient des terres en deçà du Pô, et qui se trouvaient à Ravenne, de retourner dans leurs habitations; ils obéirent. De sorte que son armée fut en sûreté dans la ville, le nombre des Grecs devenant égal à celui des Barbares. Dès que la nouvelle de la prise de Ravenne se fut répandue (b), les capitaines goths qui occupaient encore des forteresses dans la Vénétie et dans l'Emilie,

(a) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 29.

(b) *Id.*, *ibid.*

se soumirent volontairement. C'est ainsi que Bélisaire couronna ses travaux, malgré les forces de l'ennemi, malgré ses lieutenans, malgré l'empereur. Tant est puissant le génie d'un héros pour entraîner dans ses desseins les événemens et les hommes!

On a peine à concevoir cette facile et prompte soumission des Goths. Comment se fait-il que, n'ayant essuyé aucune fatigue depuis leur entrée à Ravenne, et protégés par des remparts presque inexpugnables, ils aient présenté leurs mains aux fers d'un ennemi très-inférieur en nombre? Les femmes (*a*) (64) elles-mêmes leur reprochaient leur lâcheté, et les accablaient d'invectives et d'outrages, lorsqu'elles virent l'armée des Grecs, dont on leur avait exagéré les forces. Les Goths comprenaient leur avilissement, puisqu'ils avaient essayé de l'excuser ou de le pallier aux yeux de leurs femmes ; et cependant ils n'osaient point combattre !

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 29.

CHAPITRE IV.

Ildebalde ou Thibaud.

C'EST un bien rare et bien glorieux exemple, que de voir un illustre capitaine, chéri de son armée, noirci à la cour par la calomnie (a) (65), outragé par les soupçons d'un prince timide et ingrat, refuser deux fois l'empire que sa valeur a conquis et que sa valeur peut garder; repousser un hommage d'autant plus séduisant, que ses vertus seules l'ont arraché à ses ennemis vaincus, et faire taire l'orgueil, le dépit, l'ambition, pour conserver sa foi au prince qui le méconnaît. Telle fut la double victoire que remporta Bélisaire. Comme il ne remplissait point la promesse qu'il leur avait faite d'accepter la couronne, les Barbares allèrent l'offrir à Wraïas, neveu de Vitigès. Wraïas eut la modération de renvoyer An 540.

(a) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 30.

ce présent à Ildebalde, qui pouvait obtenir de Theudis, son oncle, alors roi des Visigoths, en Espagne, des secours pour sa patrie (*a*). Ildebalde fit solliciter de nouveau Bélisaire, lui reprochant de préférer, à la pourpre royale, les fers de la servitude. Le grand homme resta inébranlable. Il partit de l'Italie, et alla dans Bysance, mettre aux pieds de Justinien les gages de son dévouement, tous les trésors du royaume des Goths et le roi lui-même. Pour récompense, on le priva des honneurs du triomphe (*b*). Bélisaire aurait été bien malheureux, si la conscience de sa vertu et l'opinion publique ne l'avaient pas vengé.

La cinquième année de la guerre finissait, et la monarchie des Goths était entièrement ruinée (*c*). Les Grecs possédaient presque toutes leurs richesses et toutes leurs places fortes en Italie (*d*). La plupart des seigneurs les plus distingués avaient

---

(*a*) Sig. Occ. Imp., lib. 18; voce Vitigès, *in fine*. — Leon Aret. Hist. Bell. Got. in Italiâ, lib. 2.

(*b*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 1.

(*c*) *Id.*, *ibid.*, lib. 2, cap. 30.

(*d*) *Id.*, *ibid.*, toto 2°. lib.

suivi captifs leur vainqueur à Constantinople (*a*). La foule qui restait, à la voix de Bélisaire, avait mis bas les armes, et s'était dispersée dans les campagnes endeçà du Pô (*b*). Tous les anciens habitans reconnaissaient l'empereur pour souverain et pour maître (*c*). La consternation tenait les vaincus enchaînés.

Rassembler ces débris et relever l'empire de Théodoric, paraissait une entreprise impossible, et les Goths alors n'osaient pas même la concevoir. Rien ne pouvait détruire les victoires des Grecs, que les Grecs eux-mêmes. Bientôt ils firent tout changer de face.

On s'étonne des vicissitudes des royaumes et des nations; et l'orgueil des hommes s'en prend à la fortune. Les exemples sont perdus. Deux cent mille combattans, pourvus abondamment de toutes les munitions de guerre, venaient d'être défaits, taillés en pièces ou mis aux fers par sept

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 1.

(*b*) *Id.*, *ibid*, lib. 2, cap. 29.

(*c*) *Id.*, *ibid.* — Leon. Aret., lib. 2, 3.

les à fournir les contributions promises aux Goths. Qu'on se fasse, s'il est possible, l'idée de toutes les horribles injustices qu'une pareille mesure dut produire, dans un pays où, depuis cinq ans, régnait le droit de la guerre bien plus que le droit politique; où il n'y avait presque plus de traces d'une police et d'une administration régulières; où les Goths avaient exigé et enlevé des contributions forcées, comme en pays ennemi.

Malgré les sommes prodigieuses qu'on extorquait dans toute l'Italie, on ne trouvait pas encore moyen de payer la solde des troupes (*a*). Elles étaient presqu'entièrement composées de Huns, d'Hérules, de Massagètes, d'Isauriens et d'autres Barbares mercenaires qui n'étaient animés que par l'espoir des largesses de l'empereur. Cette fraude éteignait leur courage, anéantissait la discipline (*b*). Ils ne voulaient plus supporter les travaux, ni les périls de la guerre. Autorisés d'ailleurs par l'exemple

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 1, 4. — *Id.* Hist. Aret.

(*b*) *Id.* Bell. Got., lib. 3, cap. 1, 4, 6, 9.

des chefs, ils s'abandonnaient à une licence effrénée. Tout était exposé à leur violence, à leur avarice, à leur brutalité. Enfin, tel fut l'excès des maux qui opprimaient les Italiens, qu'on les réduisit à regretter le règne des Goths (*a*). Les Grecs n'avaient plus l'œil sur leurs ennemis; ils ne songeaient qu'à se partager le butin: malheur à eux si les vaincus trouvent un chef!

Ildebalde restait avec le titre de roi et avec son courage. Environ mille compagnons d'infortune, et les murs de Pavie, c'était tout ce qu'il avait conservé (*b*). Voilà l'origine d'une guerre de treize années; voilà cette armée naissante qui va remettre dans l'incertitude les destinées de l'Italie. Les Grecs semblaient donner à l'ennemi le signal de tout oser. Ildebalde profita de leur folle sécurité. Sa petite troupe se grossit d'un grand nombre de mécontens. Il engagea peu à peu ceux qui étaient dans la Ligurie et dans la Vénétie à se réunir sous ses étendards. La révolte se propageait, et les Barbares, situés de l'autre côté du Pô, épiaient

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 1, 9.
(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 1. — Sig. Occ. Imp., lib. 18. — Leon. Aret., lib. 3.

un instant favorable. Cependant, on ne pensait point au péril, et de tous les capitaines grecs, le seul Vitalien, qui campait dans la Vénétie, voulut s'opposer aux efforts d'Ildebalde (*a*). Celui-ci, quoiqu'inférieur en nombre, osa le combattre, mit son armée en déroute, et cette victoire signalée remplit ses partisans d'espérance et d'ardeur. On eût dit que les Goths, à peine abattus, avaient retrouvé une nouvelle énergie. J'aime à considérer les tentatives de cette nation, que la puissance, les richesses et le luxe avaient séduite et amollie, mais non pas encore entièrement corrompue, et qui, animée par le sentiment de sa dignité, trouve les moyens de combattre, là où une nation vieillie n'aurait vu que la nécessité de servir.

Les succès des Goths passaient leurs espérances (*b*). Plusieurs villes de la Vénétie et de la Ligurie étaient rentrées sous leur domination. D'autres contrées de l'Italie n'attendaient plus que de nouveaux succès, lorsque la mort d'Ildebalde interrompit ces généreux efforts. On s'afflige de

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 1.
(*b*) *Id.*, *ibid.* — Leon. Aret., lib. 3.

voir périr un guerrier, défenseur de la liberté et des droits de sa nation; mais on doit s'affliger encore plus, sa mort fut la punition d'un crime (a).

Alors les Ruges, qui faisaient partie de la nation des Goths, élevèrent à la dignité royale un seigneur choisi parmi eux, et qu'on nommait Eraric (b); mais au lieu de seconder leur courage, il négociait secrètement la reddition de ce qui leur restait: ses sujets le poignardèrent.

Tous ces événemens tragiques feront connaître mieux la nature du gouvernement, ainsi que l'état des mœurs chez les Goths en ce tems. Le prince revêtu du titre de roi n'étoit plus que le premier officier des troupes, et son peuple était une armée. Quant au caractère, on y voit toute la rudesse et l'impétuosité d'une nation non encore civilisée : joignez à cela le goût des voluptés qu'ils avoient pris chez les Romains; voilà les Goths depuis Théodoric.

(a) Il venait de sacrifier à ses soupçons jaloux Vraïas, dont la sagesse et la modération lui avaient fait décerner la couronne. Ce meurtre révolta les Goths et il fut lui-même assassiné bientôt après.

(b) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 2. — Sig., lib. 18; reg. Erarico

CHAPITRE V.

Totila ou Baduillas.

An 541 à 552.

UN grand capitaine, un grand prince paroît, c'est Totila, capable de rétablir la puissance des Goths, si elle pouvait être rétablie. Neveu d'Ildebalde, il avait craint d'être enveloppé dans sa ruine (*a*); il avait envoyé des députés aux généraux des Grecs qui se tenaient à Ravenne, pour leur proposer de remettre en leurs mains la ville de Trévise, dont la garnison était sous ses ordres. Cependant les Goths commençaient à regretter Ildebalde. Eraric leur avait appris à l'estimer; misérable prince, qui faisait oublier ainsi les fautes de son prédécesseur! Les Goths, pour expier la triste joie qu'ils avaient montrée de la mort d'Ildebalde, déférèrent le commandement

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 2. — Sigon. Occ. Imp., lib. 19.

à Totila. Simple particulier, il songeait à son salut; chef de la nation, il veut lui rendre sa gloire, ou périr.

Il y avait déjà plus d'un an que les Goths avaient commencé à se mettre en mouvement, et à réparer leurs défaites, lorsque le bruit en parvint aux oreilles de Justinien: vigilance digne du chef d'un grand empire! C'étoit la renommée qui lui apprenait le succès de ses entreprises et les opérations de ses généraux. Ce prince ne pensait pas qu'ils prenaient exemple de lui-même; il les réprimanda sévèrement de leur paresse et de leur lâcheté (*a*). Ces reproches les réveillèrent enfin, et ils s'assemblèrent à Ravenne avec toutes leurs forces qui composaient douze mille hommes; il fut décidé dans le conseil que l'on irait chercher le roi des Goths à Pavie.

Mais Totila, qui avait autant de prudence et d'activité, que ses adversaires avaient d'orgueil et d'inertie, ne se donnait point de repos qu'il n'eût amassé les munitions nécessaires, enflammé ses com-

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 3.

pagnons, armé de nouveaux défenseurs (*a*). Enfin, à la tête de cinq mille hommes, il marche droit à l'ennemi, persuadé qu'il faut saisir la fortune propice, et que l'audace peut seule en ce moment la fixer (*b*). Malgré l'infériorité du nombre, il traverse le Pô presqu'à la vue des Grecs, et la victoire couronne son entreprise (*c*).

Totila profite de cet avantage. Sans s'arrêter à réduire les villes de Toscane qui lui opposent de la résistance, il emporte rapidement plusieurs places de la Gaule Cisalpine; et, passant ensuite dans les contrées méridionales, il parcourt en vainqueur la Campanie, le Samnium, s'empare de Bénévent, et met le siége devant Naples (*d*). L'armée ne restait pas oisive dans ses lignes: des détachemens subjuguaient l'Abruzze, la Calabre, la Lucanie, la Pouille. La possession de ces provinces, les plus fertiles de l'Italie, mettait les Goths dans l'abondance et désolait leurs adversaires, qui se voyaient

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 3.

(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 4.

(*c*) Sigon. Occ. Imp., lib. 19. — Leon. Aret., lib. 3.

(*d*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 6. — Aret. Leon., lib. 3. — Sig. Occ. Imp., lib. 19.

privés de secours considérables en vivres et en argent. Totila ne trouvait aucun obstacle au progrès de ses armes. Les généraux des Grecs, enfermés dans Rome, dans Ravenne, Spolète, Florence, Pérouse, n'avaient plus de communication entre eux. Il y avait déjà près d'un an que, sans être troublé, ni même inquiété, il pressait avec ardeur le siége de Naples, et qu'il étendait au loin ses conquêtes (*a*).

Justinien, apprenant l'état des affaires, envoya une flotte au secours de Naples. Mais le général qui en avait la conduite semblait conspirer avec les Goths, par ses retardemens et par ses irrésolutions continuelles (*b*).

La tempête jeta les vaisseaux sur le rivage, à la merci des Goths, et tout fut pris, ou abîmé dans la mer. Les assiégés, près d'expirer d'inanition, sans espoir, sans ressources, se livrèrent à discrétion à Totila (*c*). Il les avait exhortés plusieurs fois à

(*a*) Procop. Bell. Got., lib. 3, cap. 5. — Leon. Aret., lib. 3.

(*b*) Procop. Bell. Got., lib. 3, cap. 6.

(*c*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 7. — Sigon. Occ. Imp., lib. 19.

ne pas vouloir se perdre par leur opiniâtreté ; mais ils avaient toujours rejeté avec hauteur ses propositions. On pouvait penser qu'irrité de tant d'obstination, Totila les accablerait de sa vengeance ; il sembla ne les avoir vaincus que pour les sauver (*a*). Il employait à son tour les armes dont Bélisaire s'était si heureusement servi contre ses prédécesseurs. Après ses victoires, il traitait avec douceur les prisonniers : sa générosité touchait un grand nombre de ces soldats, et ils s'attachèrent à lui, aimant mieux suivre sa fortune que d'obéir à d'indignes généraux (*b*).

C'était alors dans le camp des Barbares que se pratiquaient les vertus des Scipion. Plusieurs femmes de sénateurs étant tombées en son pouvoir, il les garantit de toute insulte, et les renvoya sans rançon (*c*). Une autre fois, il punit de mort un de ses gardes qui avoit déshonoré la fille d'un Romain (*d*). Qu'on juge de l'effet que devaient produire

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 8.
(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 5, 8.
(*c*) *Id.*, *ibid.*, cap. 6.
(*d*) *Id.*, *ibid.*, cap. 8.

ces traits de modération et de justice, mis en parallèle avec la conduite des généraux de l'empereur d'Orient, qui n'avaient rien de sacré, et dont les débauches et les fêtes scandaleuses insultaient encore aux douleurs de tous les habitans des villes dont ils étaient maîtres (*a*).

Les Goths remportaient tous les jours de nouveaux avantages, et l'empereur commençait à redouter un autre Théodoric. Rien ne pouvait plus défendre l'Italie, et l'on était déjà sur le point de ne plus mettre cette expédition au rang des conquêtes. Dans cette situation critique, on tourna les yeux vers Bélisaire (*b*). L'empereur le tira de l'armée de Perse, pour l'opposer aux Goths triomphans. Bélisaire va reparaître sur le théâtre de ses victoires. Mais combien nous le trouverons différent de ce qu'il était autrefois! Nous ne le suivrons qu'à regret dans cette guerre. Il est si triste de voir un homme dont on a admiré les vertus et le génie, et qu'on voudrait admi-

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 9. — Leon. Arét., lib. 3.

(*b*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 9.

rer encore, descendre au-dessous de lui-même! Durant cinq années, Bélisaire reste dans une entière impuissance. On eût dit que l'empereur, les hommes, le sort et lui-même étaient conjurés pour ternir sa gloire.

Au lieu de tenter la fortune, ou d'inquiéter au moins les Goths avec les troupes qu'il avait pu rassembler, il se tint dans Ravenne (*a*), ou se contenta de munir quelques places peu importantes. Il sollicitait Justinien de lui envoyer des renforts nécessaires. Cependant les ennemis se répandaient de tous côtés impunément, prenaient un grand nombre de villes dans le Picénum et dans la Toscane; ils assiégeaient Rome et y mettaient la famine; Bélisaire se tenait dans Ravenne (*b*).

A la fin ses instances obtiennent de Justinien une armée (*c*). Sans doute il va combattre Totila. Il va réparer sa honte. C'est maintenant qu'il faut opposer audace à au-

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 11. — Leon. Aret., lib. 3.

(*b*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 12. — Sigon. Occ. Imp., lib. 19.

(*c*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 13.

dace, et ravir à l'ennemi l'avantage qui double la force, et peut quelquefois y suppléer, la renommée. Il envoie d'inutiles secours aux assiégés, et Totila prend Rome (*a*).

Mais le vainqueur n'avait en sa puissance que des murailles, une partie des habitans avait cherché un asile dans les contrées voisines. Les autres étaient morts de misère (66).

Totila étant obligé de passer dans le midi de l'Italie avec son armée, et ne pouvant laisser de garnison dans Rome, voulait détruire cette ville de fond en comble. Il se laissa fléchir par les lettres de Bélisaire, qui lui représentait que sa gloire était intéressée à ne pas détruire l'ancienne capitale du monde. Totila prouva qu'il était digne de sa renommée, il épargna Rome (*b*). Mais les ennemis recouvrèrent cette ville, tandis qu'il subjuguait la Lucanie et la Calabre révoltées (*c*).

Bélisaire, cependant, n'osait pas encore se mettre en campagne. Justinien lui an-

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 15.
(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 18.
(*c*) *Id.*, *ibid.*, cap. 23.

nonça qu'il lui envoyait une armée, et lui ordonna d'aller au-devant, et de faire sa jonction dans la Calabre, pour revenir ensuite pousser la guerre avec plus de vigueur (*a*). Un tel plan aurait été très-bon, si Bélisaire avait eu des forces assez imposantes pour contraindre les énnemis à quitter toutes leurs positions. Partant ainsi de l'extrémité de l'Italie, et chassant toujours devant lui les Goths, ils se seraient enfin trouvés tous pressés entre les Grecs et les autres peuples barbares, qui ne s'étaient pas seulement emparés des pays annexés à l'empire de Théodoric (*b*), mais qui avaient envahi même la Vénétie, les Alpes cottiennes, et une partie de la Ligurie (*c*). Combien de calamités produisait ce flux et reflux de Barbares, et sur combien de pays elles s'étendaient! L'Illyrie, la Thrace, la Pannonie, et tout l'Occident, étaient dévastés par le fer et par le feu, et livrés en proie au brigandage et à la brutalité de plusieurs peuples féroces.

Bélisaire obéit sans tarder aux ordres de

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 27.
(*b*) *Id.*. *ibid.*, cap. 33. — Leon. Arét., lib. 3.
(*c*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 33; lib. 4, c. 24.

Justinien (*a*). Mais il essuya plusieurs échecs qui le déterminèrent enfin à demander son rappel. Ce général se retira de l'Italie (*b*), où il s'était autrefois illustré, et dont la vue devait lui être désormais importune. Car il n'y a rien de si pénible et de si inquiétant que le souvenir de sa gloire passée, quand on ne la soutient pas. Pendant cinq années, il ne fit que courir presque furtivement de ville en ville, ne songeant qu'à se défendre dans un pays dont il venait faire la conquête. Justinien, il est vrai, partage la honte de ces mauvais succès, parce qu'il ne lui avait pas donné les forces nécessaires. Mais Bélisaire n'en est pas moins condamnable. Il y avait long-tems qu'il aurait dû exiger une armée suffisante, ou quitter le commandement. Il se serait exposé à la disgrâce du prince; mais un homme tel que Bélisaire songe avant tout à l'honneur.

Le roi des Goths faisait de rapides progrès. Il se montrait partout en même tems, et toujours vainqueur. Ses lieutenans

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 27.
(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 35.

entrèrent en Dalmatie; lui-même il assiégea et prit Rome pour la seconde fois (*a*). Mais rien n'annonça un conquérant et un ennemi. C'est plutôt comme libérateur et comme roi qu'il revint dans la capitale de l'Italie. Il ne souffrit aucun désordre, aucune violence (*b*). Il s'empressa de rétablir les murs, et de rappeler dans leur patrie ceux que l'effroi de la guerre en avait chassés (*c*). Il s'appliquait à porter remède aux maux de cette ville, et il se montrait digne d'un sort plus heureux que celui qui l'attendait.

Quel était le génie des Romains! Au milieu de toutes ces horreurs de la guerre, ils n'avaient point perdu leur passion pour les jeux du cirque et les spectacles. Totila en fit célébrer avec magnificence (*d*).

Le soin de Rome n'absorbait point toute l'activité de son esprit. Ses armes paraissaient à la fois aux deux extrémités de l'Italie. La conquête de Rimini lui ouvrait le

(*a*) Procop. Bell. Got., lib. 3, cap. 36.
(*b*) *Id.*, *ibid.*
(*c*) *Id.*, *ibid.*, cap. 37.
(*d*) *Id.*, *ibid.*

chemin de Ravenne (*a*). Tarente, avec Ruscia, tombées en son pouvoir, le mettaient dans la position la plus favorable pour les expéditions sur la Méditerranée, et dans les provinces méridionales (*b*). Enfin, la prise de Reggio (*c*) joignait pour lui la Sicile à l'Italie. Et il travaillait sans relâche à se former une flotte des vaisseaux qu'il construisait et de ceux qu'il enlevait à l'ennemi.

Qu'opposait l'empereur d'Orient à cette vivacité dans les conseils, à cette impétuosité dans l'exécution? Renfermé au fond de son palais, plongé dans les disputes de théologie (*d*), il oubliait l'empire. En vain le bruit des victoires de Totila importunait son oreille; en vain tous les plus nobles des réfugiés d'Italie le sollicitaient, le pressaient d'arracher l'empire romain aux Barbares; il promettait, et trompait leur espoir; ou s'il s'occupait un moment des affaires de l'état, c'était pour se livrer à des irrésolutions

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 37.
(*b*) *Id.*, *ibid.*
(*c*) *Id.*, *ibid.*, cap. 39.
(*d*) *Id.*, *ibid.*, cap. 35.

sans fin (*a*). Il concevait un projet et l'abandonnait aussitôt. Il hésitait entre deux généraux sans pouvoir fixer son choix ; il en nommait un, et il le révoquait. Voilà comme il laissa reprendre Rome, lorsqu'il lui était aisé de conserver une ville si importante ; voilà comme il facilita encore, pendant une année entière, toutes les entreprises de l'ennemi. Totila, vainqueur, lui avait proposé, pour la seconde fois, la paix avec un traité d'alliance ; mais il ne voulut même pas recevoir l'ambassadeur (*b*). Cette fierté aurait été digne d'un empereur romain, si les actions y avaient répondu.

Cependant, le terme des exploits de Totila est arrivé. La supériorité des forces de l'ennemi va bientôt confondre sa prudence et son courage. Il a soutenu, tant qu'ont duré ses forces, l'espérance de l'empire qui lui était confiée ; il succombe à la fin ; mais il succombe les armes à la main ; il succombe en roi, sans avoir désespéré de l'état, sans avoir songé un moment à son propre salut.

(*a*) Procop. Bell. Got., lib. 3, cap. 36, 37, 39.
(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 37.

La dix-huitième année de la guerre, Narsès prit le commandement de l'armée des Grecs (*a*). Distingué par ses talens militaires, il avait, de plus que tous les autres capitaines, cet ascendant sur l'esprit du maître et ce crédit à la cour, sans lesquels il était impossible de réussir. Il obtint des sommes immenses, et ses libéralités lui attirèrent une infinité de nouveaux soldats, et ranimèrent l'ardeur des anciens.

Narsès craignait de laisser refroidir le zèle que sa munificence avait inspiré aux troupes, et de donner le tems aux Goths de se remettre de l'étonnement dont ils avaient été frappés à la vue de l'appareil imposant qui l'accompagnait. Ce général, impatient de joindre l'ennemi, courait sans s'arrêter, et laissait derrière lui les forteresses remplies par les Goths. Enfin les deux armées se rencontrèrent aux frontières de la Toscane, dans un lieu déjà célèbre par la victoire de Camille sur les Gaulois (*b*).

Ce combat allait décider si les Goths pouvaient encore prétendre à l'empire,

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 4, cap. 21.
(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 29.

ou s'ils allaient être traités en usurpateurs et en Barbares. D'un côté, l'avantage de la position, du nombre, de la diversité des armes; de l'autre, le courage, la nécessité qui devait être l'aiguillon le plus puissant: les deux chefs étaient de dignes rivaux. Après des escarmouches assez fréquentes, et qui se prolongèrent plusieurs jours, on en vint à une action générale (*a*). La mêlée fut sanglante, et la victoire long-temps disputée. Totila, vêtu en simple soldat, combattait aux premiers rangs. Atteint d'un trait mortel, sa blessure le contraignit de se retirer. Ses soldats, déjà inégaux en force, découragés encore par ce malheur, se laissèrent enfoncer. Les Grecs en tuèrent un grand nombre: les autres, mis en déroute, n'échappèrent à la mort que par la fuite. Totila expira bientôt après, emportant avec lui la gloire et la fortune des Goths.

Les restes de l'armée allèrent se renfermer dans Pavie, et s'y fortifièrent. Là, les Goths réunis élurent pour leur roi Téias,

---

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 4, cap. 29, 30, 31, 32. — Paul. Warnef. de gest. Lang., lib. 2, cap. 1.

neveu de Totila, digne de lui succéder, digne, dans cette situation désespérée, de mourir comme lui (*a*).

Ce prince résista encore plusieurs mois, mais ayant été forcé, par une trahison, de sortir d'un poste avantageux, il périt dans un combat inégal, après avoir fait des prodiges de valeur (*b*). Sa tête fut élevée au bout d'une pique, à la vue des deux armées. Loin d'abattre le courage des Goths, comme on l'espérait, cet aspect redoubla leur fureur. Ils se battirent en hommes qui ne voulaient plus que vendre chèrement leur vie. La nuit suspendit le carnage. Dès le lever du jour, il recommença avec un nouvel acharnement, et dura jusqu'au soir. A la fin, épuisés par tant de fatigues et par tant de sang répandu, ils demandèrent la paix; voici les conditions qu'ils proposaient: qu'on les laissât sortir tranquillement d'Italie; qu'on leur permît d'emporter les trésors qu'ils avaient dans plusieurs forteresses; ils promettaient de vivre désormais en re-

(*a*) Procop. Bell. Got., lib. 4, cap. 33.

(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 34, 35.

pos, mais avec leurs lois, et sans être soumis à l'empereur (a).

Narsès hésitait : il céda aux représentations de ses généraux, et le traité fut conclu.

Pendant les négociations, mille hommes s'échappèrent du camp des Goths, et coururent se jeter dans Pavie et dans les contrées au-delà du Pô. Ils excitèrent à la révolte ceux de leur nation qui s'y trouvaient, et ils appelèrent les Francs à leur secours. Mais tous leurs efforts n'aboutirent qu'à inonder l'Italie d'un nouveau déluge de Barbares, qui furent à leur tour chassés ou détruits par Narsès (b).

Enfin six mille guerriers, sous les ordres d'un capitaine goth, se défendaient encore dans un château fort. Narsès tua leur chef, les contraignit à se remettre entre ses mains, et il les fit passer à Constantinople, pour ôter tout sujet d'inquiétude (c).

An 552. C'est ainsi que les Goths, soixante ans

(a) Proc. Bell. Got., lib. 4, cap. 35.

(b) *Id.*, *ibid.* — Agath., lib. 1, 2. — Paul. Warnef. de Gest. Langob., lib. 2, cap. 2.

(c) Agath., lib. 2. — Paul. Warnef. de Gest. Lang., lib. 2, cap. 2.

après leur invasion, et au bout de dix-huit ans de guerre, sortirent de l'Italie couverts de leur propre sang et de celui des Romains. Ainsi le peuple de Théodoric fut retranché du nombre des peuples conquérans.

Peut-être on aura remarqué que, dans ce récit de la guerre entre les Goths et les Grecs, il n'est presque point parlé des habitans de l'Italie. Si l'on ne faisait quelquefois mention des calamités sous le poids desquelles ils ont gémi si long-tems, on oublierait qu'il y avait alors des Italiens et des Romains dans cette contrée. Ils semblaient s'être tous retirés pour laisser le champ libre aux deux nations rivales; on eût dit que les combattans se disputaient un désert, tant les peuples se tenaient, autour d'eux, immobiles et en silence.

Ils auraient pu, s'ils s'étaient déclarés ouvertement pour un des deux partis, et s'ils l'avaient soutenu avec vigueur, avancer le terme de leurs maux; ils attendaient leurs maîtres.

Les campagnes n'étaient plus cultivées; les colons eux-mêmes devenaient ou soldats ou brigands. Le commerce était anéanti. Il n'y avait plus aucun moyen d'exis-

tence (a); et les deux nations, ainsi que leurs alliés (b), mettaient le comble à ces misères par des extorsions de toute espèce, par des ravages continuels.

Dans cette lutte, où l'on ne pouvait pas distinguer l'ami de l'ennemi, chaque fois que les villes étaient prises et reprises, elles étaient dépouillées par le vainqueur. Les deux partis combattaient pour les défendre ou pour s'en emparer, comme s'ils eussent dû les conserver toujours; ils les pillaient et les dévastaient comme s'ils eussent été certains d'en être bientôt chassés.

Quel stupide abrutissement tenait alors les Romains dans l'inaction! Ce vaste incendie, qui embrasait tout autour d'eux, la vue des batailles, l'excès de leurs maux, rien ne les excitait. On voulut les armer; ils craignaient de combattre (c), ils repoussèrent les armes qu'on leur présentait. Que dis-je combattre? on ne voit pas qu'ils aient

(a) Proc. Bell. Got., lib. 3; cap. 22. — Cass., lib. 12, ep. 25.

(b) Proc. Bell. Got., lib. 3, cap. 1, 6, 9. — *Id.*, *ibid.*, lib. 4, cap. 33.

(c) *Id.*, *ibid.*, lib. 3, cap. 6.

pris part aux événemens, même par la trahison, cette ressource des faibles.

Selon le caprice du vainqueur, ils abandonnaient leurs foyers; ils y rentraient. Plébéiens, nobles, sénateurs, on les chargeait de fers, on les dispersait dans les campagnes, on les égorgeait comme des troupeaux (*a*). Pendant dix-huit ans, la famine et la guerre parcoururent l'Italie, et la couvrirent de morts et de ruines; pendant dix-huit ans, les habitans de l'Italie souffrirent la famine et la guerre sans s'indigner, sans élever de murmures. Ils avaient cette lâche patience que donne l'amour de la vie, et qui rend la vie plus misérable et la mort plus honteuse.

(*a*) Procop. Bell. Got., lib. 1, cap. 11, 26; lib. 2, cap. 21; lib. 3, cap. 22, 37; lib. 4, cap. 34.

CONCLUSION.

Il ne reste plus qu'à examiner les règles et les opinions qui m'ont guidé en écrivant cet ouvrage.

J'ai blâmé Théodoric d'avoir mis toute la force dans la main des Goths; j'ai blâmé ses premiers successeurs, et principalement Cassiodore, d'avoir favorisé les Romains.

Ces deux sentimens paraissent se combattre; mais ils découlent de la même source, c'est-à-dire, la nécessité de maintenir l'équilibre entre les différentes partiesd'un état.

Or tel était le système de la législation de Théodoric, qu'il avait laissé l'Empire dans une tranquillité factice, et les peuples dans une situation forcée. Il avait imposé la loi à ceux qui le suivraient, d'entreprendre, comme lui, un travail difficile et continuel, ou de relâcher peu à peu et avec précaution les ressorts trop tendus de la constitution politique.

Cassiodore, romain et catholique, ne fut frappé que de l'abaissement des Romains et du clergé, mais point des inconvéniens d'une crise violente; il ne se donna pas le temps de corriger d'une manière insensible le vice de l'établissement, et de faire goûter la correction; ce fut un changement, ou pour mieux dire un renversement subit.

Les Goths s'étaient accoutumés à trouver dans Théodoric un juge impartial et sévère; mais aussi un chef qui les honorait, un bienfaiteur généreux. Tout à coup un enfant, une femme, et ensuite un vieillard, imbus des principes des Romains, se montrent à la place de Théodoric, conduits par un Romain : c'était déjà un motif de défiance. Toutes les attentions, tous les soins vont chercher le peuple vaincu ; et les arts et la religion de ce même peuple sont environnés d'éclat et de gloire; la rigueur des jugemens semble réservée pour les Goths. De là naît le ressentiment, la rébellion ; alors ils pensent que leur premier ennemi n'est plus le Grec ou le Franc, mais leur roi.

Cassiodore favorisait sa nation, et tous

ses réglemens tendaient à la faire fleurir. Quant aux Barbares, s'il tâchait de les corriger, ce n'était pas pour les rendre meilleurs, mais pour les empêcher de nuire aux Romains.

Les mesures d'ordre qui, sous Théodoric, avaient l'autorité d'une équité sévère, étaient reçues alors comme une injure; et ces Barbares étaient sensibles au point d'honneur.

Un tel état pouvait-il subsister? Sur quel fondement était appuyée cette prétendue supériorité des Romains? Quelle force avait-on pour arrêter la fougue impétueuse des Goths? eux seuls maniaient toujours le glaive; les Romains ne s'étaient point défaits de leur lâcheté : et l'on voulait ravaler au second rang ceux qui avaient tant de moyens de rester les maîtres! L'indignation fortifiait en eux le mépris pour le roi, pour l'autorité royale. Soldats et Barbares, ils se roidissaient contre des lois impuissantes et importunes. De là les désordres et le trouble, précurseurs de la ruine de l'état.

Je dirai plus, il est à présumer que les Grecs ne firent que hâter la révolution, et

que les Goths auraient eux-mêmes fini par renverser le royaume, où ils étaient ennemis autant que sujets. C'est une conjecture que rendent probables les défections de tant de capitaines distingués, au commencement et dans le cours de la guerre. Les uns livraient les places qu'ils avaient à défendre (*a*); les autres allaient se jeter aux pieds du général ennemi, et briguaient l'honneur de servir les destructeurs de l'Empire (*b*). Le nom, le crédit, la réputation des transfuges inspiraient aux autres le découragement et la défiance. Les suites de la désertion étaient plus funestes que la désertion même.

Recherchons les causes de la rapidité des triomphes de Bélisaire, dans sa première expédition, celle où il renversa la monarchie des Goths, où il prépara leur ruine entière.

Il avait si peu de troupes à sa disposition; il était si mal secondé par la cour de Byzance et par ses propres officiers, que,

---

(*a*) Procop. Bell. Got., lib. 1, cap. 5, 15.

(*b*) Jorn. de rebus. Get., cap. 60. — Procop. Bell. Got., lib. 1, cap. 5.

malgré les ressources de son génie, il ne serait jamais peut-être parvenu à la conquête de l'Italie, s'il n'avait été aidé dans son entreprise par ceux même qu'il attaquait.

On eut lieu de voir, dès le commencement, les effets de la haine que les violences des Goths avaient inspirée; dans les contrées où Bélisaire se présenta d'abord, les habitans le reçurent avec joie. Ainsi la Sicile vint en son pouvoir; ainsi la Calabre se rangea sous son obéissance; ainsi la Dalmatie échappa aux Goths *(a)*.

Voilà le mal du gouvernement qui mettait deux peuples dans un même royaume, l'un entièrement livré aux armes, l'autre destiné à nourrir les guerriers.

Il faut ajouter à cette première cause de la chute de l'Empire, l'indifférence des Goths eux-mêmes pour l'état, et plus encore, l'altération de leur vigueur, et l'affaiblissement de leur courage.

Ne parlons point des batailles rangées

(*a*) Procop. Bell. Got., lib. 1, c. 5, 9, 15. — Jorn. de reb. Get., cap. 60. — Ste.-Marthe, Vie de Cassiod., liv. 2, cap. 6. — Sigon. Occ. Imp., lib. 17.

dont le sort se décide par les savantes dispositions du général, autant que par la valeur des soldats; ne parlons pas des siéges où l'impéritie des Goths les mettait si fort au-dessous des troupes conduites par Bélisaire : quelquefois ils cédèrent, non point aux armes des ennemis, mais à leur approche (*a*).

Dans des actions particulières, dans des rencontres où la force du corps devait prévaloir, ils succombèrent. Ne vit-on pas un Massagète (*b*) sortir vainqueur d'un combat soutenu contre soixante-dix Goths, et après en avoir tué un grand nombre? Bélisaire à la tête de mille cavaliers, surpris par l'avant-garde de l'armée des Barbares, ne se défendit-il pas pendant une journée entière et ne les força-t-il pas enfin à reculer (*c*)? Lorsque Vitigès, à la tête de cent cinquante mille combattans, tâcha de prendre Rome qui était défendue par cinq mille hommes de garnison (*d*), les sorties

(*a*) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 10, 16. — Sigon. Occ. Imp., lib. 17, 18.

(*b*) Proc. Bell. Got., lib. 2, cap. 1.

(*c*) *Id.*, *ibid.*, lib. 1, cap. 18.

(*d*) *Id.*, *ibid.*, cap. 16, 17, 18, 24; lib. 2, cap. 1.

des Grecs répandaient la terreur parmi eux, et ils perdirent un jour trente mille hommes (*a*).

Les Francs les faisaient trembler, et il n'y avoit point de sacrifice qu'ils ne fussent tout prêts à faire ou pour se les attacher, ou du moins pour détourner leurs coups (*b*).

Reconnaît-on les Goths qui, par quatre victoires complètes, réduisirent Odoacre avec ses troupes à recevoir la loi qu'ils voulaient leur imposer; les Goths, qui dans la Pannonie mirent en fuite les Gépides, taillèrent en pièces les Grecs réunis aux Bulgares; les Goths qui chassèrent de la Septimanie les formidables armées de Clovis, et qui garantissaient jadis leur empire par la seule terreur de leur nom?

On attribue en partie leurs revers au désavantage de leurs armes (*c*). Mais elles étaient les mêmes lorsque Théodoric menaçait fièrement l'empereur, et lorsque Vitigès était envoyé captif à Constantinople.

(*a*) Proc Bell. Got., lib. 1, cap. 23, 27.

(*b*) *Id.*, *ibid.*, cap. 13.

(*c*) Montesq. Grand. et Décad., ch. 17.

Je vois toujours les mêmes armes, je ne vois plus les mêmes guerriers.

Ces Barbares avaient passé subitement d'une vie errante à une condition stable et tranquille, de la pauvreté à la richesse, des fatigues et des alarmes au repos et à la sécurité. Ils se trouvaient transplantés dans un pays où les premières séductions venaient de la nature même. Au terrain inculte et sauvage du Nord, aux forêts, aux rochers, avaient succédé des habitations commodes dans les riantes et fertiles campagnes de l'Italie. Au lieu d'un âpre climat, ils avaient devant les yeux un ciel toujours serein dont la douce influence les invitait à la mollesse et à l'oisiveté.

Les arts offraient à leurs sens des tentations encore plus pressantes; la magnificence des appartemens et des jardins, la somptuosité des repas, les agrémens des bains et des spectacles, et toutes les superfluités qui deviennent si promptement des besoins.

Combien le chef de l'état ne devait-il pas avoir de vigilance? Combien ne devait-il pas faire d'efforts pour préserver ses guerriers des dangers de la corruption

au milieu de tant de délices, dont l'attrait, nouveau pour ces Barbares, était plus à craindre?

On sait quelles barrières Théodoric mit entre les Goths et les plaisirs qui auraient pu les énerver. Mais sous les règnes d'Athalaric, de Théodat, c'est-à-dire, sous le gouvernement de Cassiodore, tout changea. On suivait bien les lois de Théodoric, on n'en observait pas l'esprit. Les armes et l'ignorance restaient aux Barbares, les occupations paisibles aux Romains. Mais tandis qu'on avait grand soin d'entretenir les écoles où l'on enseignait la grammaire, la rhétorique, la philosophie, on s'inquiétait peu de la discipline des Goths (*a*). Ils furent abandonnés à eux-mêmes. Qu'on juge s'ils s'enivrèrent avidement de toutes les voluptés (*b*). Les travaux, les exercices militaires leur devinrent à charge et tombèrent presque en oubli. La crainte de leur violence fit qu'on

(*a*) Cassiod., lib. 9, ep. 21. — *Id.*, Præf. in lib. de Divin. lect. — Sig. Occ. Imp., lib. 17. — Grotii Proleg. ad Hist. Got.

(*b*) Proc. Bell. Got., lib. 1, cap. 2. — Grotii Proleg. ad Hist. Got.

les laissa d'abord se corrompre. On croyait les adoucir en diminuant leur force; mais ce fut une mauvaise politique. Comme leurs passions s'irritaient par les jouissances, et que leurs désirs croissaient avec leur mollesse, plus ils se rendaient incapables de défendre l'état, plus ils dûrent exercer de vexations dans l'intérieur. Ils formaient, pour ainsi dire, une armée qui était campée dans tout le royaume. La licence des soldats avait jusqu'alors paru incommode, elle devint insupportables lorsque leur luxe augmenta leur avidité. Fallait-il piller les propriétés, au sein de la paix? ils étaient Goths. Fallait-il repousser l'ennemi? ils étaient Romains.

L'origine du désastre des Vandales fut la même. Bélisaire les avait trouvés efféminés et languissant dans les débauches (*a*).

Les événemens confirment mon opinion. Après la première conquête de Bélisaire, lorsque les Goths eurent perdu leur puissance, Ildebalde et Totila les relevèrent de leur abattement et avec moins de ressources, ils firent alors une résistance bien

(*a*) Procop. Hist. Vand., lib. I.

plus longue et bien plus vigoureuse. C'est avec de si grands capitaines, et endurcis par l'habitude des combats et par leurs malheurs mêmes, ils avaient recouvré leur énergie.

RÉSUMÉ.

On a heurté, dans cet ouvrage, l'opinion fixée depuis plusieurs siècles sur Théodoric-le-Grand et sur Cassidore, un des pères de l'Eglise et ministre fameux. Mais les nombreuses autorités dont on s'appuye, montrent que ce n'est qu'après un examen approfondi, qu'on s'est décidé à porter un jugement. Il faut rendre honneur à Théodoric, lorsqu'il rétablit l'ordre et la justice dans toutes les parties du gouvernement; lorsqu'il protége l'Italie contre les autres Barbares et qu'il encourage les arts et les sciences; lorsqu'il rattache à l'Empire des provinces que la lâcheté de ses prédécesseurs en avait séparées; mais on doit accuser Théodoric d'avoir immolé à sa sécurité particulière et la nation vaincue et sa propre nation; d'avoir entretenu l'une dans l'inertie, l'autre dans la férocité; d'avoir, sous une apparence d'équité, fait les uns tyrans, les autres esclaves.

Cassiodore mérite de grands éloges, lorsque sa prévoyance et son activité suppléent à l'insuffisance du prince, soulagent la misère des peuples, déjouent les intrigues et les fraudes des magistrats subalternes. Mais on blâme Cassiodore, quand il oublie qu'il est premier ministre du roi d'Italie; quand il attente à l'autorité royale pour favoriser les intérêts du clergé; quand sa partialité marquée pour les Romains, et son insouciance pour les Goths, perdent les défenseurs de l'état et causent la ruine entière de la monarchie.

FIN.

NOTES.

(1) page 5.

La Scanzie, Scanie, ou Scandinavie. (*Jorn. de reb. Get. — Cocchl. Vit. Th.*, *cap.* 1.)

(2) page 5.

Isidore ne désigne pas quelle partie des Alpes les Goths habitèrent, sans doute momentanément. On pourrait présumer que c'étaient les Alpes Pannoniennes.

(3) page 6.

Aujourd'hui la Bohême et la Moravie.

(4) page 6.

Ils s'unirent à Maximien-Hercule contre les Perses; ils fournirent des troupes à Constantin pour combattre Licinius, et l'aidèrent à bâtir Constantinople. (*Jorn. de reb. Get.*)

(5) page 6.

Ils semblaient épier les forces de l'Empire et la capacité du prince. Selon que les Romains et leurs chefs étaient faibles ou puissans, ces Barbares infestaient les provinces ou les respectaient. Sous Philippe, Dèce, Valérien, Gallien, et pendant les guerres civiles allumées par les tyrans, ils ravagèrent la Mœsie, ensuite la Thrace, la Grèce, la Macédoine et l'Illyrie; et même ils retinrent quinze ans ces deux dernières contrées: ils en furent chassés par l'empereur Claude. Durant tout son règne et celui de ses dignes successeurs, Aurélien, Tacite, Probus, les Goths ne firent aucune irruption. (*Jorn. de reb. Get. — Isid. Chron. æra*, 294.)

(6) page 6.

L'empereur Philippe ayant supprimé les dons qu'on était dans l'habitude de leur faire chaque année, ils s'en vengèrent par une guerre cruelle. (*Jorn. de reb. Get.*)

(7) page 7.

Les Germains ne cultivent point la terre, dit Tacite (*Lib. de Germ., cap.* 14), parce qu'ils dédaignent d'acquérir par la sueur ce qu'ils peuvent acheter avec le sang. C'étaient là les mœurs de toutes les nations du Nord, et des Goths en particulier.

(8) page 7.

Ils étaient réduits à vendre tout ce qu'ils possédaient pour se procurer des vivres. Après s'être défaits de leurs habits, de leurs meubles, de leurs esclaves, ils livraient leurs enfans. (*Jorn. de reb. Get.*)

(9) page 7.

Les Romains ayant invité à un repas le roi des Goths, Fridigerne, avec ses principaux officiers, voulurent les assassiner, pour opprimer plus facilement la nation. (*Jorn. de reb. Get.*)

(10) page 8.

Il ne me paraît pas inutile d'avertir que j'appelle *Romains*, en général, tous les peuples de l'empire d'Occident, pour les distinguer de l'empire grec d'Orient et des nations barbares. Il y a une si grande différence entre l'idée que le nom de *Romains* retrace à notre esprit, et ce qu'étaient alors les peuples de l'empire d'Occident, qu'on pourrait être étonné de les voir désignés ainsi dans cet ouvrage. J'ai employé cette dénomination pour éviter la longueur d'une périphrase.

(11) page 10.

La dignité royale était, depuis quatorze générations, dans

la même famille. C'était la race des Amales. (*Jorn. de reb. Get.*)

(12) page 12.

Cette adoption par les armes tirait son origine des mœurs des Germains, comme presque toutes les autres pratiques de la chevalerie.

« Les jeunes gens de condition libre n'étaient point comptés » dans l'Etat, et faisaient partie de la maison. Ils n'étaient » point distingués des esclaves, et gardaient avec eux les » troupeaux, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de porter les » armes, et que la vertu les eût, pour ainsi dire, reconnus. Alors » le père, ou un des parens, les présentait à l'assemblée pu- » blique, et leur donnait le bouclier et la framée, espèce de » hache d'armes particulière à cette nation. C'est ainsi qu'ils » recevaient la qualité et les droits de citoyens ». (*Tacitus, lib. de Germ., cap.* 13, 20.)

On voit, chez les Lombards, le roi Audoin, vainqueur des Gépides, refuser d'admettre à sa table son fils Alboin, quoique le jeune héros, par sa rare valeur, ait eu grande part à ce triomphe. « L'usage défend, dit-il, qu'un fils mange à la table » de son père, avant d'avoir été armé par un prince étranger ».

Alboin prend avec lui quarante guerriers, va trouver le roi des Gépides, le même prince dont il a tué le fils dans la dernière bataille, et il lui explique son désir. Celui-ci remplit envers Alboin tous les devoirs de l'hospitalité, malgré la douleur de la perte cruelle qu'il vient de faire. Pendant le festin, les Lombards et les Gépides se provoquent par des railleries et des bravades mutuelles; ils sont près d'en venir aux mains. Le roi se jette entre les deux partis, réprime leur colère, et congédie Alboin, après l'avoir décoré des armes de son propre fils. Trait admirable de candeur et de magnanimité qui caractérise ces Barbares. Dès ce moment, Alboin put

devenir convive de son père. (*Warnef. de Gest. Lang.*, *cap.* 23, 24.)

Cassiodore nous apprend (*lib.* 4, *ep.* 2) quelles furent les cérémonies et les effets de l'adoption.

C'était d'abord un grand honneur que d'être choisi pour fils d'armes : par cela même un prince était reconnu vaillant et glorieux. On envoyait au prince qu'on adoptait, des chevaux, des épées, des boucliers et tous les intrumens des combats. Le fils d'armes contractait avec son père adoptif une étroite alliance, qui les obligeait à se prêter l'un à l'autre secours et assistance en toute occasion.

Les empereurs avaient pris cette coutume des Barbares, et ils la mettaient en pratique assez fréquemment.

On en verra plusieurs exemples dans la suite de cet ouvrage. (2e. *partie*, *chap.* 4, 21.)

(13) page 14.

C'était un usage ancien. Tacite se plaignait de ce que cet abus existait déjà de son temps. «*Jam et pecuniam accipere* (*Germanos*) *docuimus.*» (*Lib. de Germ.*, *c.* 15.)

(14) page 16.

Rufin régnait en Orient, Stilicon en Occident. Tous deux avides, cruels, perfides, ils regardaient l'Empire comme leur proie, la puissance comme le moyen d'assouvir leurs passions, les sujets comme des victimes. Le premier n'avait d'autre science que l'hypocrisie ; le second, du moins, rachetait en partie ses vices par des talens militaires, et par sa présence d'esprit dans les dangers.

Stilicon, à la tête des troupes d'Orient et d'Occident, réunies, allait combattre les Visigoths qui s'étaient jetés sur l'Illyrie. Rufin, craignant la réputation et le crédit de son rival, lui arrache des mains la victoire. Il envoie aux troupes d'Orient un ordre de l'empereur qui les contraint de se retirer et

d'abandonner les provinces sans défense aux ravages de l'ennemi; et pour couronner son crime, il invite secrètement les Huns et les Goths à faire une irruption, afin de se rendre nécessaire au timide Arcadius. (*Claud. de laud. Stil. — Id. in Ruf. — Zozym., lib.* 5.)

(15) page 16.

On eut lieu de reconnaître plus d'une fois les effets des persécutions. Entr'autres exemples, lorsque Radagaise, à la tête d'une multitude de Goths, vint fondre sur l'Italie, tous les Payens, qui formaient une assez grande partie de la population, triomphaient à l'approche des Barbares, en qui ils voyaient des vengeurs. Il n'y avait plus de patrie. (*Lebeau, Hist. du Bas-Emp. — Millot, Abrégé de l'Hist. mod.*)

(16) page 19.

Rufin ayant été assassiné, Eutrope lui succéda; vil eunuque, dont le caractère était encore plus infâme que les emplois dont on l'avait tiré. Héritier du pouvoir de Rufin, il le fut aussi de sa jalousie envers Stilicon, et n'épargna rien pour perdre celui qu'il détestait.

Alaric, avec une multitude de Goths, désolait la Grèce: Stilicon tenta de s'opposer à leur furie. Eutrope, à force d'intrigues, détermine Arcadius à déclarer Stilicon ennemi de l'Empire, parce que ce général est entré en armes sur les terres d'Orient sans l'agrément de l'empereur, et Alaric reçoit le commandement de l'Illyrie orientale. Peut-on comprendre un tel excès de démence?

(17) page 19.

Le même Stilicon, dont l'ambition s'irritait à mesure qu'il voyait croître ses honneurs et sa puissance, trama, dans la suite, une conspiration contre Honorius; et, pour mieux l'accabler, il sollicita les Vandales, les Suèves, les Alains, les

Visigoths à prendre les armes; mais toutes ces machinations tournèrent à sa perte.

Olympius, qui le supplanta, jouit de la même autorité, en abusa comme lui, et, bientôt après, eut une fin pareille.

A considérer la situation des ministres, on s'étonnera moins de leur tyrannie. Au faîte des grandeurs, et voyant sous leurs pieds le précipice, revêtus d'un pouvoir arbitraire et environné d'ennemis, forts de leur ascendant sur le prince, mais ayant tout à craindre de l'esprit versatile d'un tel maître, ils ne devaient songer qu'à leur propre sûreté; ils se hâtaient d'abattre, d'immoler tout ce qu'ils pouvaient redouter, de ruiner l'Etat pour s'agrandir, enfin, selon l'expression de Corneille, de *dévorer le règne d'un moment.*

(18) page 24.

A la mort de ce prince, Jean, secrétaire d'état, s'empara de l'empire vacant. Placidie, sœur d'Honorius et veuve de Constance, qui vivait, depuis long-temps, retirée à la cour de Constantinople avec son fils Valentinien, alors âgé de 5 ans, vint en Italie pour reprendre l'héritage de son frère. Elle était soutenue d'une petite armée que lui avait donné Théodose, successeur d'Arcadius. Une grande partie du peuple et du sénat ne tarda pas à se déclarer en faveur du jeune Valentinien. Jean succomba, et Placidie lui fit trancher la tête.

Il a été, suivant la coutume, appelé *tyran*, parce que son usurpation ne fut pas couronnée du succès. Cependant il voulait rendre aux tribunaux leur autorité. Il retira des mains des ecclésiastiques la puissance judiciaire; par cette seule disposition, il faisait plus pour le bien de l'Etat, qu'Honorius pendant les vingt-sept ans qu'il parut sur le trône. Ce fut une des principales causes de sa chute: les évêques ne lui pardonnèrent pas, et ils jouissaient d'une grande prépondérance.

(19) page 24.

Après une trahison si funeste, on ne doute pas que si le comte Boniface ose se montrer dans l'Empire, le dernier supplice ne lui soit réservé. Il se montre, il revient à la cour, il rentre en grâce auprès de Placidie, qui s'applique à flatter, plus que jamais, l'ambition du coupable. Aëtius se révolte aussitôt, et appelle les Huns à son secours. Jusqu'alors, les compétiteurs à l'Empire avaient excité des guerres civiles; mais on n'avait pas encore vu des généraux et des ministres se disputer la puissance en bataille rangée, sous les yeux du prince, et le prince recevoir ensuite la loi de son sujet vainqueur. Aëtius blessa à mort son rival dans le combat, et revint triomphant à Ravenne. On ajouta de nouveaux honneurs à son ancienne fortune. Voilà comme on punissait, dans ce temps, les rebelles.

(20) page 26.

Lorsque Attila porta l'épouvante et le ravage en Italie, Valentinien était enseveli dans les plaisirs à Rome. Le pape Léon paraît seul; il se présente au conquérant. Une terreur superstitieuse arrête la foudre qui allait écraser Rome. En 412, Alaric, roi des Visigoths, était mort neuf jours après le pillage de cette ville; Attila craignait d'éprouver le même sort. Ces âmes si fortes paient toujours le tribut à la faiblesse humaine.

Aussitôt le bruit public attribue un pouvoir miraculeux à Léon; ses paroles divines ont imposé au Barbare.

Il était naturel que le peuple, abandonné par ses princes, défendu par le courage et la fermeté du pontife, regardât ce dernier comme son sauveur, comme son père, en un mot, comme un être sacré.

Dans la suite, un évêque de Pavie se fit médiateur de deux princes rivaux, et s'attira la vénération des peuples, comme

pacificateur de l'Italie. (*Jorn. de reb. Get.*, *cap.* 42. — *Sig. Imp. Occ.*, *lib.* 13.)

(21) page 26.

Valentinien porta ainsi la peine de sa folie et de son ingratitude envers Aëtius.

Un Romain, dont ce prince avait déshonoré l'épouse, méditait sourdement de tirer vengeance de l'affront, et d'arracher à l'offenseur la couronne avec la vie. Mais la crainte qu'on avait d'Aëtius arrêtait les complots. On parvint à le rendre suspect par des calomnies et des intrigues : et lorsque ce général devenait plus que jamais nécessaire pour soutenir la puissance qu'il avait garantie des fureurs d'Attila, Valentinien le tua de sa propre main. Il n'est pas étonnant qu'un prince assez lâche pour tout souffrir d'Aëtius rebelle, ait été assez lâche pour assassiner Aëtius son libérateur.

Valentinien, s'étant privé lui-même de son plus ferme appui, fut égorgé par le traître qui lui avait conseillé le crime. (*Leb. Hist. du Bas-Emp.*, *liv.* 33.)

(22) page 28.

De tous ces noms, perdus dans l'oubli ou l'opprobre, il faut excepter Majorien, qui fut aussi d'abord la créature de Ricimer, et ensuite sa victime, parce qu'il prétendait soutenir les prérogatives de son rang. Ses lois et ses entreprises montrent ce qu'il aurait pu faire dans des temps plus heureux.

Majorien conçut le projet de reconquérir l'Afrique; projet digne d'un empereur, et dont le succès aurait pu rétablir la fortune des Romains. La cause même qui le fit échouer était un présage de la destruction prochaine de l'Empire. Comme depuis long-temps il n'y avait plus de citoyens, le prince était obligé, pour une expédition, de se confier à des étrangers ou à des Romains qui n'étaient guère plus attachés aux intérêts

de leur pays que les étrangers eux-mêmes. Tous mercenaires, ils étaient prêts à se vendre. Genseric les acheta, et ils lui livrèrent la flotte qui devait transporter Majorien en Afrique. (*Leb. Hist. du Bas-Emp., liv.* 34.)

(23) page 29.

Lorsque Ricimer tenta de renouveler l'expédition de Majorien contre Genseric, les Visigoths et les Suèves, qui se faisaient une guerre cruelle, mirent trève à leurs hostilités, et se tinrent prêts à secourir le roi des Vandales. Ils craignaient que le peuple romain, délivré d'un tel ennemi, n'acquît assez de forces pour leur arracher ses dépouilles. (*Jorn. de reb. Get., cap.* 44. — *Isid. Chron. Got.*)

(24) page 37.

J'aurais pu mettre : « Caractère *politique* de Théodoric ». Je fais ici le portrait, non pas de l'homme, mais du roi. Il faut remarquer cette distinction ; autrement, on pourrait trouver plusieurs traits manquant de ressemblance. Théodoric, dans le commerce particulier, était sensible et généreux ; il y avait plus de franchise et de droiture dans sa conduite envers ses amis qu'envers les peuples soumis à sa domination.

(25) page 37.

Il fut élevé, dès ses plus tendres années, au milieu des camps et des batailles, comme tous les rois barbares. Par les exploits de sa jeunesse, il préludait à de plus grandes entreprises. A l'âge de dix-huit ans, il rassembla plusieurs compagnons déterminés, et, à leur tête, alla chercher un roi des Suèves qui avait insulté les Goths dans ses courses, et leur avait ravi des troupeaux. Théodoric le vainquit, le tua, et revint triomphant avec un grand butin. (*Jorn. de reb. Get.*)

(26) page 39.

On a vu comment il massacra Odoacre avec son fils et tous les principaux chefs des Hérules.

Il fit trancher la tête à trois juges qui n'avaient pas rendu justice à une pauvre femme. (*Lebeau, Hist. du Bas-Emp., liv.* 37.)

Enfin, Symmaque, Boëce, et le pape Jean, furent immolés à sa vengeance ou à ses soupçons ; et si la mort ne l'avait prévenu, les Catholiques couraient risque d'être victimes de son zèle pour l'arianisme. (*Voy. la* 2e. *partie de cette Histoire, chap.* 25.)

On dit même qu'à la mort de ce prince, l'édit de proscription contre les Catholiques était déjà dressé. (*Muratori, an.* 526.)

(27) page 45.

Tels étaient les noms de ces dignitaires : les grands (*procères*), les illustres (*illustres*), les comtes du premier ordre (*comites primi ordinis*), les considérables (*spectabiles*), les célèbres (*clarissimi*). (*Cassiod., lib.* 6, *Form.*)

La frivolité, le néant de tous ces honneurs, sont assez ouvertement déclarés par l'épithète qui est ajoutée en tête des formules : *Vacans.* L'oisiveté était le partage de cette noblesse.

(28) page 46.

Théodoric, cependant, n'avait pas laissé de prendre déjà le titre de roi, sans attendre l'assentiment de l'empereur ; ce fut une des premières causes de l'inimitié d'Anastase. (*Muratori, Annal. d'Ital. ad ann.* 494.)

(29) page 62.

L'an 483, Zénon, offensé d'un refus qu'il essuya du pape Simplicius, pour le changement d'un patriarche d'Alexandrie, publia le fameux édit, appelé l'*Hénotique*, c'est-à-dire, l'édit d'union, par lequel il prétendait ramener tous les Orientaux à la même croyance. Cet édit fit beaucoup de bruit. Presque tous les orthodoxes le rejetèrent. Ce fut une féconde

semence de discordes, et la cause d'un schisme. (*Leb. Hist. du Bas-Emp.*, *liv.* 36, *art.* 38.)

(30) page 67.

Il conservait une haine couverte contre les Catholiques. Malgré sa circonspection, malgré son adresse à feindre, cette haine s'échappait quelquefois au-dehors.

Dans une querelle qui s'était engagée, à Ravenne, entre les Chrétiens et les Juifs, les premiers avaient incendié une synagogue. Théodoric la fit réparer à leurs dépens. Jusqu'ici rien que de très-équitable. C'est le modérateur souverain du royaume qui vient de commander. Mais voici le sectateur d'Arius qui se montre. Par forme de représailles, il ordonne d'abattre un autel et un oratoire de St.-Étienne qui appartenaient aux Chrétiens. (*Lebeau*, *Hist. du Bas-Emp.*, *liv.* 37.)

(31) page 70.

Cette conjecture n'est pas sans fondement : car, dans les derniers jours de son règne, il était occupé de diriger l'élection du pape ; et à sa recommandation, même après sa mort, Félix fut élevé à la chaire pontificale. (*Cass.*, *lib.* 8, *ep.* 15.)

(32) page 78.

Dans un discours que Procope fait tenir aux Goths, il est dit positivement que Théodoric ne souffrait pas qu'ils envoyassent leurs enfans chez les maîtres de littérature et de philosophie.

(33) page 79.

Les avantages dont jouissaient les Goths étaient des gratifications annuelles, que Théodoric distribuait aux soldats nationaux seulement. (*Cass.*, *lib.* 5, *ep.* 6, 25, 26, 36.)

(34) page 101.

Il eut soin de ne donner à ce chef des Hérules que le nom de roitelet (*regulus*). Il ne fallait pas lui laisser de puissance,

il ne fallait pas même le laisser jouir de quelque considération.

(35) page 107.

Les Warnes habitaient en Germanie, sur les bords de l'Océan septentrional, non loin des Angles et des Saxons. (*Proc. Bell. Got.*, *lib.* 4, *cap.* 20.)

(36) page 110.

L'an 412, Alaric I.er, roi des Visigoths, après avoir mis Rome au pillage, enleva tous les trésors de Salomon qui avaient été apportés du temple de Jérusalem dans la capitale de l'Italie par Vespasien et Titus. Alaric avait déposé ces richesses à Carcassone. Le roi des Ostrogoths s'en empara, et elles ne furent rendues aux Visigoths que, vingt ans après, par Athalaric, son successeur. (*Proc. Bell. Got.*, *lib.* 1, *cap.* 12. — *Jorn. de reb. Get.*)

(37) page 111.

Théodoric ne resta pas long-temps maître absolu de l'Espagne. Theudis, qui était chargé de l'administration de la province et de la tutelle d'Amalaric, au nom du roi d'Italie, se lassa du rôle de ministre, et voulut se faire souverain. Il épousa une femme espagnole qui possédait d'immenses richesses et de très-vastes domaines; il forma un corps de troupes de 2000 hommes, qu'il attacha à sa personne: son adresse et sa popularité lui concilièrent l'amour des habitans. De sorte qu'il devint plus puissant en Espagne que Théodoric, quoiqu'il portât toujours le titre de lieutenant. Le roi d'Italie n'aurait pu étouffer ce complot qu'en déclarant la guerre au rebelle; mais occupé d'un autre côté avec les Francs, l'entreprise eût été difficile et dangereuse. Theudis lui-même ménageait Théodoric, et prenait garde de le forcer à venir demander raison de ce manque de foi. Le roi perpétua l'usurpateur dans le

commandement qu'il ne pouvait lui ôter ; celui-ci envoya très-exactement, chaque année, les tributs.

Théodoric l'invita plusieurs fois à venir à sa cour. Il employa la médiation de quelques seigneurs goths. Theudis ne refusa pas, mais il ne se rendit jamais à ses instances. Il trouvait toujours quelque prétexte de retard. Theudis connaissait le caractère de son ancien maître. (*Murat. Ann. d'Ital. ad ann.* 526. — *Proc. Bell. Got., lib.* 1, *cap.* 12.)

(38) page 111.

Il fit venir des grains de l'Espagne pour entretenir l'abondance en Italie. (*Cocchl. Vit. Theod., cap.* 7.)

(39) page 111.

Théodoric recueillait des tributs considérables de toutes ces nouvelles provinces : pour éviter le reproche d'avarice, il distribuait une gratification annuelle (*donativum*) à ses soldats, ainsi qu'aux Visigoths. (*Proc. Hist. Goth., lib.* 1, *cap.* 12.)

(40) page 115.

Muratori (*Annal. d'Ital. ad ann.* 518) prétend que ces honneurs de la robe consulaire et de l'adoption par les armes, furent décernés par Justin : cela détruirait le fait qui vient d'être rapporté.

Muratori se fonde sur une lettre d'Athalaric (*Cass., lib.* 8, *ep.* 1), dont la suscription est à Justinien, et que l'on croit généralement avoir été adressée à Justin. Voici les paroles qu'il cite à l'appui de son opinion :

Vos genitorem meum (Euthancum) in Italiâ palmatœ claritate decorastis.

Mais qu'on lise la phrase qui précède immédiatement celle que je viens de transcrire :

Vos avum nostrum (Theodericum) in vestrâ civitate celsis curulibus extulistis.

On conclurait donc aussi de là que Théodoric avait été fait consul ordinaire à Constantinople par Justin? Mais son séjour dans cette ville, et la dignité qu'il y avait reçue, dataient du règne de Zenon.

Athalaric, en écrivant à Justin pour lui demander sa protection, rappelle tous les liens qui attachent depuis long-temps sa famille à l'empire d'Orient; il fait l'énumération de tous les bienfaits des empereurs. Lorsqu'il paraît adresser ces mots à Justin : *Vos avum*, etc., *vos genitorem*, etc., ce n'est qu'une phrase générale, par laquelle il veut associer et faire participer ce prince aux alliances contractées avec les Amales par ses prédécesseurs.

Mon récit est conforme à Sigonius.

(41) page 121.

Une femme pauvre sollicitait, depuis trois ans, un procès, sans pouvoir obtenir une décision. Rebutée de si longs retardemens, elle porte sa plainte à Théodoric. Il fait appeler les juges, leur ordonne d'examiner l'affaire sur-le-champ, et de la terminer sans délais. Au bout de trois jours, on donna satisfaction à cette femme. Les juges eurent la tête tranchée en punition de leur iniquité. Théodoric voulait, par de grands exemples, imprimer le respect pour les lois et surtout pour lui-même. (*Murat. Annal. d'Ital.*)

(42) page 132.

Il n'était pas rare de voir les pères vendre leurs enfans à des créanciers qui les persécutaient, surtout dans des temps de famine.

(43) page 139.

Il n'y avait que les soldats étrangers qui reçussent une solde réglée en argent. Les Goths avaient leur *donativum*, et étaient entretenus par étape. (*Cass.*, *lib.* 5, *ep.* 11.)

(44) page 157.

Les Décurions (*Curiales*) formaient un corps de ville, un conseil municipal, qui avait l'administration des affaires courantes. Ils fixaient le prix des denrées, ils exerçaient une espèce de juridiction et de police. Cassiodore appelle cette assemblée second sénat (*senatus minor*). (*Lib.* 9, *ep.* 2.)

(45) page 168.

Les plus grandes entreprises avaient toujours des attraits pour lui. Il considérait moins les difficultés qu'elles présentaient que l'utilité qui pouvait en revenir. Sous son règne, un illustre patricien, de la famille des Decius, essaya de dessécher une partie des marais Pontins, et les travaux furent couronnés par le succès. Mais on ne les continua pas sur d'autres points, soit qu'ils fussent trop dispendieux et trop pénibles, soit que l'art n'offrît pas encore des secours suffisans. Théodoric, pour encourager les tentatives de Decius, avait cédé, avec exemption de toute charge, la propriété des terres qu'il rendrait à la culture.

Le souvenir de cette entreprise a été conservé par une inscription gravée sur une table de pierre, qui se trouve à Terracine. La voici :

DN GLRMUS ADQ INCLYT, REX THEDERICUS VICT AÇ TRIUMF SEMPER AUG
BONO RP NATUS CUSTOS LIBTIS ET PROPAGATOR ROMNOM DOMITOR
GTIUM DECENNOVII VIÆ APPIÆ ID E A TRIP. USQ TARIC IT LOCA
QUÆ CONFLUENTIB AB UTRAQ PARTE PALUD PER OMN RETRO
PRINCIP INUNDAVERANT USU PUBCO ET SECURITATE VIANTIUM
ADMIRANDA PROPITIO DEO FELICITE RESTITUIT OPERI INJUN
CTO NAVITER ISUDANTE ADQ CLEMENTISSIMI PRINCIP FELIC
DESERVIENTE PRÆCONII EX PROSAPIE DECIORUM CÆC MAV
BASILIO DECIO VC ET INL EX PU EX PPO
EX CONS ORD PAT QUI AD PERPETUANDAM TANTI DOMINI GLORIAM
PER PLURIMOS QUI ANTE NON ALVEOS DEDUCTA IN MARE
AQUA IGNOTÆ ATAVIS ET NIMIS ANTIQ REDDIDIT SICCITATI.

(46) page 182.

Dans le recueil de Cassiodore, parmi toutes les lettres de Théodoric adressées au sénat, on ne trouve presque que de ces présentations de dignitaires civils.

Quelquefois cependant il nommait une commission dans le sénat pour faire une enquête ou pour juger; mais c'était dans des affaires de peu d'importance.

Il voulait que ce corps restât, pour ainsi dire, inanimé; la preuve, c'est qu'il n'y fit jamais entrer de Goths, qui étaient destinés aux emplois actifs. Le sénat aurait acquis trop de prépondérance, si, à l'éclat dont on le faisait briller, on avait joint la force. (*Sigon*, *lib.* 16. — *Vide sept. lib. Var. Cass.*)

(47) page 201.

La charge de comte du palais était au nombre des fonctions civiles et réservées aux Romains; Théodoric ne voulait pas mettre sa garde à la disposition d'un Romain.

(48) page 203.

Un jour que le monarque et Tolonic naviguaient ensemble sur deux vaisseaux différens, ils furent surpris d'une violente tempête non loin du rivage. Le bâtiment que montait Théodoric aborda après de longs efforts; mais l'autre fit naufrage, et Tolonic ne dut son salut qu'à son extrême vigueur : il gagna la terre à la nage, dans le moment où le roi, désespéré, s'élançait dans un esquif pour courir le sauver au péril de ses jours. (*Cass.*, *lib.* 8, *ep.* 10.)

(49) page 209.

Théodoric était parvenu à établir tant d'ordre et de calme dans ses états, que jour et nuit les portes des villes étaient ouvertes, et la plus grande sécurité y régnait; on pouvait,

sans crainte, emporter de l'or et de l'argent dans la campagne. (*Murator, ann.* 516.)

(50) page 211.

Mais le législateur semblait, dans plusieurs dispositions, chercher plutôt la vengeance particulière que l'utilité publique. Si un homme, par des instigations criminelles et par des menées insidieuses, venait troubler l'union conjugale, son propre lien était rompu et déclaré illégitime, sans aucune restriction. Cette peine du talion pouvait satisfaire la personne offensée : mais l'équité demandait-elle que la femme du coupable fût victime de sa faute? Pourquoi la condamner à une flétrissante viduité? Et si elle était mère, l'abandon, l'infamie de ses enfans..... Je ne puis calculer tous les tourmens que la loi lui préparait; et elle était innocente. Reconnaissons ici l'esprit des Romains, chez qui le sexe faible a toujours été sacrifié. (*Cass.*, *lib.* 9, *ep.* 18.)

Dans le même réglement, on prohiba la bigamie. Sans doute cet article regardait principalement les Goths : car les coutumes et la religion des Romains répugnaient à cette double alliance; au lieu que chez les peuples du Nord, dans les tems où la pudeur était le plus respectée, souvent on s'unissait à deux femmes, non par incontinence, mais par orgueil. C'était un reste des usages que ces Barbares avaient apportés en Italie, et que le nouveau climat avait dû fortifier. (*Cass.*, *lib.* 9, *ep.* 18. — *Tacit. Germ.*, *c.* 18.)

Quant aux adultères, on se contenta de maintenir tous les édits des *divins empereurs*. Théodoric, en pareille circonstance, disait toujours, *les édits des anciens*. Cette remarque pourra paraître minutieuse, mais elle sert encore à indiquer le changement d'esprit du gouvernement. (*Cass.*, *lib.* 9, *ep.* 18.)

(51) page 212.

Ce fait semblerait être démenti par Cassiodore. Selon lui, ce seraient les Francs qui auraient redouté le roi d'Italie. « *Les Goths provoquèrent les Francs, et ces derniers, » quoiqu'enflés de tant de victoires qu'ils avaient rem» portées sur les autres peuples barbares, n'osèrent pas » en venir à un combat.* » Mais ce glorieux succès est rapporté dans une lettre que Cassiodore adressait au sénat pour lui faire part de sa nomination à la charge de préfet du Prétoire, dans une lettre d'apparat où la flatterie ne craint pas d'altérer la vérité pour exagérer les louanges. Quels monumens pour l'histoire des princes que les harangues des courtisans!

Les choses sont présentées d'une manière bien différente par Jornandès, qui écrivait lui-même à la cour des rois goths, mais après Amalasonthe. Il assure positivement que les Francs n'avaient que du mépris pour la puissance d'un enfant et d'une femme; qu'ils se préparaient à faire la guerre, et que, pour les retenir, on leur céda les conquêtes de Théodoric dans la Gaule.

Mais ce récit de Jornandès a besoin aussi de modification. Car on voit que, dans la suite, Théodat et Vitigès entrent en négociation avec Théodebert pour acheter le secours des Francs, ou du moins leur neutralité, par l'abandon de ce qui restait dans la Gaule (*Proc. Bell. Got.*, *lib.* 1, *cap.* 12). Or, si dès le règne d'Athalaric, on avait donné tout à Thierry, on ne pouvait plus alors rien offrir à Théodebert.

Ste.-Marthe (*Vie de Cass.*, *liv.* 2, *ch.* 1), pour concilier ces diverses opinions, suppose qu'on aurait en effet livré la Gaule à Thierry, comme le dit Jornandès, et qu'on aurait trouvé le moyen de rentrer en possession par la suite. Mais on ne voit point de trace de cette réintégration. Les au-

teurs parleraient du traité ou de la victoire qui l'aurait procurée.

Voici le doute que je propose à mon tour.

Des conquêtes de Théodoric dans la Gaule on avait fait deux parts, l'une était échue au roi des Visigoths; l'autre demeura au roi d'Italie: c'étaient les provinces contenues entre le Rhône, les Alpes et la mer (la Provence et le Dauphiné).

Je crois, comme Sigonius (*lib.* 17, *Occ. Imp.*), qu'on ne livra aux Francs, dans le commencement, qu'une partie de la Gaule en-deçà du Rhône, et qu'on se réserva les contrées les plus voisines de l'Italie, c'est-à-dire, la Provence.

Et comme l'époque à laquelle les triomphes célébrés par Cassiodore paraissent se rapporter, est postérieure de plusieurs années à la cession qui se fit au nom d'Athalaric, on pourrait expliquer ainsi ces triomphes:

Thierry, toujours ardent et ambitieux, tenta, une seconde fois, une irruption pour envahir la Provence; mais, attaqué d'une maladie mortelle (*Cass.*, *lib.* 11, *ep.* 1), il mourut dans l'expédition. Les Francs, privés de leur chef, se retirèrent, mais sans abandonner ce qu'on leur avait déjà cédé.

La Provence ayant été ainsi conservée, on s'en défit quelques années après, pour se concilier l'amitié de Théodebert, fils de Thierry.

(52) page 222.

C'était alors la destinée des Goths d'être abandonnés ou trahis par tous leurs princes. Théodat, neveu de Théodoric par sa mère Amalafrède, embrassait dans ses domaines une grande partie de la Toscane, et il voulut usurper le reste. Quoiqu'il fût très-versé dans les sciences et dans la philosophie, ces études libérales n'avaient pu corriger la sordide avarice qui le dominait. Pour assouvir cette passion, il n'avait rien de sacré; il était prêt à vendre sa famille, sa patrie, et

lui-même. Il n'y avait point de fraudes, point de violences qu'il n'eût mises en œuvre pour dépouiller les malheureux Toscans. Les cris de toute la province s'élevèrent jusqu'à la reine, qui tâcha de mettre un frein à son avidité par des remontrances, et ensuite par des châtimens. Le dépit qu'il en conçut, ou plutôt son amour de l'or, le portèrent à conspirer contre son parent et son souverain légitime. Dans un pacte secret, il s'engageait à livrer la Toscane aux Grecs, moyennant un salaire digne d'un tel service, et à condition, en même temps, qu'il serait nommé sénateur à Constantinople. Comment se pouvait-il que Justinien, ce prince qui aspirait à la gloire de législateur, fît une telle infraction aux lois; qu'il corrompît le gouvernement en offrant au crime les récompenses de la vertu, en voulant faire siéger parmi les pères de la patrie celui qui vendait sa patrie? (*Procop. Bell. Got.*, *lib.* 1, *cap.* 3. — *Ste.-Marthe*, *liv.* 2, *chap.* 3.)

(53) page 224.

Amalasonthe ne remplit pas alors ses engagemens avec Justinien; soit qu'elle eût changé de pensée, ou qu'elle cherchât à l'amuser par des promesses vaines; soit qu'elle ne crût pas encore pouvoir abandonner sûrement l'empire des Goths. Justinien n'en témoigna aucun déplaisir, et même nous remarquerons, par la suite, qu'il paraissait être d'accord avec elle. (*Proc. Bell. Got.*, *lib.* 1, *c.* 4. — *Cass.*, *lib.* 10, *ep.* 19.)

(54) page 226.

Théodat fut associé à l'empire, mais il n'épousa point Amalasonthe. Il était déjà marié à Gudeline. (*Cass.*, *lib.* 9.)

(55) page 228.

Procope, dans ses anecdotes, prétend que Théodora, impératrice d'Orient, jalouse d'Amalasonthe, avait trempé dans le complot dont cette princesse fut la victime. Une lettre, insérée dans le recueil de Cassiodore, paraît confirmer ce

récit. C'est Gudeline, épouse de Théodat, qui écrit à l'impératrice : « *Vous nous avez informés que vous étiez satisfaite de ce qui est arrivé dans cet Etat. Vous montrez que vous aimez tout ce qui s'accorde avec la justice.* » Ces paroles désignent assez clairement, quoique d'une manière indirecte, le meurtre d'Amalasonthe, et la part que Théodora y avait prise. (*Cass.*, *lib.* 10, *ep.* 23.)

(56) page 229.

Et ces honteux secours, comment les avait-il obtenus? Il menaça le pape et les sénateurs de les faire tous égorger, s'ils n'employaient leur crédit pour fléchir Justinien. Le pape alla en ambassade à Constantinople, et le sénat fit un éloge pompeux des vertus, de la magnanimité, de la douceur de Théodat. (*Muratori*, *Ann. d'Ital.*, 536. — *Cass.*, *lib.* 11, *ep.* 13, 14.)

Ce qui donne l'idée d'un misérable gouvernement, aussi en Orient, c'est que l'impératrice Théodora, qui, par un caprice de Justinien, avait passé du théâtre sur le trône, déclara ouvertement à Théodat, que s'il voulait obtenir quelque chose de l'empereur, il fallait s'adresser à elle. (*Cass.*, *lib.* 10, *ep.* 20.)

(57) page 231.

Voici les principaux articles de ce traité : Théodat renonçait pour toujours à la Sicile; il s'engageait à envoyer chaque année à l'empereur une couronne d'or du poids de trois cents livres, et trois mille soldats Goths à la première réquisition; il promettait de ne plus priver de la vie un ecclésiastique ou un sénateur, de ne plus confisquer leurs biens sans l'autorité de l'empereur, et de n'élever aucun de ses sujets à la dignité de patrice, de n'en faire entrer aucun dans le sénat, sans en demander la permission à l'empereur. (*Proc. Bell. Got.*, *lib.* 1, *c.* 6.)

Dès ce moment même, on frappa des médailles, sur les-

quelles on lisait au côté droit : *Dominus noster Justinianus Pater Augustus ;* et de l'autre : *Dom. nos. Theodatus rex.* D'autres représentaient la face de l'empereur avec la légende : *Dominus noster Justinianus Augustus ;* et sur le revers, on lisait cette seule inscription : *Theodatus rex.* Quand toutes ces dispositions vinrent à la connaissance des Goths, je laisse à penser quels sentimens elles devaient leur inspirer, et pour le roi, et pour l'Etat, et pour eux-mêmes. (*Ste.-Marthe, Vie de Cass., liv.* 2, *ch.* 5.)

Telle était la peur stupide qui avait abattu ce misérable prince, qu'il ne crut pas avoir pourvu suffisamment à son salut par ce traité, et qu'il rappela l'ambassadeur. Au cas que l'empereur n'acceptât point ses offres, il écrivit qu'il abdiquait la royauté, et qu'il ne demandait qu'une pension de douze cents livres d'or. (*Proc. Bell. Got., lib.* 1, *cap.* 6.)

(58) page 236.

Comme toutes les choses nécessaires à la vie étaient devenues d'une excessive cherté, Cassiodore fit un édit particulier (*lib.* 11, *ep.* 11, 12) pour en taxer le prix. Il spécifia toutes les diverses denrées ; il entra dans les plus petits détails. Il y eut une amende de six sous d'or pour ceux qui contreviendraient au régle ment.

Mais tous les temps où l'on fait des tarifs pour les choses de première nécessité, sont des temps de misère et de famine.

Sous Théodoric, sans aucune fixation coercitive, sans amende, les vivres se vendaient à un taux très-modéré, l'abondance régnait. (*Murat. Ann. d'Ital.*, 516.)

(59) page 243.

L'élévation de Théodat au trône n'avait point été notifiée aux Goths, mais seulement au sénat ; maintenant les Goths sont seuls instruits officiellement de l'élection de Vitigès. L'es-

prit du gouvernement était tout-à-fait changé. Ce sont ces révolutions qui devaient fatiguer l'Italie. La prééminence passant tour-à-tour d'un parti à l'autre, les injures se renouvelaient sans cesse, les vengeances étaient plus terribles.

(60) page 243.

La même adresse contient encore ces paroles aux Goths : *Ne craignez plus aucun préjudice, aucune injure ; vous avez un roi qui distingue et qui sait aimer les braves.* Cassiodore ne s'accuse-t-il pas ici lui-même ? et n'indique-t-il pas que les Goths étaient révoltés non moins contre le gouvernement que contre la personne du dernier roi ?

(61) page 247.

Les Germains, dit Tacite (*lib. de Germ.*, *c.* 10.), sont très-adonnés à la divination. Les augures règlent, chez eux, les affaires publiques et particulières. Lorsqu'ils ont dessein d'attaquer un peuple, ils tâchent d'avoir en leur puissance un soldat ennemi ; ils le mettent aux prises avec un des leurs, chacun muni des armes de sa nation. Le succès de ce combat singulier fait juger du sort de la guerre.

Un récit de Procope montre que cette superstition régnait parmi les Goths.

De jeunes pâtres s'amusaient entre eux, et faisaient une petite guerre ; divisés en deux partis sous deux chefs, dont l'un avait pris le nom de Bélisaire, l'autre celui de Vitigès. Ce dernier fut vaincu. La troupe victorieuse l'attache à un arbre, comme pour lui faire subir un supplice ignominieux. Mais, pendant leur jeu, un loup sort d'une forêt voisine : les jeunes pâtres, effrayés, s'enfuient et abandonnent leur camarade, qui devient la proie de l'animal féroce.

Ce récit, divulgué dans l'Italie, répandit la crainte parmi les Goths. (*Proc. Bell. Got.*, *lib.* 1, *c.* 20.)

(62) page 249.

Les Barbares étaient battus plusieurs fois de suite dans les mêmes attaques et par les mêmes causes. Ils ne voyaient jamais d'où provenaient leurs défaites, et revenaient à la charge sans employer d'autres moyens. Ils étaient rebutés, mais jamais éclairés. (*Proc. Bell. Got.*, *lib.* 1, *cap.* 2.)

(63) page 252.

Justinien avait allégué, pour prétexte de la guerre, la vengeance d'Amalasonthe.

Vitigès représentait qu'ayant détrôné et fait mourir Théodat, il avait puni l'attentat de ce perfide, et avait rempli les intentions de l'empereur. (*Cass.*, *lib.*, 10, *ep.* 22.)

(64) page 260.

Les femmes des Goths, indignées de leur lâcheté, allaient, selon Procope, jusqu'à leur cracher au visage, et leur montraient, avec des railleries amères, la petite troupe des Grecs.

Voilà encore un trait de ressemblance avec les Germains. Les femmes, chez ces peuples, comptaient les blessures de leurs époux et de leurs fils, au retour des combats, et elles examinaient si les coups étaient honorables. (*Tacit. lib. de Germ.*, *cap.* 7.)

(65) page 261.

Les capitaines qui combattaient sous les ordres de Bélisaire, jaloux de sa gloire et de sa puissance, l'accusèrent auprès de l'empereur de vouloir, par une trahison, s'emparer de l'autorité royale en Italie. Justinien, qui n'était pas assez grand pour s'assurer sur la foi d'un grand homme, rappela Bélisaire et le disgracia. (*Proc.*, *lib.* 2, *cap.* 29, 30.)

FIN DES NOTES.

TABLE.